

RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD



EXPO J.E.S. — De gauche à droite: Mlle Cecelia Wang de Formose, étudiante en lettres à Laval; Mgr N.-A. Labrie; le Rév. Frère Eugène Bolly; et Sœur Lasy Roug, de la Société des Missionnaires de Jésus-Crucifié. (Photo Eclair Enr)

9,000 visiteurs à l'Expo J.E.S.

Contrat accordé pour la construction de l'usine de pompage et d'une conduite forcée

LEVIS. — Le conseil de Lévis, à la suite de demandes de soumissions, a accordé à la Robert Morse Corp., le contrat pour la construction d'une usine de pompage et d'une conduite forcée, à la Place Louis-Honoré Fréchette, pour le prix de \$11,900.00.

C'est la maison Rolland Dumont Inc. qui a obtenu le contrat pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts

dans ce nouveau développement.

Accepté en principe, l'ouverture de ce nouveau quartier résidentiel a fait l'objet de la première lecture des règlements 664 et 665 décrétant ces travaux. La Société Delbro, promoteur de ce développement a cependant demandé au conseil de différer l'adoption en deuxième lecture car les nouveaux services sont à la charge des propriétaires parce que certaines dépenses imprévues notamment à cause du drainage des eaux sont assez considérables car les propriétaires auront encore à défrayer le coût du pavage des rues, la pose des chaînes de rues, l'installation du réseau électrique.

On espère voir grossir les effectifs de l'Association

Le conseil syndical, groupant quelque six syndicats professionnels de la fonction publique, espère bien que d'autres syndicats professionnels viendront grossir des effectifs, soient ceux des notaires, des avocats et des médecins. C'est en substance, ce qu'a affirmé, hier soir, M. André Marcoux, président du conseil syndical et du syndicat des ingénieurs du Québec, alors

qu'il participait à un colloque organisé par l'Association des diplômés en administration publique du Québec, un organisme qui a été formé à l'automne dernier.

M. Marcoux, qui, en compagnie d'un autre paneliste, M. Paul Bouchard, président du syndicat inter-professionnel de la fonction publique, a voulu traiter de la question du syndicalisme dans la fonction publique, a en outre déclaré que le conseil syndical était une manifestation du désir de faire de la fonction publique "quelque chose de valable".

Pour sa part, M. Bouchard a dit que le syndicat inter-professionnel de la fonction publique, groupant neuf sections autonomes dirigées par un unique conseil de direction, était né du désir d'union des professionnels de la fonction publique.

C'était le premier colloque à être organisé par l'Association des diplômés en administration publique du Québec, qui comprend au-delà de 75 membres et dont le président est M. Jean-Paul Giroux.

Lévis. — L'exposition missionnaire de la J.E.S. (jeunes en service) s'est terminée hier soir par un banquet auquel a participé Mgr N.-A. Labrie.

Plus de 9,000 visiteurs se sont rendus au pavillon des sciences commerciales, à la maison Champagnat de Lévis durant ces trois jours, ce qui constitue selon le Frère Eugène Biley, président du comité d'organisation, un succès qui a dépassé les espérances.

Le banquet a été suivi d'une soirée de folklore international à laquelle les représentants de la Chine, du Japon et du Mexique ont participé.

De religion protestante, Mme

Shachis a exécuté deux danses hongroises qui furent très appréciées.

Mgr Labrie devait prendre la parole. Il s'est cependant re-

Opéra Carmen de Bizet, lundi le 1er mars

Erratum

La population de Lévis et des environs est priée de noter que c'est mardi le 1er mars et non ce soir qu'aura lieu la représentation de l'Opéra Carmen de Georges Bizet.

La représentation débutera à 8.30 hres, à l'Auditorium du collège de Lévis, par le Théâtre Lyrique du Canada, sous les auspices de la Société des Concerts de la Rive - Sud.

A vendre — Divers

TEST DE GROSSESSE
Résultat le même jour

NOUVEAU SERVICE
LABORATOIRE MEDICAL
à la PHARMACIE
JACQUES SAMSON
ORDONNANCES
Tél. : 837-2481
189, rue St-Georges, LÉVIS
(Renseignements sur demande)
58085 14-2 (L. au 7-3) 25 C.L.

MOTS CROISES

PROBLEME No 35

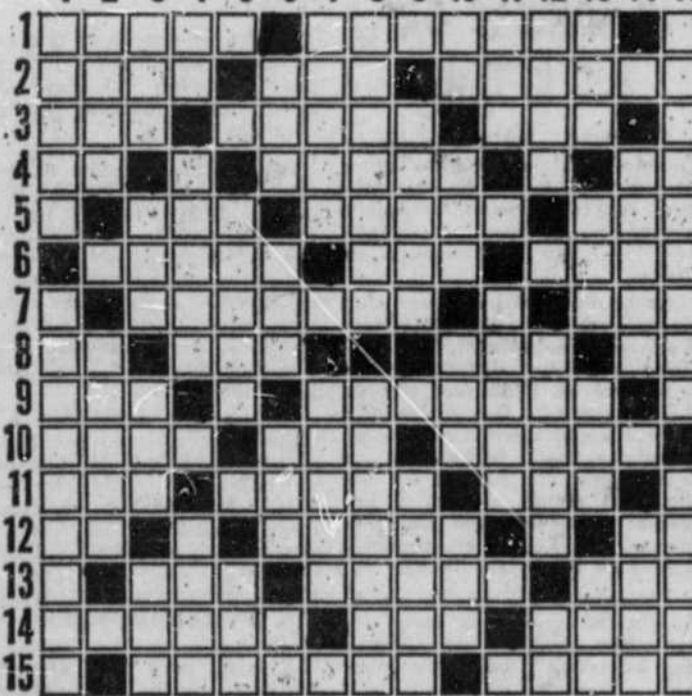
HORIZONTAL

- 1-Mentionner comme preuve — Collection d'objets d'art.
- 2-Violent (7g) — Beau — Linceul dans lequel Jésus fut enseveli.
- 3-Bonheur — Petit chat — Divulguer du comp.
- 4-Préface — Petit oiseau des îles Canaries — Conjonction.
- 5-Fils de Née — Partie la plus fine de la laine cardée — Prairie.
- 6-Grave, sérieuse — Epoque — Calme et sans inquiétude.
- 7-Action de blâmer — Sans inégalité.
- 8-Interjection — Posséda — Plus mal — Pronom personnel.
- 9-Propre — Manoeuvrer, évoluer.
- 10-Nom grec du dieu de l'amour — Fils de Jacob — Peintre français né à Bordeaux.
- 11-Art, postérieur — Assemblage de plusieurs gros fils tordus ensemble — Enclume.
- 12-Préface — Poisson du genre gade — Interjection.
- 13-Petite pomme rouge — Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt — Habitude ridicule.
- 14-Ardent à la proie — Nom de digitalis orientale musulmans — Architecture espagnole né à Grenade.
- 15-Barre métallique servant à soutenir un rideau — Permission.

VERTICAL

- 1-Pourriture des arbres — Terrain couvert de genêts.
- 2-Ministre de la religion mahométane — Echassier.
- 3-Tesson, éraze — Pièce de la charrette — Caractère du style — Chef-lieu d'arr. (Vancouvé).
- 4-Confession — Effort fait sur un levier — Barre servant à fermer une porte.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15



LES ECHECS

Nouvelles brèves

— La réunion où le Comité du Tourni du Carnaval devait faire l'autocritique de son organisation, a dû être remise au samedi 5 mars. Elle aura lieu au même endroit et à la même heure, soit à l'Institut de Technologie, à 10h. du matin.

— Le bilinguisme intégral (fifti-fifti), comme on dit à Paris, n'a pas été respecté au Tourni du Carnaval. Cette pratique eût été de mauvais goût au cœur du Canada Français, comme elle peut l'être à Toronto. Le programme-souvenir est presque uniquement rédigé en français. Cependant, notre président et maître de cérémonie, M. Paul Eugène Jobin, qui a fait si bien les choses au gré de tous, a utilisé abondamment l'anglais dans ses commentaires au microphone.

— Il y avait un prix pour le participant du tournoi le plus éloigné: il fut gagné par M. Petar Bunjevac, de Noranda. S'il y en avait eu un pour le participant le plus proche, il aurait été attribué à Serge Lacrix, qui demeure à deux pas de l'Institut de Technologie, sur la rue St-François. Il a profité de sa situation particulière pour héberger deux participants.

— La Ligue d'Echecs de Québec convoque les personnes intéressées à participer aux championnats de la ville, à une réunion qui aura lieu lundi soir, le 28 février. Pour l'endroit, on voudra bien s'informer à M. Pierre Marchand (653-0548) ou à P.H. Nadeau (693-2136).

N.250266 PHN

BRIDGE CONTRAT

Par Louise F. PARADIS Maître Br.

LUNDI, LE 28 FEVRIER

Voici une donne qui a fait s'écrier un bridgeur après le contrat réalisé: "Pour l'amour du ciel, comment Ouest a-t-il pu imaginer de défausser le 3 DE COEUR!!"

Sud-est donneur et Est-Ouest vulnérables.

♠ RV 8 7
♥ 7 6 5
♦ A 6
♣ D 7 4 3

O N E
♠ 10 4 3
♥ A 4 3
♦ DV 10 7 2
♣ 8 2

S
♠ A 9 6 5
♥ RD 2
♦ 9 5 3
♣ A R 5

Les annonces:

SUD OUEST

1 S. Atout Passe

2 Piques Passe

Passe EST

NORD

2 Trèfles Passe

4 Piques Passe

Le 2 Trèfles est la Convention Stayman.

Ouest entama de la Dame de Carreau, prise par Nord.

Est, Appelant du 8. Le déclarant joua alors Pique pour l'As et tenta une impasse à cette couleur qui échoua. Est tira alors le Roi de Carreau, puis passa à Cœur avec le Valet, couvert de la Dame et pris par l'As d'Ouest. Celui-ci renvoya le 4, et le 8 d'Est força le Roi de Sud qui coupa son dernier Carreau et tira le Roi de Pique.

Il rentra chez lui par l'As de Trèfle et joua le dernier Pique pour défausser le 7 de Cœur du Mort. Est, qui avait déjà dû abandonner le 9 de Cœur pour éviter que Nord n'ait un quatrième Trèfle affranchi, dut lâcher encore le 10 de Cœur et le 2 de la main cachée devint maître, car, sur le 9 de Pique de Sud, Ouest avait dû se séparer de ce tout petit et si minable trois DE COEUR.

En réponse à une demande de la règle: à savoir quand on possède une ouverture minimum, ce qu'on doit faire quand on a dans la main deux couleurs de 4 cartes?

La règle générale est que l'on doit ouvrir dans la couleur de 4 cartes qui suit la couleur courte soit après le doubleton ou le singleton quand la main est constituée de 3 couleurs de 4 cartes et un singleton.

Mais comme à toute règle il y a exception, le vol pour le cas où il y a 2 couleurs de 4 cartes:

EXEMPLE:

PL x x x Co. A R x x

Ca x x x Tr. A D x x

Quelque le doubleton soit en Pique, dans les ouvertures minimum, il faut déclarer Trèfle d'abord.

Pour les 3 couleurs de 4 cartes, c'est la même règle mais quand la main possède 3 couleurs de 4 cartes avec 20 points, on devra toujours déclarer la plus basse, une mineure généralement, pour donner la chance à son partenaire d'entrer dans les enchères. En voici l'exception:

EXEMPLE:

PLA R x x Co. A D x x

Ca. R D x x Tr. X

Dans ce cas, au lieu de déclarer 1 Pique qui vient après

le singleton, on doit déclarer 1 Carreau.

Est-ce clair? sinon procurez-vous un traité de bridge et vous approfondirez: REGLE ET EXCEPTION.

Louise F. PARADIS.



AMICALE MARGUERITE D'YOUVILLE — L'Amicale Marguerite d'Youville a tenu à être parmi les nombreuses associations qui ont marqué leur approbation au projet de construction du Centre culturel et récréatif (édifice du Centenaire de la Confédération) sur la Rive-Sud. Lors d'une récente rencontre, Mme Roger Kronstrom, présidente de l'amicale, remettait au vice-président des Loisirs de la Rive-Sud, M. Jean Marmet, un chèque symbolisant l'approbation de ce groupe imposant de dames. Apparaissent également sur cette photo: Sœur Ste-Victoria, supérieure du Couvent de Lévis et Sœur Ste-Jeanette, membre du conseil de l'Amicale Marguerite d'Youville.

CITE DE LEVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Cité de Lévis, pour l'année fiscale 1965-66 ainsi que le rôle de perception des taxes, tant générales que spéciales et d'aqueduc, actuellement imposées, et préparées conformément aux règlements de la Cité, ont été déposés le vingt-huitième jour de février 1966, à mon bureau à l'Hôtel de Ville, à Lévis, 160 rue Commerciale, et que les dits rôles resteront ouverts à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les quinze jours qui suivent la publication du présent avis.

Durant ces quinze jours, toute personne qui se croit lésée par quelque entrée faite aux dits rôles, devra porter plainte devant le bureau de révision de la Cité; cette plainte devra être faite par écrit et sous serment, devant un Juge de Paix, un membre du Conseil, un Notaire, un Commissaire de la Cour Supérieure ou le Greffier de la Cité, et devra être déposée au bureau du Greffier du Bureau de révision, à l'Hôtel de Ville, 160 Commerciale, Lévis, dans la dite période de quinze jours.

Lévis, le 28 février 1966.

Marcel St-Amant

Estimateur de la Cité de Lévis.

Cette ville comme cet annuaire... a de tout!



Bons services. Belles boutiques. Citoyens affables. Pour y trouver ce que vous voulez, faites marcher vos doigts dans les Pages Jaunes. Cet annuaire, comme cette ville, a de tout!

PHILOMENE



par Ernie Bushmiller



LA SOURIS MIQUETTE



par Walt Disney





● Pour la première fois, les finissants en pharmacie de l'Université Laval recevaient, samedi soir à 10 h., les pharmaciens de la province de Québec, à l'occasion d'un bal organisé au Château Frontenac. Plusieurs pharmaciens de la province, venus de tous les coins, avaient répondu à l'invitation des finissants. Sur la photo, on aperçoit Mme et M. J.-A. Marquis, président de la faculté de Pharmacie, Mme Jean-Yves Houle, M. Jean Dicaire, président du Collège des Pharmaciens, et M. Jean-Yves Houle lui-même, président du comité d'organisation du bal. Quelque trois cents personnes étaient présentes. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

Il faudrait identifier les tenants du pouvoir économique (R. Parenteau)

Par Jean Giroux

Le pouvoir économique n'est pas principalement exercé par des financiers dont on retrouve fréquemment les noms dans

Phénomène de la technocratie

Dévalorisation des pouvoirs sociaux ?

— Père J.-P. Montminy

Par JEAN GIROUX

Le Québec connaît un remplacement de ses élites traditionnelles par des élites nouvelles, lesquelles sont surtout des agents de connaissance. C'est là le phénomène de la technocratie dont le Québec assisterait actuellement à la naissance.

Ce nouveau pouvoir dévaloriserait-il les pouvoirs sociaux politiques et économiques en faisant des pouvoirs d'administration des « choses », et non une administration des personnes également, comme autrefois ?

Telle est la question posée, samedi, le père Jean-Paul Montminy, o.p., professeur au département de sociologie et d'anthropologie de Laval, dans son résumé des grands thèmes de l'étude du pouvoir au Québec, à l'issue du 3e colloque du département.

En voulant une administration des choses, a ajouté le conférencier, les technocrates dans l'exercice du pouvoir et dans les valeurs qu'ils proposent, peuvent en venir à administrer les personnes comme si elles étaient des choses. « N'est-ce pas là une idéologie technocratique possible ? » Le Père Montminy a de plus montré un autre danger d'une technocratie trop hâtive, celui de diriger sans référence aux valeurs officielles de la société. « La mise sur pied des nouvelles structures de l'éducation au Québec fournit ici un cas intéressant à analyser ».

DES INTÉGRATIONS

DE L'UNANIMITE
Le Québec contemporain est, de l'avis du Père Montminy et des autres conférenciers au colloque, dans une phase intermédiaire de son évolution

la majorité des bureaux de direction de nos industries. Ceux-ci sont le plus souvent des usines. Il serait souhaitable, puisqu'il apparaît plus

en plus qu'on ne sait pas très bien qu'en, en définitive, les consommateurs, les patrons les hommes politiques, ou autres exercent le pouvoir économique au sein de notre société, que les sociologues étudient ce problème sous tous ses aspects et s'attachent à identifier les tenants réels du pouvoir économique.

C'est là le souhait qu'a formulé M. Roland Parenteau, directeur du Conseil d'Orientation économique, dans ses remarques à l'issue du 3e Colloque du département de Sociologie et d'Anthropologie de Laval. Ce colloque, dont les exposés et commentaires feront l'objet d'un numéro spécial de Recherches Sociologiques, une publication de ce département, avait vu défiler quelque 20 spécialistes de tout ordre qui avaient traité du Pouvoir dans la société canadienne-française.

Participant à une table ronde, samedi matin, M. Parenteau avait fait sienne la remarque de M. Marcel Rioux, sociologue réputé, qui avait

reproché d'une certaine façon au Colloque d'avoir ignoré les aspects nombreux du pouvoir économique. M. Parenteau a ajouté que cet oubli apparent était probablement dû à la complexité du thème à l'étude. Le Pouvoir, et aussi à une perception rarement juste de la dimension réelle de ce pouvoir économique.

Il faudrait faire une mise en garde, selon M. Parenteau, contre cette idée fautive répétée, et trop facile, pour être juste, que les forces économiques sont concentrées sur la rue St-Jacques, ou la rue Dorchester, à Montréal. C'est là un faux postulat, et ça n'aide certes pas à comprendre la situation de la communauté économique du Québec qui représente, à son avis, un pouvoir réel, mais extrêmement diffus, et difficile à circonscrire pour fins d'études.

La situation

Dans ses remarques sur la situation actuelle du Québec, M. Parenteau a notamment affirmé que les idéologies utilisées ici sont des idéologies

d'importation qui n'ont pas été encore intégrées au milieu québécois. Prenant comme exemple le refus du public d'adhérer aux programmes des partis de gauche, socialistes ou autres, M. Parenteau a ajouté qu'il y aurait un premier mouvement dans la recherche des conditions d'intégration de ces idéologies qui, lorsqu'elles ne sont pas adaptées au milieu, ne le reflètent pas et ne sont pas acceptées par les citoyens.

Nous aurons fait un progrès important, a-t-il dit, quand sera l'opposition trop souvent décriée entre le pouvoir économique et le pouvoir politique, que pour être remplacée par une collusion ouverte entre les deux. Tout le monde sait que cette collusion existe en fait, mais on souhaiterait qu'elle soit ouverte, apparente, et que cessent ces jeux de passe-passe. Il y aurait lieu de constituer de nouvelles institutions pour permettre cette coopération entre les deux pôles de pouvoir au Québec.

Darabaner en appel

Moïse Darabaner en appelle de son jugement de culpabilité rendu, récemment, par S.H. le juge Cyrille Potvin, de Roberval, qui l'avait trouvé coupable d'un complot de fraude de \$5.000 et d'un autre de \$110.000 aux dépens de Junior Holding Ltd., en 1964.

Dans sa requête, l'appelant allègue, entre autres motifs, que la preuve de la Couronne est basée uniquement sur le témoignage d'un complice, Gaston Constantin, qui n'a pas de corroboration pour le soutenir.

Le savant juge n'a pas tenu compte de la défense sérieuse établie par le requérant, et il ne lui a pas accordé le bénéfice du doute, souligne encore la requête.

L'inscription en appel du jugement a été reçue samedi matin, au Palais de justice de Québec.

R.G.

nouveau visage démocratique et on a vu apparaître les phénomènes de consultation, de comités d'études, et le transfert du pouvoir vers les ministres et les technocrates.

M. Bonenfant a ajouté que l'évolution indique bien que les individus se différencient de moins en moins, que la société se fait de plus en plus homogène, et qu'il s'ensuivra un amenuisement progressif du pouvoir politique, « auquel on reviendra peut-être comme forme de loisirs ».

Maitres chez-nous

Participant à la même table ronde portant sur les grands thèmes de l'étude du pouvoir au Québec, M. Jean-Charles Falardeau, professeur au département de sociologie de Laval, a notamment affirmé, pour sa part, que le slogan popularisé dernièrement mais vieux de plusieurs décennies, Maitres chez-nous, signifie surtout la prise de possession du pouvoir économique par la communauté québécoise que la recherche d'indépendance au moyen de revendications plus ou moins sérieuses à l'endroit d'Ottawa. C'est là la grande difficulté du Québec, selon M. Falardeau, surtout quand il s'agit d'étudier les formes de pouvoir.

Identité à déterminer

Pour sa part, M. Fernand Dumont, ancien directeur du département de Sociologie de Laval, a affirmé que le véritable problème pour la communauté québécoise est de définir des objectifs propres et des fins communes. « On ne sait pas où aller, ni qui nous sommes », a-t-il dit, et c'est de là que vient l'ambiguïté des analyses du pouvoir.

Les changements dans la société québécoise ont résulté, selon lui, de contestations périodiques à tous les niveaux, et l'incohérence des spéculations idéologiques indique bien l'absence de ligne de pensée et d'action à l'origine de ces changements.

Si les transformations du syndicalisme sont des plus intéressantes et aussi pleines de promesses, a-t-il signifié, on ne sait pas où il veut aller. Le sait-il lui-même? Ne vise-t-il pas de plus en plus des objectifs de contrôle en plus de l'élevation de la consommation? Quels sont ces objectifs? comment y parvenir?

Les mêmes questions se posent, selon M. Dumont, pour les nouvelles orientations du mouvement coopératif, du syndicalisme agricole, et même de l'Eglise qui cherche à se redéfinir.

Evocant la question des technocrates, une question encore extrêmement difficile à poser de façon spécifique, M. Dumont a remarqué que leur rôle propre de définisseurs de solutions sera toujours déterminé par les fins à atteindre qui doivent être définies avant qu'ils se mettent à chercher les moyens de les atteindre dans une perspective réellement québécoise et communautaire. Tout le problème est là, et à tous les échelons de la société: il faut déterminer notre identité, et par là suite les objectifs qui nous conviennent.

Au Québec

Le pouvoir politique est encore le pouvoir suprême

— Jean-Charles Bonenfant

(Par Jean Giroux)

La prépondérance que l'on accorde de plus en plus, depuis quelques années, aux forces économiques dans le Québec n'a pas diminué pour autant le caractère premier et suprême du pouvoir politique dans la société québécoise d'aujourd'hui. C'est du moins l'avis de M. Jean-Charles Bonenfant, qui participait samedi à une table ronde qui marquait la fin du 3e Colloque du département de Sociologie et d'Anthropologie de Laval.

Celui-ci, M. Bonenfant, un spécialiste des questions institutionnelles canadiennes, le pouvoir politique est encore le

comme l'organisateur de la société dans l'intérêt des membres. Deux forces déterminent aujourd'hui le pouvoir politique: la connaissance et la communication. Cette dernière surtout a forcé le pouvoir politique à se donner un

Le spectacle de Ginette Ravel

Par Jean Giroux

Ginette Ravel est la première chanteuse dite « populaire » à se risquer seule sur une grande scène pendant deux heures, devant un même public. Une semaine de succès à la Comédie Canadienne, une soirée réussie au Palais Montcalm, samedi. Un public nombreux ravi de se voir présenter avec autant de talent et de gentillesse les chansons qu'il écoute régulièrement à la radio et à la télévision, et qu'il aime sans trop savoir pourquoi.

Ginette Ravel non plus ne sait pas pourquoi elle

les aime, mais le fait est là, et elle les interprète très bien.

Son succès mérité après un travail louable à valoir à ce public de nombreux disques, la Mamma, L'Olivier, Demain tu te maries, Fallait-il Va, et d'autres, que la chanteuse reprend portée par les applaudissements nourris.

Tout cela est bien fait, avec une voix unique, bien jolie quand Ginette Ravel se refuse à crier, une mise en scène appropriaire, les gestes pathétiques, l'éclairage sentimental discret, et l'accompagnement musical de circonstance.

L'industrie du palmarès est bien servie par Ginette Ravel qui prête son talent à des chansons qui contiennent tout ce qu'il faut d'émotion, de sentimentalité, de paroles douces, d'effets rythmiques. L'amour est là, dit-on dans un climat irréel, facile, c'est l'amour à la Aznavour, qui suggère assez fortement le rêve et l'évasion pour qu'on n'en voit pas la stupidité foncière. C'est l'amour qui n'a d'autre dimension que l'épiderme, et l'oreille distraite qui s'abandonne quelques minutes. Va, Viena, reviens; si tu l'en vas, je me débrouillerai; si tu viens, nous nous débrouillerons.

C'est peu satisfaisant, c'est même décevant, et on se demande bien pourquoi ces soirées sont réalisées, comment surtout, exception faite du talent de la chanteuse, et du sens publicitaire des promoteurs de cette industrie qui rapporte gros, sauf au public, évidemment.

Quand Ginette Ravel court le risque d'offrir des chansons plus valables, des chansons qui sont plus que des chansonnettes, parfois même des vraies chansons comme Les Immortelles, ou Heureux, on applaudit à la tentative. Ginette Ravel montre là, qu'elle ne flatte pas le public. Mais c'est encore une fois décevant, ces chansons ne font pas la paire, elles s'accrochent mal avec les sous-produits commerciaux qui abondent dans son programme.

Il faut bien le dire aussi, Ginette Ravel est maintenant trop grande dans son domaine pour se permettre des stupidités. Et quand le champagne est froid est une stupidité monstrueuse.

Signifions aussi le manque d'à-propos de cette lettre, qui se voudrait humaniste et publicitaire, que Ginette Ravel lit avec une surprise forcée, comme une dernière tentative d'accrocher le public. Il y a même du mauvais goût là-dedans.

On la trouve bien mignonne, Ginette Ravel, et on lui reconnaît du talent et du charme. Mais deux heures, c'est bien trop pour dire si peu.

Le public n'a pas plus d'amour quand c'est fini.

"Le Journal d'un fou" de Gogol — Coggio

par JEAN ROYER

Que Roger Coggio ait été sensible au cri humain de ce « Journal d'un fou » de Gogol. Qu'il en ait présenté la force et la vérité théâtrale. Voilà qui était déjà le fait d'un grand homme de théâtre. D'un homme qui a compris la noblesse du théâtre: celle d'être le spectacle de la vie. Déchirant.

Que Roger Coggio interprète le personnage de Ivanovitch, Popritchine avec autant d'intensité et de sobriété à la fois, avec autant de vérité et de dignité. Voilà qui est le fait d'un comédien exceptionnel. Non seulement grand virtuose et possédant le génie authentique du théâtre. Mais surtout humain, riche d'une sensibilité et d'une intelligence que seule peuvent avoir ceux qui ont la folie de vivre. La folie de bien vivre; en n'étant pas ces « âmes mortes » qu'a vouées éveiller Gogol.

Ce que j'apprécie le plus, après la représentation du « Journal d'un fou », c'est la noblesse du rôle que s'est donné Roger Coggio. En faisant de la pièce, au-delà d'une éblouissante représentation théâtrale, au-delà d'une étourdissante réussite d'acteur, le spectacle le plus profondément humain. Roger Coggio a fait du « Journal d'un fou » une oeuvre de tendresse. Pour toucher ainsi l'essentiel de ce cri de Gogol. Pour nous atteindre aussi à travers le délire de persécution de Ivanovitch. Pour nous refaire l'âme. Pour nous redonner la dimension de notre souffrance. Pour nous refaire la conscience: face à la lutte pour la vie.

Roger Coggio a su s'effacer devant le personnage d'Ivanovitch. Dans un jeu sobre et juste qui ne cherche jamais l'effet théâtral. Mais qui porte au contraire avec puissance parce qu'appartenant à la seule vérité du personnage. Et dans la mise en scène de François Perrot et Roger Coggio l'on voit cette attention à faire de la pièce une représentation authentique plus qu'un numéro d'acteur.

Et le délire qui envahit peu à peu le petit fonctionnaire, seul avec ses rêves, ses souffrances, le comédien lui donne toute la force et l'intensité de son crescendo. Ce voyage au bout de la nuit nous est rendu pas à pas. Du premier mal de la solitude jusqu'à la plus blanche souffrance. Du premier rêve jusqu'à la réalité démentielle au bout de la trop grande souffrance.

Mais aussi, Roger Coggio donne au personnage, à travers cette impossible lutte, tout son motif humain. Jamais Popritchine n'est ridicule dans sa folie. Ce n'est pas sa folie qui est absurde, mais sa souffrance. Et c'est là l'écho de ce cri: la condition impossible d'Ivanovitch, qui ne veut pas faire partie de la troupe de tous ces petits fonctionnaires de la vie.

Ces si « Le Journal d'un fou » remue les thèmes de l'être et du paraître, du divorce entre le rêve et la réalité. Si la pièce prend prétexte d'un délire de persécution et de refus d'être soi. Elle porte surtout le poids de la solitude humaine, impossible à supporter. Et celui de la conscience, des autres à atteindre.

« Le Journal » dit, en définitive, l'absurde des « âmes mortes ». On a tué la force de vivre de Popritchine parce qu'on ne lui a rien donné, parce qu'on n'a pas voulu l'entendre. D'ailleurs, le dernier cri de Ivanovitch est un cri de tendresse: « viens secourir ton fils ». Une larme sur son front le souverain.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette représentation du « Journal d'un fou ». Qui rejoint l'homme au plus profond de sa souffrance et de sa réalité. Où Gogol et Coggio nous redonnent notre conscience de vivre.

Qu'il suffise d'ajouter que la carrière extraordinaire du spectacle — plus de 1000 représentations depuis 1962 — est elle-même un témoignage de valeur. Et que la représentation qui donnait hier soir à Québec Roger Coggio appartient aux plus grands moments du théâtre.

« Le Journal d'un fou », adapté pour la scène par Sylvia Luneau et Roger Coggio, joué dans des décors et costumes de Jacques Carleman, soutenu par une musique extraordinairement suggestive de Georges Delerue. C'est pour moi le plus envoiement et le plus noble spectacle de théâtre que l'on puisse voir. Le plus humain.

Le "fisc" favorise les études des enseignants

QUEBEC — L'enseignant est encouragé par le « fisc » provincial et fédéral à poursuivre des études post-scolaires, grâce à certaines dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui l'autorisent à déduire ses frais de scolarité.

En signalant ce fait, le président de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, M. Raymond Laliberté souligne que cette année, plus de 50% des enseignants du secteur public peuvent bénéficier de cet avantage, puisqu'ils poursuivent des études de perfectionnement.

On se rappellera que la loi fédérale de l'impôt autorise depuis 1964, et la loi provinciale depuis juillet 1965, tous les enseignants inscrits dans une maison d'enseignement reconnue à déduire, dans le calcul de leurs revenus, leurs frais de scolarité, qu'ils les aient payés eux-mêmes ou qu'ils aient été assumés en tout ou en partie par un organisme ou une autre personne.

Ces dispositions de la loi couvrent tous les cours, quel qu'en soit le niveau académique, qu'il s'agisse de cours du jour, du soir, d'été ou par correspondance. Il suffit que la maison d'enseignement soit admissible et que les frais soient supérieurs à \$25, sur une période de douze mois. Ils peu-

vent être calculés soit selon l'année académique soit selon l'année civile.

Les montants déductibles sont restreints aux frais de scolarité ou aux frais universitaires proprement dits. Ce qui couvre, s'ils sont payés de concert avec ces derniers, les droits d'entrée, d'usage des bibliothèques ou des laboratoires, ainsi que les frais concernant les examens et les diplômes.

Par contre la loi n'autorise pas la déduction des frais, même obligatoires, concernant les activités d'ordre social ou athlétique, les frais de pension et de logement, non plus que le coût des livres, à moins que ce coût ne fasse partie intégrante des droits exigés pour suivre un cours par correspondance.

Il est heureux, commente le président de la C.I.C. que le gouvernement provincial ait ajusté les dispositions de sa loi de l'impôt sur le revenu sur celle du gouvernement fédéral. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les enseignants touchent tous les bénéfices de déduction accordés de la loi aux industriels et aux autres professionnels, particulièrement en ce qui concerne leurs instruments de travail.

Néanmoins, des milliers d'enseignants qui consacrent chacun

annuellement des centaines de dollars à améliorer leur compétence en poursuivant des études post-scolaires, ont tout avantage à se prévaloir des dispositions actuelles de la loi de l'impôt en préparant leur rapport au « fisc ».

M. C. Gosselin élu président

Le sergent d'état-major Jean-Charles Gosselin a été élu président de l'Entente policière du Québec, au cours des élections tenues la semaine dernière, à Québec. Le sergent Jean-Guy Bouchard a été nommé vice-président du groupe à la même occasion.

Le bureau des directeurs se compose des sergents P.-H. Tremblay et Gordon Homeston, des caporaux Roger Boudreau, Claude Després et Roger Giguère ainsi que de l'agent Fernand Boissinot.

Les directeurs du département cléricale sont MM. J. Adrien Julien, Jean-Marie Leblond et Mlle Béatrice Côté.

M. Jean-Paul Bouchard et Mlle Monique Légaré agissent respectivement comme trésorier et secrétaire de ce mouvement social.

R.G.



● INAUGURATION — Le ministre de l'Industrie du pays, M. C.-N. Drury, à gauche, et le président de la compagnie Renault, M. Pierre Dreyfus, examinent des moteurs d'automobiles lors de l'inauguration de la première usine de montage Renault en Amérique du Nord, à St-Bruno, au Québec. C'est la 21e usine du genre de la compagnie hors de la France. (Téléphoto UPD)

EDITORIAL

Lorenzo Paré,
rédacteur en chef

Grand succès pour ce nettoyage!

Les policiers du Québec métropolitain accentuent leur campagne d'assainissement dans les tabagies, restaurants, pharmacies et kiosques à journaux et revues. Il semble bien qu'après une première opération déclenchée par le chef Girard, de Québec, les objections légales ont été écartées, que le ministre de la Justice M. Wagner a donné son assentiment et son encouragement, et que les chefs des municipalités de la banlieue ont été heureux d'emboîter le pas.

Comme quoi il suffit parfois d'un seul acte de courage pour entraîner les autres à sa suite. Comme quoi aussi nos policiers ne demandent pas mieux que de nettoyer des débits où nombre de jeunes s'abreuvent et trouvent l'excitation nécessaire pour commettre des délits criminels.

Le plus déplorable dans ce commerce de revues et journaux infectes, c'est la facilité ou l'inconscience avec laquelle des gens, par ailleurs respectables, vendent et achètent ces publications dont la seule présentation souvent devrait les rendre invendables, tellement elle est répugnante.

Rien comme une bonne amende pour inciter à réfléchir!

Après les recommandations formulées par le nouvel ingénieur en circulation de la Cité de Québec, M. Marcel Laliberté, viennent celles de l'un des vérificateurs de la Ville, M. Lucien Faguy. Au chapitre des feux de circulation, par exemple, M. Laliberté suggère plus de sévérité à l'égard des violateurs de règlements; il recommande notamment des amendes progressives dans le cas des automobilistes qui brûlent des feux rouges. M. Faguy parle, en somme, le même langage: Il est d'avis que les autorités municipales québécoises devraient hausser de \$3, à \$7, l'amende relative au brûlage des feux rouges; et de \$3, à \$5, celle qui paierait désormais les conducteurs négligeant de faire les arrêts décrets obligatoires. En fait, le comité exécutif voudrait faire établir à \$10, l'amende concernant les feux rouges.

M. Faguy demande aussi, et il est difficile de ne pas partager son opinion, que l'automobiliste responsable d'une infraction débourse lui-même la somme impliquée dans la signification de l'avis, soit \$0.50. Présentement, c'est la Ville qui écope; ce qui est fort loin d'être logique. De ce fait, il en coûte chaque année aux contribuables en général un montant de quelque \$5,000. Ce sont, dit avec raison M. Faguy, les auteurs des infractions qui doivent faire ces déboursés, et non point la collectivité prise dans son ensemble.

Autre point d'importance. Le taux des frais de Cour actuellement en vigueur n'est pas au point. Sa fixation remonte à un quart de siècle, soit plus précisément à 1941. Il conviendrait manifestement qu'on l'adaptât à la conjoncture présente. Autre point encore: M. Faguy fait écho à une recommandation de la Commission Sylvestre recommandant l'abolition de l'amende nominale et établissant une

Il est à souhaiter que le nettoyage commencé dans 26 villes et villages de la région se poursuive et s'étende. Les 280 publications jugées immorales par le Bureau de Censure de la province devraient disparaître de tous les kiosques du Québec. En ce faisant, nos policiers ne feront que leur devoir, mais ils auront la consolation de constater que l'épuration aura d'heureuses conséquences sur la moralité des jeunes.

Nous ne doutons pas que plusieurs propriétaires des débits ainsi nettoyés sont en somme heureux de ce qui leur arrive, même s'ils n'avaient pas le courage d'agir par eux-mêmes. Souhaitons que leur aide sera désormais acquise aux policiers afin que cette campagne connaisse le succès.

Quant au public qui est formé d'une majorité de bien pensants, il doit se réjouir, féliciter les autorités policières et collaborer avec elles dans toute la mesure du possible.

Louis-Philippe ROY

amende minima et une amende maxima. Il formule également d'autres suggestions quant à l'envoi des sommations; à l'indication, sur celles-ci, du montant des frais encourus par le contrevenant, etc.

En communiquant aux journalistes la teneur du rapport Faguy, le maire Gilles Lamontagne s'est déclaré en parfait accord avec les suggestions de son auteur. Sans doute, dit-il en substance, la Cour municipale ne doit pas être une source de revenus, mais elle ne doit pas être non plus un organisme qui néglige de récupérer certains frais découlant uniquement des contrevenants retardataires; la Ville se doit de faire payer ces frais par ceux-là mêmes qui les occasionnent et non pas par tous les contribuables.

C'est là, nous semble-t-il, un langage qui n'est guère conforme à l'art de se faire des amis... chez les contrevenants. N'empêche que le public en général appréciera, du moins dans leur ensemble, les recommandations des rapports Laliberté et Faguy. Il y a à Québec, cela saute aux yeux, un problème de la circulation et du stationnement. Faut viser à le résoudre, notamment par un recours à plus de sévérité. Cela fera mal à d'aucuns. Quiconque respectera les règlements n'aura rien à craindre. Les responsables d'infractions, eux, seront dans leurs petits souliers, et quelques bonnes amendes les conduiront à résipiscence, autrement dit à de meilleurs sentiments. Rien comme un fâcheux, mais obligatoire déboursé pour faire réfléchir et amener à prendre des résolutions durables. Ainsi, on verra mieux observés les règlements et par les Québécois eux-mêmes et par les automobilistes de la banlieue et d'ailleurs.

Odilon ARTEAU

Bienheureuse amnésie

Quand on songe au ciel et à son bonheur sans restriction, une interrogation surgit inévitablement: "Comment être heureux là-haut si je n'y suis pas avec tous mes parents et amis? Si l'un des êtres que j'aime est dans le fond du cœur venant à être damné pour "toujours-jamais", comment, moi, pourrais-je m'asseoir au siège de la béatitude éternelle, le sachant malheureux et loin de moi?"

L'objection est de taille: au ciel un mari peut-il ne pas s'inquiéter d'une épouse aimée et maintenant damnée? Une mère peut-elle y être heureuse si son enfant souffre "toujours-jamais"?

Avant d'esquisser une réponse, j'aime à rappeler que les grandes réalités surnaturelles comme le Christ et l'Eglise, l'Eucharistie et la grâce, le ciel et l'enfer, sont bien mystérieuses, qu'elles dépassent joliment notre petite intelligence et qu'on ne saurait mieux faire que de se redire ce qu'en dit le Christ.

Venons-en à ce qui pourrait être une réponse valable: ceux qui n'auront pas voulu correspondre à l'amitié du Christ-

Jésus et qui ont mis de côté son royaume deviendront pour Lui et tous ses élus comme inexistant. C'est la réalisation du Jugement de Notre-Seigneur: "Les uns, les béni de mon Père, venez... Les autres, allez-vous en loin de Moi. Je ne vous connais pas."

Dieu les a aimés le premier, il a voulu en faire ses enfants adoptifs. Son bonheur ne peut être compromis par leur refus. Il en va ainsi du bonheur de tout le corps mystique: l'Eglise triomphante, le Christ et ses membres, rejette ceux qui n'ont pas voulu être incorporés. Le Grand Corps Mystique a éliminé les cellules mortes. Ces cellules rejetées, seront pour Dieu et tous ses élus comme s'ils n'avaient jamais existé. C'est une sorte d'amnésie.

Le bonheur de voir Dieu et de Le comprendre, de voir le Christ et de contempler le mystère de son amitié miséricordieuse, sera tellement ravissant, qu'on sera bel et bien ravi... et que pour tout le reste, il n'y aura qu'amnésie.

ANDRÉ JOBIN, prêtre

Vous tous qui êtes aliés, venez vers l'eau; même si vous n'avez pas d'argent, venez. Achetez du blé et consommez, sans argent, et sans payer, du pain et du lait. (Is 55, 1)

Si quelqu'un te maudit dans sa détresse, son Créateur exaucera son imprécation. (Eccl 4, 6)

DIEU nous parle dans la BIBLE

Textes choisis par la Société catholique de la Bible

Au Conseil oecuménique des Eglises

Pour un nouveau départ

L'UNITÉ DE LA BIBLE
MISE EN QUESTION

M. Visser't Hooft conclut solennellement rappeler ensuite une autre leçon du passé: "La santé du mouvement oecuménique dépend de la place qu'il donne dans sa vie à la Bible". Sans la conviction que l'écriture révèle "l'œuvre rédemptrice de Dieu dans l'histoire, dont le centre et la fin sont Jésus-Christ", jamais les Eglises, membres du Conseil, ne se seraient rapprochées comme elles l'ont fait; et "c'est la même conviction qui a donné sa substance au dialogue entre théologiens catholiques romains et théologiens d'autres confessions chrétiennes".

Or, des exégètes et des théologiens en viennent aujourd'hui à mettre en question l'unité substantielle du message biblique et ne voient plus dans les Ecritures qu'une collection de livres disparates. "Quand nous voyons, battue en brèche l'une de nos convictions communes les plus fondamentales, nous ne pouvons pas rester indifférents... L'enjeu est grave. Nier l'unité de la Bible, c'est nier la nécessité de l'unité de l'Eglise".

M. Visser't Hooft conclut cet appel par une allusion au recours à la tradition dans l'interprétation de l'Ecriture: "La Parole de Dieu a sa manière propre de renverser les malentendus humains... La Bible elle-même nous renvoie à la Parole vivante de Dieu".

L'EGLISE ET LE MONDE

C'est encore par un rappel historique que le secrétaire général aborde le thème de la mission de l'Eglise dans les bouleversements du monde d'aujourd'hui. Il évoque la figure de l'archevêque Soderblom, les conférences du mouvement VIE ET TRAVAIL, l'action développée après la dernière guerre par la Commission des Eglises pour les Affaires internationales, la prochaine Conférence sur l'Eglise et la société.

Il répondit vigoureusement aux critiques: "Avoir le souci des victimes de l'injustice et des conflits est une affaire spirituelle au premier chef... Nous n'avons pas le droit de nous borner à donner de bons conseils de perfection et de belles idées vagues aux hommes d'Etat et autres responsables qui se trouvent face aux ambiguïtés de la politique et qui ont si souvent à choisir entre plusieurs solutions pouvant toutes entraîner de graves conséquences". Si l'on objecte l'incompétence de l'Eglise, "nous devons répondre en faisant appel à la pensée et l'énergie de nos laïcs chrétiens les plus capables, qui sont, eux, parfaitement informés des questions en cause".

Il reconnut cependant qu'une recherche théologique s'impose: "Il nous faut une pensée plus pénétrante au sujet de la présence de l'Eglise dans le monde. Nos critères ne sont pas bien nets pour le choix des questions sur lesquelles nous devrions nous prononcer. Au nom de qui est faite chacune de nos déclarations?"

APRES VATICAN II

Les observateurs du C.O.E. au Concile doivent présenter des rapports détaillés au Comité central,

de notre envoyé spécial
François Bernard

M. Visser't Hooft s'est borné à faire quelques remarques générales à propos de Vatican II.

Il s'en dégage d'abord que l'Eglise catholique est désormais entrée dans le mouvement oecuménique. L'existence et l'action du C.O.E. ont aidé puissamment à l'y entraîner. Mais désormais se trouve créée cette situation nouvelle, dont il était question au début du rapport, et qui a pour conséquence la nécessité de prendre un nouveau départ.

Ce qui fait entrer l'Eglise catholique dans le mouvement, c'est "la belle conscience dont le Concile a fait preuve de l'existence d'une plus belle et vaste famille chrétienne", non seulement dans le décret sur l'oecuménisme, mais encore dans de nombreux autres textes, et aussi dans "la réception vraiment fraternelle faite aux observateurs d'autres Eglises". Désormais, toutes les Eglises chrétiennes reconnaissent qu'elles "portent une responsabilité commune, celle de la totalité de la cause chrétienne".

Développer tout ce qu'implique cette découverte prendra du temps, souligne M. Visser't Hooft. "Nous vivons une période pleine de contradictions. Les événements vont plus vite que les définitions". D'une part, les questions fondamentales qui nous séparent subsistent; d'autre part, de belles relations fraternelles se sont nouées et des "occasions inattendues de consultations et de collaboration se sont présentées", dans la plupart des domaines où s'exerce l'activité du Conseil oecuménique, mais spécialement "dans le domaine du témoignage de l'Eglise concernant la vie du monde".

"Dans ces conditions, a affirmé le secrétaire général, il est devenu nécessaire pour le C.O.E. et l'Eglise catholique romaine de considérer ensemble comment les événements peuvent être dirigés afin qu'ils servent les intérêts supérieurs de la cause oecuménique tout entière". C'est la raison d'être du groupe de travail mixte dont le Comité central examinera les premières activités.

"Notre tâche, a précisé enfin le secrétaire général, n'est pas de trouver et formuler une position qui serait au-delà de celle adoptée par le C.O.E. et par l'Eglise catholique romaine, mais de discerner, à la lumière de leurs objectifs définis, ce que nous pouvons faire ensemble. Le principe qui gouverne ces relations et toutes les autres doit être l'indivisibilité de l'oecuménisme. Cela signifie que nous devons être constamment attentifs aux préoccupations et aux convictions de tous les membres de notre Conseil, mais aussi de tous les chrétiens qui se tiennent à l'écart de notre fraternité. Cela signifie que nous devons voir la tâche du C.O.E. — dans la perspective d'une tâche plus grande dans laquelle toutes les Eglises ont leur propre rôle à jouer et leurs propres initiatives à prendre. Cela signifie enfin que tout ce qui est fait, où que ce soit, pour l'avancement de la cause de l'unité est un don fait à toutes les Eglises".

(Droits réservés B.I.P. et l'ACTION).

La voix des jeunes

Eventuelle unité des mouvements de jeunesse?

Florian Sauvageau, étudiant à Paris.

Suite au remaniement ministériel du début de l'année et à la désignation d'un nouveau ministre de la jeunesse et des sports, M. Milssoff, suite aussi au désir exprimé par ce dernier d'établir avec la jeunesse des contacts valables, un grand quotidien parisien réunissait, ces jours derniers, quelques membres des principaux mouvements de jeunes français. Une question leur était posée: "Face aux prises de position du nouveau ministre, comment envisager l'avenir et le rôle des mouvements de jeunesse?"

Efforts dispersés

Sceptiques quant à l'empressement du monde adulte à accueillir les apports nouveaux de la jeunesse et à lui permettre de jouer un rôle dans la vie sociale, les jeunes présents ont par contre été unanimes à regretter l'absence de politique commune des divers mouvements de jeunesse. "Un accord serait souhaitable, voire indispensable, sur un certain nombre d'objectifs limités". Si les jeunes sont incapables de trouver entre eux une solution à leurs préoccupations communes, comment envisager qu'ils puissent s'entendre avec ce monde différent, "avec cette autre civilisation" qu'incarne l'adulte.

Paucres effectifs des divers mouvements

La faible participation de la jeunesse aux mouvements créés à son intention (les mouvements organisés ne groupent en fait que 15% environ de l'ensemble de la jeunesse) s'explique en partie parce qu'on s'est jadis beaucoup plus intéressés aux enfants qu'aux adolescents. Songeant plus tard à ces derniers, on a pensé qu'il fallait appliquer à leur intention les mêmes critères qu'aux enfants. On a négligé de tenir compte du besoin d'engagement de l'adolescent. Quant à la presse, a-t-elle fréquemment ouvert ses pages aux activités des mouvements sérieux? Jusqu'à maintenant, ne s'est-elle pas plutôt intéressée au problème des jeunes en tant que malades, au phénomène des bandes ou à certaines manifestations de révolte?

Pour offrir aux pouvoirs publics disposés à entendre la jeunesse, l'image d'organismes bien structurés et représentatifs, les mouvements de jeunesse doivent, outre la présentation d'un front uni, trouver le moyen de s'allier de nouvelles adhésions, chercher comment conduire à leurs activités, et le défenseur de Hallyday et le fervent de Brel, constituer des cadres très souples où l'un et l'autre pourront se rencontrer sans heurts.

Essai de regroupement au Québec

La France n'aurait-elle pas, pour une fois, avantage à voir en Amérique? Le "Congrès des mouvements de jeunesse du Québec", dont les bases ont été jetées il y a quelques mois par une vingtaine de mouvements de jeunesse étudiante, ouvrière et rurale, se propose en effet de permettre aux jeunes du Québec d'établir un front commun et de s'exprimer en tant que groupe social. Objectif identique aux conclusions auxquelles en sont arrivés les participants à la réunion tenue à Paris ces jours derniers. Mais quoique les jeunes Français aient mis de l'avant l'idée d'un pareil comité où les représentants des différents mouvements discuteraient d'une politique commune avant la rencontre souhaitée avec les pouvoirs publics, c'est sans illusionner qu'ils l'ont fait. Pour nombre d'entre eux, les positions du jeune ouvrier engagé dans l'action quotidienne et les principes du "jeune intellectuel" sont dans la plupart des cas incompatibles et inconciliables. L'unité est pour eux-là impensable.



Lacordaire et "l'Action"

M. le rédacteur,
Dans une édition de vendredi le 18 février dernier, "l'Action" publiait le texte d'une déclaration de notre président national ainsi qu'un excellent éditorial appuyant l'attitude de notre Association concernant la législation des Alcools au Québec.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette question et surtout de la grande objectivité avec laquelle vous traitez un sujet aussi difficile.

De nos jours les média d'in-

formation sont plus ou moins monopolisés par certains vendeurs d'alcool pour faire une réclame tapageuse envers ce produit. Peu nombreux sont ceux qui ont le courage de contrecarrer l'influence de leurs puissants annonceurs pour exprimer ouvertement leurs convictions en faveur d'une juste sobriété.

Bien souvent, notre voix ne trouve malheureusement que peu d'écho chez ceux qui ont pourtant comme mission de répandre une information juste et honnête.

Vérité et erreur

Jésus à ses disciples: "Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres" (Jean, VIII, 31). Être dans la vérité, c'est être avec Jésus qui est lui-même "le chemin, la vérité et la vie" (Jean, XIV, 6).

2. Si c'est pour enseigner l'erreur aux agnostiques, qu'on refuse. L'erreur n'a pas droit de citer ni de se propager. C'est

contraire à la dignité humaine, à la liberté humaine qui ne doit pas être esclave de l'erreur. Notre civilisation chrétienne doit aller de l'avant dans la vérité; et non de l'arrière dans l'erreur. Il faut de bons professeurs qui enseignent la vérité et combattent l'erreur.

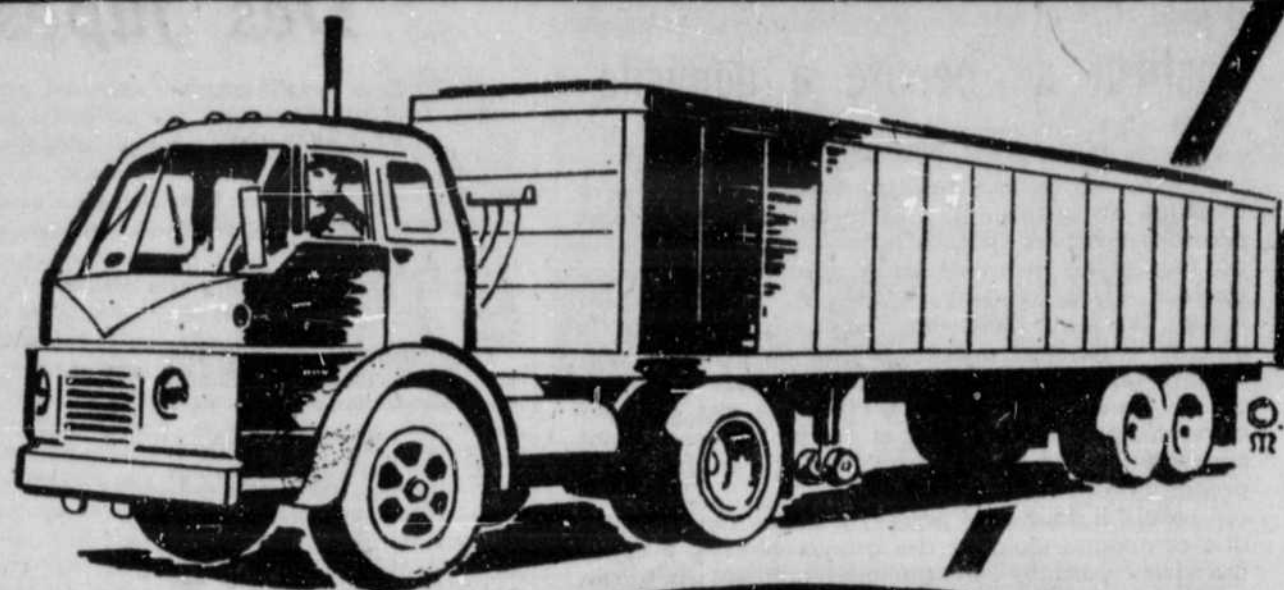
U.L.
Québec.



Hors de Montréal, point de salut?

BIENVENUE AU CONGRES ANNUEL

DE L'ASSOCIATION DU CAMIONNAGE du Québec inc.



CORDIALE BIENVENUE AUX CONGRESISTES — MEILLEURS VOEUX DE SUCCES

PROGRAMME

LUNDI, le 28 février
Inscription des congressistes.
Assemblée du conseil provincial d'administration.
Assemblée des propriétaires de camions à école.
PANEL: "Responsabilité du voiturier public au Québec et le Code Civil — Prévention des réclamations".
MARDI, le 1er mars
Assemblée générale annuelle des membres.
Lecture du bilan financier.

Rapport de MM. Roméo Blouin, secrétaire-général et Camille Archambault, adjoint au président.
Rapport des différents comités.
Visite officielle de l'Exposition et Cocktail.
LUNCH — Conférencier: Remise des trophées Guilbault, Prudentia, Baillargeon et Ligue de Sécurité.
PANEL: "Application de la Loi du Transport Routier et le Transport Inégal".
POUR LES DAMES — Bingo.
CAUSERIE: "Y a-t-il conflit entre

une politique nationale du Transport Routier et l'autonomie provinciale" par M. Georges Gauthier, président de l'Association Québécoise du Camionnage.

CAUSERIE: "La portée de la nouvelle ordonnance de la Commission du Salaire Minimum" par M. André Bilodeau, avocat-légal de l'Association.

COCKTAIL dans les suites des fourneaux.
Projection de films.

MERCREDI, le 2 mars

Reprise de l'assemblée générale.
Rapport du président provincial, M. Wm. H. Tetley, sur les activités de l'Association en 1965 — Election des officiers — Adoption des résolutions.

COCKTAIL —
LUNCH — Conférencier: l'honorable Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications — Distribution des Diplômes du Club des Pionniers — Remise des trophées du ministre des Transports et

Communications et de Canadian Trailmobile Ltd.
PANEL: "L'Education des chauffeurs en relation avec le coût des assurances".

POUR LES DAMES: Chansonnerie: "Ils m'ont servi".
PANEL: "L'Ecole des Chauffeurs Professionnels" et "Les avantages d'une carte d'identité pour les employés".

RECEPTION du ministre des Transports et Communications.
BANQUET — DANCE — SPECTACLE — Tirage des prix de présence.

Vous avez rendez-vous au
CHATEAU FRONTENAC

les 28 février, 1^{er} et 2 mars 1966

Protégez-les !!!

confiez-nous la vérification
et la réparation de VOS
RESSORTS et de la SUSPENSION
de votre automobile.



Alphonse

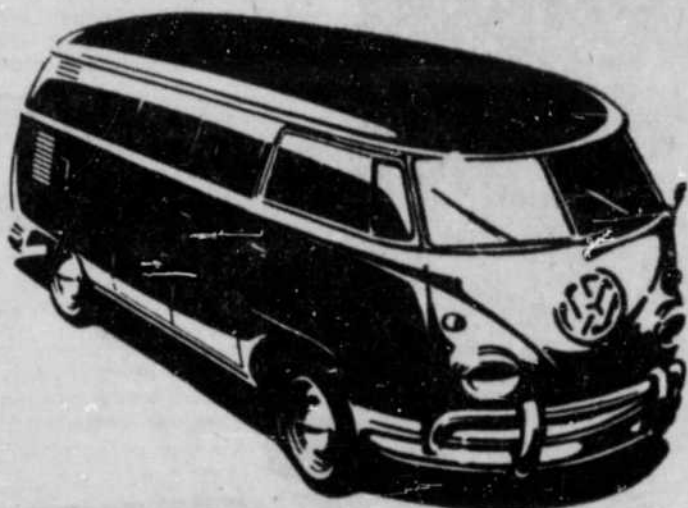
BLONDEAU

& Fils Ltée
500, 1^{ère} AVE



Tél.:
529-4908

VOLKSWAGEN



LAHOUD
AUTOMOBILES INC. **STE-FOY**

2145 BOUL. CHAREST O. — 681-6311

CANADIAN TIRE & REPAIR CO. LTD.

Distributeurs des pneus

Firestone

LA PLUS VASTE ORGANISATION POUR RECHAPAGE — VULCANISATION ET VENTE DE PNEUS
VULCANISATION ET RECHAPAGE (TOUTES GRANDEURS)

SUCCURSALES A VOTRE SERVICE:

QUEBEC,
128 Ave St-Sacrement
LA TUQUE
1600 Blvd Ducharme
ALMA,
909, Blvd Dequen

SEPT-ILES,
794, Ave. Laure
THETFORD MINES,
839 Notre-Dame Nord
CHICOUTIMI,
524, rue Price Ouest

CHIBOUGAMAU,
871, Industrielle
MATANE,
98 St-Pierre
ST-FELICIEN,
17, Blvd Levesque

HAUTERIVE,
219 Blvd Lafleche
DOLBEAU,
803, 8^{ème} Avenue
JONQUIERE,
441, rue St-Hubert

ROBERVAL,
430, Boul. Marcotte
CHANDLER,
rue Commerciale Est

VENDEUR EXCLUSIF A QUEBEC
SERVICE JOUR ET NUIT

BOULEVARD GMC

(1964) INC.

2125
Boul. Charest O.
Ste-Foy
683-4954

DORÉ

EQUIPEMENT LTEE

Représentant JOHN DEERE

TRACTEURS à chenilles,
Modèles: JD350-450
TRACTEURS à roues,
Modèles: JD300-400-500-600-700

1720 ouest, St-Vallier - Québec
Tél.: 681-4601

Succursale: St-Georges,
Cité Beauce



JD760

GRATTE (SCRAPER) ET CHARGEUR COMBINES

Elimine la nécessité
d'un deuxième
tracteur comme
pousseur.



Voyez la machinerie
John Deere
pour tous les genres
de travaux

Avons aussi: Debusqueurs (Skidders) Modèle JD440

HOMMAGES DE



québec mack inc

2160 BOUL. CHAREST, OUEST
TEL.: 681-0011



Pour vos
PROBLEMES
DE
TRANSPORT

voyez nos
représentants

VARIETE DE

CAMIONS

DU NERVEUX PETIT BRONCO
AU PLUS GROS TANDEM

Vos problèmes seront vite solutionnés

AU PLUS BAS PRIX

Coût — DÉPRECIATION — Entretien
et efficacité considérés

Laurentide
LAURENTIDE AUTOMOBILES INC.
25, DORCHESTER SUD, QUÉBEC ■ 525-8181



Un symbole de confiance

UNITED AUTO PARTS
INC.

53 magasins dans la province pour vous servir



CHEZ NOUS ...

QUALITE D'ABORD !

PIECES — VENTE — SERVICE
JOUR ET NUIT

International Harvester
CIE DU CANADA LIMITEE
1300 boulevard Charest, ouest
527-2543





Etre belle...
ou le devenir

Institut de beauté à domicile

par Geneviève

Bien des femmes hésitent encore à se confier à l'institut de beauté. Un nettoyage de peau, n'est pourtant pas plus coûteux qu'un complet chez votre coiffeur et ne demande pas à être renouvelé aussi souvent. Et la "cuisine de beauté" ne remplacera jamais les soins d'excellents spécialistes. Il faut la dire et le répéter; aucune recette de démaquillant, aucune recette de crème ou de masque, ne pourra se substituer avec la même efficacité aux produits composés par des chimistes et des biologistes qui ont consacré des années de recherches et d'études à leur préparation.

Mais il faut aux isolées, à celles qui habitent une campagne éloignée des grands centres, à celles qui vivent perdues dans quelques brousses solitaires, à celles enfin qui ne peuvent disposer du temps nécessaire à un traitement aussi long. Car avec du bon sens et de la persévérance vous pouvez cultiver votre beauté et atténuer vous-même un grand nombre de vos défauts.

LES FUMIGATIONS

— Une fumigation prolongée pendant un quart d'heure à vingt minutes assurera un nettoyage suffisant de l'épiderme. Démaquillez-vous d'abord soigneusement, puis faites bouillir une grande casserole d'eau dans laquelle vous jetterez une poignée de fleurs de sureau séchées, si vous avez la peau normale; de guimauves, si vous avez la peau sèche ou quelques gouttes de teinture de benjoin, si vous avez la peau grasse. Maintenez le liquide en ébullition douce pendant tout le temps de l'opération.

Protégez vos cheveux par une bande Velpeau, et fixez deux tampons d'ouate, un sur chaque paupière, au moyen d'une étroite bande de gaze enroulée autour de votre tête. Il faut absolument protéger l'épiderme délicat des paupières que la vapeur chaude risquerait d'irriter.

Couvrez-vous enfin la tête d'une grande serviette éponge qui retombera tout autour de la casserole lorsque vous vous pencherez sur elle. Placez alors votre visage au-dessus du récipient en évitant de l'approcher exagérément du liquide bouillant. La fumigation doit être chaude, mais ne pas donner une sensation de brûlures. Les pores de la peau s'ouvriront sous l'effet de la chaleur et la sudation provoquée jointe à la pénétration de la vapeur nettoieront votre épiderme. Après la fumigation, appliquez-vous à extraire vos points noirs, avec des mains et des ongles bien propres, par pressions douces, entre deux petits morceaux d'ouate. Ne brutalisez pas votre épiderme, les comédons doivent sortir facilement. N'essayez pas de les extirper tous en une seule fois. En renouvelant la fumigation quelques jours après, vous aurez des rebelles. Terminez par l'application d'un masque approprié à la qualité de votre épiderme. Il en existe dans tous les instituts de beauté, à défaut, voici deux recettes classiques qui sont d'une extrême simplicité.

Masque pour peaux sèches ou normales

Deux jaunes d'œufs battus en omelette avec une cuillerée à café d'huile d'olive.

—Horoscope—

MARDI, 1er MARS

21 mars au 20 avril. (Bélier). — Mettez de l'ordre dans vos affaires. Il ne faut pas se laisser décourager par les contre-temps. Le mois commence sous de bons augures.

21 avril au 21 mai. (Taureau). — Discutez franchement vos problèmes avec une personne dont la compétence peut vous éclairer. Influences plantées moyennes.

22 mai au 21 juin. (Gémeaux). — Vous y gagnerez à cultiver de nouvelles ambitions. Il suffira de peu de chose pour vous rendre populaire.

22 juin au 23 juillet. (Cancer). — Vous favoriserez la bonne entente dans un milieu où le désaccord régnait. Vous recevrez un beau témoignage de gratitude.

si VOTRE DENTIER bouge...

Sauvagez le simplement d'un peu de PASTERETH, ce qui le maintiendra plus solidement en place, évitant les déplacements latéraux ou horizontaux. Ne forme ni pâte, ni gomme, ne laisse aucun goût. PASTERETH est une formule alcaline (non acide). Ne rancit pas dans la bouche, assainit l'haleine. PASTERETH à tous les coins de produits pharmaceutiques.

VERRES de CONTACT EXAMEN de la VUE

OPTOMETRISTE
J.M. Léveillé O.D.
Paquet - 5e étage

POUR RENDEZ-VOUS
Tel: 524-5121 local 305

Paquet

P. & M. Boucher
1024, rue St-Jean — Près de la Porte St-Jean
CORSETERIE ET LINGERIE

Un personnel spécialisé est à votre service
OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 9.30 P.M.

AUCUN PROBLEME — STATIONNEMENT GRATUIT EN ARRIERE DE NOTRE MAGASIN. SUR LE TERRAIN DE "TILDEN"

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Chez Boussac de Paris

Des jupes virevoltantes terminées par des volants

COLLECTION PRINTEMPS-ETE 1966 DE BROUSSAC DE PARIS

L'imprimé, c'est la liberté: l'imprimé permet tout. — Tous les dessins, toutes les couleurs, tous les styles et tous les mélanges de styles, tous les fonds, toutes les proportions entre la masse du dessin et celle du fond.

Cette liberté dont use si largement le créateur, les femmes elles-mêmes la ressentent très clairement.

S'acheter une robe imprimée, c'est un bonheur particulier, une manifestation d'indépendance. Avec les imprimés, les femmes retrouvent un air de vacances, avant les vacances! Toutefois, dans toutes ces nouveautés, qui nous viennent des quatre points cardinaux, on a sélectionné. On a créé des familles de dessins offrant la même coloration, le même graphisme.

Mais, surtout, cette collection contient de multiples combinaisons de coordonnées:

— Alliance d'un imprimé et d'un uni, où l'uni se coordonne soit avec le fond de l'imprimé, soit avec le motif.

— Alliance de trois dessins différents: fleurs, pois, rayures, sur un même fond.

— Et surtout: mêmes dessins et même fond sur des matières différentes: piqué et voile, bouclé Ibiza et toile Week-end, toile Santorin et voile Galata.

Les supports si différents, si opposés parfois les uns aux autres, par leur matière même, mais mariés par le dessin, permettent mille combinaisons heureuses.

LA PLAGE

Le tissu, éponge bouclé Ibiza, imprimé, est le grand favori. Les dessins se coordonnent souvent avec ceux de la toile Week-End ce qui permet la réalisation de ravissants ensembles de plage: combinaisons-culottes, ou robes simples, en toile Week-End, accompagnées d'une cape réversible toile-éponge. La cape se transforme alors en drap de bain pour s'étendre au soleil.

A noter également, de longues et amples tuniques portées sur les pantalons réalisés soit dans le même tissu, soit dans un uni assorti au coloris dominant de l'impression.

Les coloris sont souvent acides, on y retrouve les verts, les jaunes, les roses, imposés par le film "VIVA MARIA". Mais, ils sont aussi parfois sombres. Des camaïeux de rouges violacés ou de violet, mettent en valeur les peaux bronzées de l'été. Les dessins sont géométriques, floraux, ou reprennent des motifs de cashmere.

VETEMENTS SPORTS

Il y a un an déjà, les premiers ensembles, vestes et pantalons, faisaient une timide apparition, ils commencent maintenant à descendre dans la rue.

24 juillet au 23 août. (Lion). — On vous rappelle que "le temps perdu ne se retrouve jamais". Il faut à tout prix que vous réagissiez contre la routine.

21 août au 23 septembre. (Vierge). — Une journée qui sera propice à vos travaux intellectuels. Vous ne regretterez pas d'avoir soigné les détails.

24 septembre au 23 octobre. (Balance). — Ne perdez pas de temps à des bagatelles et cultivez d'honnêtes ambitions. Journée sous le signe de l'analyse et de la concentration.

24 octobre au 22 novembre. (Scorpion). — Vous trouverez le réconfort dont vous avez besoin auprès de bons amis. Tenez-vous au courant de l'actualité.

23 novembre au 21 décembre. (Sagittaire). — Vous surmonterez des obstacles avec cran. Ne négligez pas les intérêts de votre santé. Souriez.

22 décembre au 20 janvier. (Capricorne). — Ne vous contentez pas, si vous voulez qu'on croit en votre parole. Surmontez une certaine tendance à la paresse.

21 janvier au 19 février. (Verseau). — Vous ne trouverez pas facilement les bonnes réponses aux questions qu'on vous posera. On vous cause une heureuse surprise.

20 février au 20 mars. (Poissons). — N'attendez pas jusqu'à la dernière minute pour prendre position dans une affaire. Vous serez plus loquace que d'habitude.

SI VOUS ETES NE UN 1er MARS

Vous êtes généreux de votre temps et de votre personne et l'on ne frappe jamais en vain à la porte de votre cœur. Votre plus grand défaut est de manquer de confiance dans vos talents et de vous croire trop souvent inférieur aux autres.



Une nouvelle méthode pour la cuisson du pain: la "pâte refroidie"

Il existe une nouvelle méthode pour faire cuire le pain à la maison. C'est très simple, puisqu'il s'agit de mélanger des ingrédients, de pétrir la pâte obtenue et de la réfrigérer, avant de faire cuire au moment qui convient le mieux au cordon-bleu.

Cette méthode, celle de la "pâte refroidie", économise vraiment du temps et des soucis, en plus d'être des plus pratiques.

Quel en est donc le secret? Tout simplement que le pain lève durant la période de temps qu'il passe au réfrigérateur. On peut donc le cuire à n'importe quel moment deux à vingt-quatre heures après avoir laissé la pâte au froid.

Ainsi, il devient possible avec

cette méthode de "pâte refroidie" de préparer la pâte pour le pain durant la matinée, d'en cuire tout un poule le déjeuner et le deuxième pour le dîner. Le pain cuit à la maison n'a jamais perdu son attrait pour quiconque en hume l'arôme tiède et pénétrant à sa sortie du four. Grâce à cette méthode moderne, il devient donc très facile de servir du pain absolument frais.

La méthode de "pâte refroidie" requiert des ingrédients habituels de farine, levure, graisse, sel, sucre, lait et eau. Pour préparer le pain, il faut d'abord mélanger les ingrédients pour en former une pâte, la pétrir et la laisser lever 30 minutes, puis l'aplatir et la diviser en deux portions,

l'abaisser et la placer dans un moule. Après avoir couvert le moule de papier ciré (sans ajuster) et de papier d'aluminium, il ne reste plus qu'à déposer au réfrigérateur. La "pâte refroidie" est prête à cuire au moment qui convient le mieux au cordon-bleu, c'est-à-dire de 2 à 24 heures plus tard. Nul doute que si la méthode de "pâte refroidie" avait été découverte il y a 5.000 ans, toute l'histoire du monde en aurait peut-être été changée!

PAIN BLANC
préparé selon la méthode "pâte refroidie"
1-2 tasse d'eau tiède,
1 c. à thé de sucre,
2 paquets levure sèche active,
1 3/4 tasses de lait chaud,
2 c. à soupe de sucre,

1 c. à soupe de sel,
3 c. à soupe de graisse,
5 à 6 tasses de farine
pré-tamisée.
Huile végétale
ou graisse fondue.
Déposer la levure dans un grand bol contenant l'eau tiède et une cuillerée à thé de sucre; laisser prendre 10 minutes et brasser. Incorporer le lait chaud, le sucre, le sel et la graisse. Ajouter 2 tasses de farine et battre le tout jusqu'à consistance lisse. Incorporer une autre tasse de farine et bien mélanger. Ajouter graduellement le reste de la farine, n'utilisant que la farine nécessaire pour obtenir une pâte lisse et satinée.

Abaisser sur une planche légèrement enfarinée et pétrir

jusqu'à consistance douce et souple (environ 10 à 15 minutes). Couvrir d'un linge à vaisselle propre et laisser reposer à la température de la pièce durant 30 minutes. Diviser en deux parties égales. Aplatis la pâte en morceaux rectangulaires de 8" par 12". Façonner en forme de pains. Placer la pâte dans des moules à pains graissés de 8 1/2" x 4 1/2" x 2 1/2". Badigeonner la surface de la pâte avec de l'huile végétale. Couvrir les moules, sans serrer, du papier ciré badigeonné d'huile. Recouvrir ensuite de papier d'aluminium. Placer les moules au réfrigérateur de 2 à 24 heures.

Lorsqu'il vous conviendra de faire cuire les pains, retirez les moules du réfrigérateur, découvrez et laissez reposer à la température de la pièce tout en faisant chauffer le four (environ 10 minutes). Avec un cure-dents, perforez les bulles qui auraient pu se former sur la surface de la pâte. Cuire à 400°F. de 30 à 40 minutes ou jusqu'à ce que les pains soient cuits. Retirer immédiatement des moules et laisser refroidir sur le support. Badigeonner le dessus d'huile végétale ou de beurre fondu, si désiré.

Quantité: 2 pains.
NOTE: Les dimensions du moule sont très importantes pour obtenir d'excellents résultats.

VARIATIONS:
PAIN AU FROMAGE: Suivre la recette de base, mais incorporer 2 tasses de fromage Cheddar fort, râpé, après l'addition de la troisième tasse de farine et avant l'addition du reste de la farine.

PAIN AUX RAISINS: Suivre la recette de base, mais incorporer deux tasses de raisins épluchés après l'addition de la troisième tasse de farine et avant l'addition du reste de la farine.

PAIN DE BLE ENTIER: Suivre la recette de base, mais utiliser un mélange composé en deux parties égales de farine pré-tamisée et de farine de blé entier.

PETITS PAINS: Suivre la recette de base, mais diviser la pâte en 32 portions et former en petits pains. Placer très rapprochés sur deux moules carrés de 9 pouces, graissés. Continuer la recette telle qu'indiquée pour le pain. Cuire à 425°F. de 15 à 20 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient cuits.

Les tissus les plus employés dans la collection Boussac sont les écossais, les chevrons, les unis, qui eux aussi, se coordonnent avec des tissus tissés fantaisies (carreaux ou rayures). Ces ensembles s'accompagnent d'une casquette "féminisée" qui complète la tenue.

rouges, verts, ou de mélanges d'or et noir.
Les ensembles de cocktail utilisent les toiles et les voiles coordonnés Boussac dans des coloris plus clairs.

LES TENUES DE TERRASSE

OU DE TELEVISION

Des robes longues, qui ne sont pas faites pour sortir mais au contraire pour rester chez soi, pour recevoir quelques intimes. Et c'est justement, parce qu'elles resteront chez elles, à l'abri des regards critiques des inconnus, que les femmes céderont au plaisir toujours un peu refoulé d'habitude, de s'acheter quelque chose de très fantaisiste, de très osé, d'un peu extravagant et de très somptueux.

Ainsi sont les robes de télévision ou de terrasse de la collection Boussac. Les qualités lourdes, CAPRICCIO — GALATA — SANTORIN, imprimées parfois de coloris sourds, (moutarde/bleu éteint), parfois de coloris violents (orange/violet) ou encore plus frais (vert et bleu), sont généralement les favorites pour ces robes d'hôtes.

LES ROBES DU SOIR

Toutes les qualités Boussac, de la toile ou voile, en passant par la loveline et le satin, sont employées.
Les formes aussi sont très diverses: romantiques dans la forme et la couleur, ou résolument modernes.

Elles prennent parfois, une allure de grand soir quand les motifs de l'imprimé sont entièrement rebrédés de pierreries chatoyantes.

"C'était si ennuyeux... de devoir me pincer les poils superflus à chaque sortie!"



... alors elle est venue chez Gregory!

Oui, ce fut un vrai cauchemar! En effet, la vie est trop courte pour dépenser des centaines d'heures à l'infini et douloureuse corvée de l'épilation.

Ce qui est encore pire, c'est que l'emploi de la pincette aggrave le problème. Il provoque la pousse de poils superflus additionnels.

Pourquoi ne pas vous débarrasser une fois pour toutes de ce souci?

La thermolyse Gregory a rendu possible cette solution raisonnable. C'est la nouvelle méthode d'épilation radicale dont vous avez dû lire dernièrement des articles. Elle est de toute sécurité et médicalement approuvée. Elle est plus rapide et plus confortable que jamais auparavant.

Avant de prendre une décision, rendez-vous donc visite à la clinique Gregory. Vous serez agréablement surprise de voir l'ambiance moderne, professionnelle, et la propreté de nos cliniques. Discutez avec la générale et demandez-lui de vous épiler quelques poils superflus, juste pour réaliser vous-même en quoi consiste la thermolyse. Cette consultation est gratuite.

Pourquoi ne viendriez-vous pas aujourd'hui même?

Ecrivez pour notre pamphlet gratuit, "Réponses à vos questions sur l'épilation radicale".

Gregory System
CLINIQUE D'ÉPILATION RADICALE
Tél. 529-1879

Suite 2 - Edifice Morrissey
695 St. René, Charest
Québec, P.Q.
OUVERT: 10 h. à 7 h. 30 p.m.
Samedi: 10 h. à 3 h. p.m.



Le pain lève dans le réfrigérateur lorsqu'il est préparé selon la nouvelle méthode de "pâte refroidie". Ainsi, si vous déposez la pâte à pain dans le réfrigérateur à 9 h. de l'avant-midi, votre pâte y lèvera et vous pourrez cuire votre pain à n'importe quel moment du jour après 11 h. de l'avant-midi. Bien sûr, si vous le désirez, vous pouvez faire cuire le premier pain pour le dîner et le deuxième, pour le petit déjeuner du lendemain.

BASSE DES VENTES ET DES PROFITS DE CANADIAN BREWERIES EN 1965

Les ventes et les profits de la Canadian Breweries Ltd au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1965 ont été peu satisfaisants, déclare dans le rapport annuel le président de la compagnie, J. G. Campbell. S'établissant à \$400,931,310, les ventes ont accusé une baisse de 2,3 pour cent et les bénéfices nets, au montant de \$11,320,000 (41 cents par action ordinaire), ont fléchi de 31,7 pour cent au regard du chiffre de \$16,571, 837 (65 cents) qu'ils avaient atteint en 1964.

Oeufs et volailles

Le marché des oeufs s'est raffermi dans les catégories A-Moyens et A-Petits, au cours de la semaine écoulée. Il n'y a aucun changement dans les autres catégories. La tendance est à la hausse.

Le marché de la volaille est stable en général. Cependant, la rareté du poulet a fait monter le prix de 1 cent à l'augmentation du prix payé aux producteurs, d'environ 1 cent la livre. Les changements sont minimes et sans grande importance dans les autres espèces.

TABULÉ DES PRIX POUR LES OEUFS

	A	B	C	D
A-E-Gros	26-29 1/2	44 1/2	54-55	64-65
A-Gros	27-27 1/2	43 1/2	53-53 1/2	63-63 1/2
A-Moyens	26-31	38-39	48-49	58-59
A-Petits	23 1/2-24	29 1/2-30	39-40	49-50
B	27-27 1/2	33-33 1/2	43-43 1/2	53-53 1/2
C	24-24 1/2	30-30 1/2	40-40 1/2	50-50 1/2

A) Prix aux producteurs (St-Anne)

B) Prix aux producteurs (St-Anne)

C) Prix aux détaillants

D) Prix aux consommateurs

TABULÉ DES PRIX POUR LES VOLAILLES

Prix aux producteurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

Prix aux consommateurs

Prix aux détaillants

NOMINATION À LA DAVIE SHIPBUILDING LIMITED



M. JOHN GORMAN

M. T. Veliotis, vice-président et directeur général de la Davie Shipbuilding Limited, annonce la nomination de M. John Gorman au poste de directeur de la division du génie général.

Honni qui soit qui mal dépense

Par JEAN D'AUTANE

"Enfin, il n'entrerait pas dans notre mandat d'étudier l'administration du gouvernement provincial, des municipalités et des commissions scolaires pour juger si elle faisait, dans ces trois secteurs, la meilleure utilisation des derniers publics. Nous avons dû présumer que les pouvoirs publics seraient pour le mieux le revenu des divers impôts. Si, comme nous l'avons montré les besoins sont vastes au Québec et même plus grands qu'ailleurs sous certains rapports, les ressources fiscales sont limitées et même plus restreintes qu'en Ontario, par exemple, par suite d'une utilisation plus intense du champ fiscal et d'une économie plus faible. Il importe à tout État de ne pas céder à la tentation de vivre au-delà de ses moyens au risque d'entraîner la croissance économique."

Cet extrait du rapport Bélanger sur la fiscalité au Québec est le dernier paragraphe de la conclusion à laquelle sont arrivés les commissaires. Il est à la fois clair et inquiétant. C'est en effet après une enquête qui a duré près de trois ans que les commissaires arrivent à cette conclusion. Ils terminent un volume de 550 pages dans lequel ils ont présenté au-delà de 166 recommandations visant à améliorer tant la nature que le rendement de la fiscalité au Québec, par cet avertissement contre les dépenses exagérées pour nos moyens et aussi par cette phrase qui met en doute les diverses administrations gouvernementales. En disant: "Nous avons dû présumer que..." les commissaires émettent des doutes sur le degré de perfection de l'administration.

Pourquoi la commission Bélanger émet-elle ces doutes? Pourquoi ne s'est-elle pas sentie en droit de dire: "Considérant que les pouvoirs publics gèrent pour le mieux..." Il est certain que l'administration d'un État ne peut se faire sans pertes et sans un certain gaspillage, mais ici au Québec, ici où l'on a tellement besoin d'utiliser au maximum chacun des dollars en circulation pour satisfaire aux besoins qui se font de plus en plus grands et pressant à l'égard du minimum des dépenses utiles et les gaspillage qui sont le résultat plus ou moins inévitable d'une administration aussi vaste et aussi complexe? Il semble bien que nous soyons en droit de nous demander si on en juge par la conclusion du rapport Bélanger et par les nombreux exemples qui nous parviennent.

Dans cet ordre d'idées, on peut se demander si les dépenses occasionnées par le représentant de la reine au Québec sont justifiées. Il n'est pas question de discuter ici du bien-fondé ou de la valeur de la charge de vice-roi, cela relevant uniquement de la politique et de la constitution de notre pays et n'ayant aucun rapport avec l'économie: pas plus d'ailleurs que n'est en cause l'individu qui détient cette charge. Il s'agit plutôt de voir si le Québec ne fait pas plus, beaucoup plus qu'il ne devrait, sur le plan financier, dans ce domaine précis. Les dix provinces canadiennes ont chacune un lieutenant-gouverneur et prévalent dans leur budget un certain montant pour le salaire du citoyen qui occupe ce poste en retour des services qu'il rend ainsi que pour défrayer les dépenses inévitables rattachées à un tel poste.

Il serait intéressant de comparer ce que font pour leur lieutenant-gouverneur respectif le Québec et l'Ontario qui sont les deux provinces ayant peut-être le plus de points en commun dans le domaine. Pour sa part, l'Ontario, qui est la province la plus riche du pays, consacrait l'an dernier pour son vice-roi, la somme totale de \$26,120.76. Ce montant comprend \$11,120.76 pour les secrétaires et autres personnes au service du lieutenant-gouverneur et la différence, soit \$15,000, constitue la rémunération totale que reçoit le vice-roi du gouvernement de la province. Il faut noter aussi que le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario se lève à ses propres frais mais que des appartements sont à sa disposition au parlement pour les réceptions officielles.

D'autre part, le Québec qui est généralement qualifié de "province pauvre dans un pays riche" - le dernier qui l'a ainsi qualifié est M. Gérard Filion il y a quelques jours - consacrait, pour la même année, le

Le Fonds de Placement de Montréal Trust connaît des progrès constants

L'actif du fonds collectif de placement du Montréal Trust a augmenté de \$10,395,032 ou 55% au cours de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 1965. A cette date, l'actif total des trois sections du fonds, soit les sections "valeur variable", "revenu fixe" et internationale, se chiffrait à \$29,409,507.

Au cours de 1965 le nombre des adhérents au fonds a passé de 4,950 à 8,371.

Par suite du comportement quelque peu léthargique des marchés canadiens des valeurs au cours de l'année écoulée,

la valeur unitaire de la Section "valeur variable" est demeurée inchangée à \$13.29. Le fléchissement des cours des obligations a provoqué une baisse de la valeur unitaire des parts de la Section "revenu fixe" qui est tombée à \$9.95.

La Section internationale qui a été lancée en février 1965 à un coût unitaire de \$10.00 (devises américaines) a reflété

l'excellent comportement des marchés américains des valeurs en terminant l'année avec une valeur unitaire de \$10.39 (U.S.).

A la fin de janvier 1966, les Sections "valeur variable" et internationale ont toutes deux marqué une augmentation et la valeur unitaire de leurs parts respectives se chiffrait alors à \$13.73 et \$10.57 (U.S.).

Informations financières

AVIS RE: UNE OFFRE PROPOSÉE DE DROITS MASSEY-FERGUSON LIMITED. — Voici certains extraits d'un prospectus préliminaire, en date du 21 février 1966, de la compagnie, qui a été présentée à la Commission des Valeurs Mobilières des E.-U. et qui traite de l'offre proposée de droits qui sera faite par la compagnie.

Application de la taxe de péremption de l'intérêt, — voici certains renseignements concernant son application et l'exemption par la loi des E.-U. de la taxe de péremption de l'intérêt à laquelle, seules les personnes résidant aux E.-U. et qui traitent de l'offre proposée de droits qui sera faite par la compagnie.

1) La réception par l'actionnaire de Massey-Ferguson Limited de la taxe de péremption de l'intérêt au taux de 15% du prix d'achat à moins que les droits soient acquis d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent.

2) L'exercice des droits qu'ils soient acquis de Massey-Ferguson ou autrement n'est pas sujet à la taxe de péremption de l'intérêt, au taux de 15% du prix d'achat s'y rapportant, à moins que les actions ordinaires soient acquises d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent.

3) Les souscriptions au titre de la compagnie de leur intention de fournir le dit certificat de propriété américaine à toute personne ayant acheté deux des actions ordinaires.

cet agent, pourvu que les dites personnes fournissent les renseignements appropriés exigés par les "warrants" de souscription livrés (il y a un espace pour ceux-ci à cet effet). Les personnes, résidant aux E.-U., qui ne fourniraient pas les dites renseignements ou qui remettraient leurs droits pour être exercés par un agent autre qu'un agent résidant aux E.-U. autorisé à recevoir les souscriptions, devront présenter un avis d'acquisition sur la formule 3779, en rapport avec les actions ordinaires ainsi acquises par la fin du mois suivant le mois durant lequel la dite acquisition eut lieu.

4) Tout achat de droits par une personne des E.-U., sera sujet à la taxe de péremption de l'intérêt au taux de 15% du prix d'achat à moins que les droits soient acquis d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent.

5) Tout achat d'une personne des E.-U. d'actions ordinaires, autres qu'une acquisition de Massey-Ferguson, conformément à l'exercice des droits, sera sujet à la taxe de péremption de l'intérêt, au taux de 15% du prix d'achat s'y rapportant, à moins que les actions ordinaires soient acquises d'une personne qui fournit à l'acheteur un certificat de propriété américaine ou son équivalent.

6) Les souscriptions au titre de la compagnie de leur intention de fournir le dit certificat de propriété américaine à toute personne ayant acheté deux des actions ordinaires.

Au cours de décembre

Les Canadiens ont acheté pour \$1,237,900. d'assurance-vie

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie communique que les Canadiens ont acheté pour \$1,237,900.00 d'assurance-vie au cours du mois de décembre 1965. Les achats pour les douze mois de 1965 se chiffrent ainsi par \$9,633,300.00, soit une augmentation de 17.5% par rapport au total de 1964.

Les achats d'assurance-vie ordinaire se sont chiffrés par \$570,200.00 en décembre dernier, alors qu'ils n'avaient été que de \$543,100.00 en décembre 1964.

Les achats de polices industrielles d'assurance-vie ont atteint \$1,300.00 en décembre 1965, soit une légère baisse par rapport au total de \$1,600.00 atteint au cours du même mois de 1964.

Les achats d'assurance-vie collective, qui avaient été de \$317,800.00 en décembre 1964, se sont chiffrés par \$666,400.00 au cours du mois de décembre dernier, ce qui représente une augmentation de près du double. La principale

Par la PRESSE CANADIENNE Skill Corp. Canada Ltd. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: \$3,109,352, soit l'équivalent de \$1.81 l'action au regard de \$2,632,050, ou \$1.53 pour l'exercice précédent.

Canadian Hydrocarbons Ltd. pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1965: \$1,262,000, soit l'équivalent de \$1.40 l'action au regard de \$1,105,000, ou \$1.35 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits de Versaford Services Ltd se sont accrues de \$250,000.

TORONTO — Dans une lettre adressée à ses actionnaires, Versaford Services Ltd vient d'annoncer que la compagnie a enregistré une augmentation de près de 3/4 de million des bénéfices en 1965 et que les ventes se sont accrues de 15% au cours du même exercice.

D'après le bref rapport publié neuf jours avant le rapport annuel de la compagnie, les bénéfices du dernier exercice se sont chiffrés à \$365,300 sur des ventes d'un total de \$23,893,600 en comparaison avec bénéfices de \$118,000 sur les ventes de l'ordre de \$20,746,100 enregistrées au cours de 1964.

On y souligne le fait qu'il n'y a aucune provision pour les impôts de 1965 étant donné que les pertes accusées au cours des exercices précédents ont été reportées pour fins d'impôt.

Fondée en 1961, Versaford Services est devenue le plus important approvisionneur d'aliments au Canada. Son exploitation comprend la gestion de restaurants publics, de cafétérias conventionnelles et automatiques et de salles à dîner pour des usines, édifices à bureaux, universités, hôpitaux et maisons pour les vieillards.

SICO INC.



M. Jean-Marie Linteau

M. Guy Dupuis

La direction de SICO INC. annonce les nominations suivantes: M. Jean-Marie Linteau est nommé au poste de Directeur commercial. A ce titre, il supervisera les ventes de produits d'usage courant dans tout le territoire de la compagnie, soit l'Est du Canada.

M. Guy Dupuis, jusqu'ici représentant des ventes dans la région de Sherbrooke, est promu au poste de superviseur des ventes pour la division de Québec.

DIVIDENDES

Par la PRESSE CANADIENNE Montreal Locomotive Works Ltd, 15 cents l'action ordinaire, 1er avril, inscription 14 mars.

Standard Paving and Materials Ltd, 12 1/2 cents, 1er avril, inscription 17 mars.

Bowaters Mersey Paper Co. Ltd, 68 3/4 cents l'action privilégiée 5 1/2 pour cent, 1er avril, inscription 11 mars.

Consolidated Paper Corp. Ltd, 50 cents l'action ordinaire, 15 avril, inscription 4 mars.

Crown Zellerbach Corp, 50 cents en argent américain l'action ordinaire, 1er avril, inscription 10 mars.

National Lead Co, 75 cents en argent américain l'action ordinaire, 28 mars, inscription 10 mars.

Price Brothers and Co. Ltd, 50 cents l'action ordinaire plus un boni de 15 cents, 1er mai, inscription 2 avril.

Lafarge Cement of North American Ltd, 15 cents l'action de classe A, 15 mars, inscription 7 mars; 15 cents l'action de classe A, 15 juin, inscription 1er juin; 15 cents l'action de classe A, 15 septembre, inscription 1er septembre; 15 cents l'action de classe A, 15 décembre, inscription 1er décembre; 8 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription 7 mars.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES AMY-66-10005 pour 10h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 15 mars 1966

FOURNITURE DE "CABLE en ALUMINIUM "TRIPLEX"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h. 30 a.m. à 8h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 839 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de sept mille dollars (\$7,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 24 février 1966

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES GTA-66-10021 pour 10h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 15 mars 1966

FOURNITURE DE "BOTTES DE CAOUTCHOUC"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h. 30 a.m. à 8h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dollars (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 24 février 1966

CITE DE LEVIS Bureau du Greffier

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les membres du Conseil de la Cité de Lévis, à la séance spéciale du 24 février 1966, ont adopté en deuxième et dernière lecture le règlement No. 68 décrétant la confection d'un plan d'homologation de l'élargissement du bas de la Cité Préchère par la cité.

Qu'il peut être pris communication de ce règlement au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville de Lévis, Edifice des Postes, lequel deviendra en vigueur conformément à la Loi.

LEVIS, le 25 février 1966. (Signé) Yvan DALLAIRE, Greffier.

Québec, le 25 février 1966. et adressées au greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à mercredi le 9 mars 1966, à TROIS HEURES P.M. (heure normale de l'est).

Pour plus amples informations et blancs de soumissions, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'ingénieur de la Cité, chambre 446, L.S.P. DESJARDINS, GREFFIER DE LA CITE.

Québec, le 24 février 1966. et adressées au greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à mercredi le 9 mars 1966, à TROIS HEURES P.M. (heure normale de l'est).

Pour plus amples informations et blancs de soumissions, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'ingénieur de la Cité, chambre 446, L.S.P. DESJARDINS, GREFFIER DE LA CITE.

Québec, le 24 février 1966. et adressées au greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à mercredi le 9 mars 1966, à TROIS HEURES P.M. (heure normale de l'est).

Pour plus amples informations et blancs de soumissions, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'ingénieur de la Cité, chambre 446, L.S.P. DESJARDINS, GREFFIER DE LA CITE.

Cours des titres de revenu fixe

OBLIGATIONS DU CANADA

	1966	74	94	95
Perpetuals	1966	74	94	95
4 1/2% Dec. 15	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jan. 15	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jun. 15	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Sept. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Oct. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Nov. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Dec. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jan. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Feb. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Mar. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Apr. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% May 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jun. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jul. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Aug. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Sep. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Oct. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Nov. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Dec. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2
4 1/2% Jan. 1	1966	94 1/2	94 1/2	94 1/2



● PRISONNIERS LIBERES — Accra, Ghana (Photo: AFP) — Un groupe de prisonniers politiques transportent leurs bagages au sortir de prison par suite de la chute du gouvernement de Nkrumah. Certains de ces prisonniers étaient derrière les barreaux depuis sept ans.

Libération de 500 prisonniers à Accra

ACCRA. (AFP - Reuter). — Un peu plus d'une centaine de morts, dont l'ancien attorney général ainsi que des leaders de l'ancien parti politique de M. Nkrumah leur nombre n'est pas précisé, et 90 hommes environ parmi les miliciens chargés de la garde personnelle de l'ancien président: le bilan encore approximatif des événements qui marquèrent le coup d'Etat d'Accra, le 24 février dernier, apparaît moins sanglant qu'on aurait pu le penser, dans la confusion de cette journée.

Cinq cents prisonniers politiques ont été libérés et remplacés dans leurs geôles par les tenants du régime déchu: ministres, parlementaires, dirigeants politiques.

On sait maintenant que ce sont dix officiers de haut rang de l'armée et de la police qui avaient minutieusement préparé l'affaire. Ils avaient résolu de tenter le putsch au mois de juillet prochain. Mais l'annonce de la visite en Orient de M. Nkrumah leur parut une occasion favorable. Ils décidèrent de précipiter les choses et, le

24 février, le régime dictatorial de celui qui se faisait appeler le "rédeempteur" avait vécu. Dimanche, pour célébrer la chute de ce dernier, la population d'Accra faisait couler la bière et égorgeait brebis et moutons par centaines.

Sur contrôle La situation est calme dans l'ensemble du pays et à Accra, la capitale, où des milliers de étudiants ont défilé samedi et dimanche aux cris de "Les Russes à la porte". "Nous ne voulons pas des Chinois", "Rupture des relations avec la Guinée".

Canadien arrêté en Georgie

EULONIA, Georgie. — (P.C.) — Quatre hommes, dont un Canadien, sont accusés du vol à main armée de \$300 survenu dans un magasin général de cette petite ville rurale.

Le Canadien a été identifié comme étant Harry Skivinsky, âgé de 48 ans, de Montréal. Skivinsky avec deux de ses collègues du quatuor ont réussi à s'enfuir dans un petit avion de l'aéroport d'Eulonia, où leur camarade Sakobis a été arrêté peu de temps après le hold-up. Mais tous étaient arrêtés le lendemain à Jesup, à 60 milles d'Eulonia.

Le propriétaire du magasin, M. Olney Jenkins, âgé de 61 ans, a déclaré que trois des hommes étaient entrés dans son magasin et que le quatrième était arrêté le lendemain à Jesup, à 60 milles d'Eulonia.

Le propriétaire du magasin, M. Olney Jenkins, âgé de 61 ans, a déclaré que trois des hommes étaient entrés dans son magasin et que le quatrième était resté dans la voiture.

tres le mois dernier au Lagos "fut en grande partie un triomphe canadien".

D'accord avec le fédéralisme coopératif Cependant, après avoir discuté de la politique canadienne au sein de l'OTAN, le Times remarque "qu'il y a aussi le sentiment que le Canada ne poursuit pas suffisamment à fond ses initiatives, qu'il préfère poser les questions pertinentes plutôt que d'apporter les réponses, parce que sa politique étrangère est souvent fondée sur le désir de se distinguer plutôt que sur la conscience précise de sa place dans le monde".

Le journal estime que la politique du fédéralisme coopératif du gouvernement Pearson "a démontré une juste appréciation de la réalité".

Tenter d'appliquer l'uniformité à partir d'un pouvoir central ne mènerait qu'à des conflits. Par contre placer un faible gouvernement central vis-à-vis des provinces dont la force s'épanouit est une recette de désastre. C'est une situation qui rend la cohésion nationale d'autant plus difficile à réaliser".

Fin du congrès de l'Association France-Canada à Cannes

Cannes (AFP) — Un banquet présidé par M. Louis Joxe, ministre d'Etat français, a marqué hier à Cannes la fin du 16ème congrès national de l'Association France-Canada. Autour du représentant du gouvernement français et de MM. Jules Léger, ambassadeur du Canada en France, Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris, ce banquet réunissait les quelque 400 congressistes et les nombreuses personnalités canadiennes et françaises venues sur la Côte d'Azur à l'occasion de la grande manifestation annuelle d'amitié entre les deux pays.

Après des allocutions prononcées notamment par MM. Raymond Bousquet, ancien ambassadeur de France au Canada, Robert Bordy, commissaire de la participation française à la future exposition de Montréal, et Jean Chapdelaine, M. Léger a exalté l'amitié franco-canadienne et provoqué de longs applaudissements en affirmant: "Le Canada a compté dans son histoire de nombreux compagnons de route, mais depuis qu'il existe il n'en a jamais connu de plus fidèle que la France".

M. Louis Joxe a, lui aussi, évoqué les liens héréditaires unissant la France et le Canada. En attendant le vœu que ces liens se développent davantage dans le domaine des relations économiques, il a cité Paul Valéry et déclaré: "Il ne s'agit pas seulement, entre nos deux pays, de rapprocher ce qui se ressemble, mais aussi d'unir ce qui nous rend dissemblables". Le ministre d'Etat a ensuite parlé de l'émotion qu'il avait récemment éprouvée en survolant Montréal où, a-t-il dit, on ne construit pas seulement une exposition mais aussi une île sur le St-Laurent".

La question du Vietnam

Le moment ne serait pas propice au débat

NATIONS UNIES (AFP-PA) — "Un sentiment général s'est manifesté parmi les membres du Conseil de sécurité selon lequel le moment ne serait pas propice pour un débat sur la question du Vietnam au sein du Conseil", déclare le président du Conseil de sécurité, M. Akira Matsui, Japon, dans une lettre qu'il a adressée samedi aux membres du Conseil.

Cette lettre constate en effet le bilan négatif des conversations que M. Matsui a eues, depuis le 2 février, quand l'affaire du Vietnam fut inscrite à l'ordre du jour du Conseil, avec certains membres du Conseil de sécurité en vue d'essayer de dégager un consensus.

Après avoir noté que certains

membres "ont cru préférable de ne pas prendre part aux consultations" et évoqué les divergences de vues existant entre les autres membres, M. Matsui ajoute: "Je ne suis pas en mesure, au stade actuel, d'annoncer au Conseil qu'il existe un accord sur une ligne de conduite précise que le Conseil pourrait adopter: il s'est avéré qu'un rapport dans la présente forme, plutôt qu'une déclaration au cours d'une séance officielle du Conseil serait actuellement le moyen le plus approprié à suivre".

NEGOCIATIONS

M. Matsui qui doit céder la présidence du Conseil de sécurité au représentant de la Jordanie, M. Mohammed el Farra,

le 1er mars en vertu de la rotation mensuelle prévue par la charte, ajoute cependant qu'il a "cru pouvoir découvrir chez plusieurs membres du Conseil un sentiment commun" d'inquiétude et d'angoisse croissante devant la continuation des hostilités au Vietnam ainsi qu'un désir intense d'en voir la cessation prochaine et d'arriver à une solution pacifique du problème du Vietnam.

Il poursuit en notant qu'il a pu constater que les membres du Conseil estiment que le conflit devrait prendre fin au moyen de négociations, qui seraient menées selon les modalités appropriées et avec comme objectif la mise en oeuvre des accords de Genève.

Ces accords, conclus à la conférence de Genève sur l'Indochine française en 1954 et 1962, prévoient notamment la démilitarisation du Nord et du Sud-Vietnam et la tenue d'élections libres en vue de l'unification du pays.

De source diplomatique, on précise que 11 des 15 membres du Conseil ont approuvé la lettre comme conforme à leur position d'ensemble sur l'affaire. L'URSS, la Bulgarie, la France et le Mali ont refusé de l'approuver. Le 2 février, l'URSS et la Bulgarie s'étaient opposées à l'inscription de la question vietnamienne à l'ordre du jour du Conseil, et la France, le Mali, le Nigeria, et l'Uganda s'étaient abstenus.

Attaque Vietcong contre un cargo

SAIGON. (P.A. - A.F.P.) — Une unité Vietcong en embuscade sur le bord du fleuve Saigon a infligé dimanche un feu nourri à un cargo faisant route vers la capitale qui, s'il avait coulé à cet endroit, aurait paralysé la circulation maritime desservant Saigon.

Le cargo "Lorinda", jaugeant 900 tonnes et battant pavillon panaméen, après avoir touché du fond, s'est rapidement déchargé et a finalement réussi à gagner Saigon, à 20 milles plus au nord, avec sept obus dans sa coque. Le maître d'équipage timonier et un marin, tous deux chinois, ont été blessés.

Le "Lorinda", qui venait de Hong-Kong, transportait une cargaison dite "générale".

Par ailleurs, appliquant leur nouvelle tactique, qui consiste à maintenir à tout pris le contact très rapproché avec l'ennemi, des unités vietcongs ont infligé de lourdes pertes à une compagnie de la 173e brigade aéroportée américaine samedi après-midi.

Cette tactique a empêché pendant six heures l'intervention efficace de l'aviation et de l'artillerie. Commencé vers quinze heures l'engagement n'a pu prendre fin qu'à 21 heures. A ce moment-là seulement les troupes américaines ont pu décrocher. La compagnie américaine était en opérations avec une autre compagnie à 20 milles au nord de Saigon, juste au nord de Thu Dau Mot. Au début de l'après-midi elle fut prise sous un feu nourri d'armes automatiques et de mortiers venant d'abris parfaitement camouflés sur une colline. Les Américains surpris subirent des pertes et leur commandant décida de replier ses troupes pour permettre l'intervention de l'aviation tactique.

Les Vietcongs appliquant la tactique nouvelle de leur commandement décidèrent de rester en contact, dirigèrent un feu nourri sur les Américains, leur interdisant le moindre mouvement, puis, par des déplacements d'unités, réussirent à paralyser totalement la compagnie américaine. L'aviation intervint mais uniquement sur les arrières vietcongs pour éviter d'attendre les troupes américaines trop proches.

La nuit venue les Vietcongs décrochèrent et dimanche matin les éléments de la même compagnie américaine poursuivant l'opération ont découvert dans les blockhaus des pansements et des vêtements ensanglantés prouvant que les Vietcongs avaient subi des pertes. On ignore l'importance de celles-ci.

La tactique de maintien à tout pris du combat rapproché et du corps à corps a été préconisée notamment par le général Vo Nguyen Giap pour neutraliser l'aviation et l'artillerie.

A LA FRONTIERE NORD

Dans des opérations côtières qui se déroulent près de la frontière du Nord-Vietnam, les troupes sud-vietnamiennes ont infligé de lourdes pertes à deux bataillons vietcongs et en ont harcelé durement un troisième avec l'appui des appareils de guerre et de la marine américaine.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

REPRESENTANT EN ASSURANCE-GROUPE

LA MUTUELLE S.S.Q., la plus importante société canadienne-française, spécialisée en ASSURANCE-GROUPE (vie, salaire et maladie) requiert les services d'un REPRESENTANT PERMANENT pour Québec et la région.

FONCTIONS:

Offrir en vente et expliquer à des directeurs d'entreprises, de corps professionnels et d'associations ouvrières, des régimes d'assurance - groupe à l'avantage des membres de leur groupement.

AVANTAGES:

- Rémunération sur base de salaire garanti;
- Voiture fournie et allocations pour frais de voyage;
- Bénéfices marginaux particulièrement avantageux;
- Programme complet de formation professionnelle;
- Marché bien établi.

QUALIFICATIONS:

- Age: de 25 à 35 ans environ;
- Formation académique d'au moins une 12ème année;
- Expérience de quelques années dans la vente, les affaires en général ou les relations avec le public;
- Goût et aptitudes pour travail en comité et discussion en groupe.

Poser sa candidature en écrivant à:

Le directeur du Personnel — Case Postale 3339, Québec 2, P.Q. Discretion assurée



386 RAPPORT ANNUEL 1965

	1965	1964
Revenus bruts	\$2,894,000	\$2,620,000
Bénéfice avant impôts	1,012,000	964,000
Bénéfice net	544,000	511,000



CAPITAL
ET
RÉSERVES
\$6,630,000

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

MONTREAL • QUEBEC • OTTAWA • HULL • TROIS-RIVIERES • RIMOUSKI

FIDUCIAIRES • ADMINISTRATEURS

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression.

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

5 victimes dans l'Est du Québec

Une quarantaine de morts au pays — 10 au Québec —

(Par la Presse Canadienne)

Au moins 38 personnes ont perdu la vie au pays dans des accidents de la circulation au cours de la fin de semaine, dont quatre lors d'une collision entre un autobus et une auto survenue près d'Ottawa et qui a fait sept blessés.

Un relevé de la Presse Canadienne allant de 6 heures vendredi soir jusqu'à tard dimanche soir indique que 48 personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au pays au cours de la fin de semaine. Le relevé comprend quatre noyades, une victime d'incendie et une autre mort accidentelle.

L'Ontario vient en tête du bilan avec 22 victimes, dont 19 de la route et trois noyades.

Dix personnes ont perdu la vie au Québec: neuf sur les routes et un homme qui a été tué lors de la collision d'une auto-neige avec un train.

Cinq personnes ont péri sur les routes d'Alberta, deux sur celles de la Nouvelle-Écosse et une dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Cette dernière province a aussi enregistré une noyade et une victime dans un incendie.

Il n'y a pas d'accident mortel à Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard ni en Saskatchewan.

Le relevé ne comprend pas les suicides ou les meurtres, ni les morts naturelles ou celles survenues dans l'industrie.

Voici la liste des victimes au Québec :

SAMEDI

Peter Chisnell, 22 ans, de Montréal, a perdu la vie quand l'auto qu'il conduisait a frappé un pont à Ste-Adele, à 40 milles au nord-ouest de Montréal.

Michel Lacroix, 15 ans, frappé par une auto à Laval, en banlieue de Montréal.

François Smith, 38 ans, frappé par une auto près de St-Bruno, à 10 milles à l'est de Montréal.

Jacques St-Onge, 15 ans, frappé par une auto alors qu'il marchait le long d'une route près de St-Alexis des Monts, à 70 milles au nord-est de Montréal.

François Lauzon, 27 ans, de Cornwall, Ontario, tue quand l'auto qu'il conduisait a frappé un arbre près de Rivière Beaudette, à 45 milles au sud-est de Montréal.

Zelig Gold, 68 ans, frappé par un camion à Laval, en banlieue de Montréal.

CINQ PERTES DE VIE DANS L'EST DE QUÉBEC

L'Est de la province a enregistré cinq pertes de vie au cours de la fin de semaine. De ce nombre, quatre ont été tués sur la route alors que la dernière personne connaissait une mort atroce sous les roues d'une locomotive du CNR.

A Rivière-à-Pierre

M. Adrien Lortie, 29 ans, du 124, 51e Rue, Est, à St-Rodrigue, Charlesbourg, a connu une mort atroce, dans le courant de l'après-midi, samedi, lorsqu'il a été écrasé, avec son ski-doo par une locomotive du CNR, à une vingtaine de milles de Rivière-à-Pierre, dans le comté de Portneuf.

M. Lortie qui était père de deux jeunes enfants, faisait partie d'une dizaine de personnes qui avaient organisé une excursion avec leur auto-neige, dans ce coin de la pro-

vince. Deux de ses compagnons l'ont échappé de justesse, lors de la tragédie. Il s'agit de MM. Robert Dorion, 3245, 1ère Avenue, à Charlesbourg, et Maurice Bernier, 1119, rue Claire-Fontaine, à Québec. L'arrière de l'auto-ski du premier a été heurté par l'avant de la locomotive. Quant à M. Bernier, il avait traversé les rails depuis quelques secondes, lorsqu'il vit venir le convoi qui sortait d'une courbe très prononcée.

Le corps déchiqueté de M. Lortie fut traîné sur une très longue distance, et la tâche de dégager les restes de la victime fut très pénible. La victime a été montée à bord du convoi, puis il a été dirigé jusqu'au Lac Édouard, où le Dr Descaresse a constaté la mort. La dépouille mortelle a été ramenée à Québec, hier soir, où une enquête du coroner a été ouverte, à la morgue provinciale. Selon les dires des deux survivants, le bruit que faisaient les autos-ski les a empêché d'entendre le bruit fait par les 70 wagons du convoi.

A L'ISLE-VERTE

Deux personnes ont perdu la vie, vendredi soir, lors d'une tragédie routière, survenue à l'Isle-Verte, localité sise entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles. La police provinciale les identifie comme étant M. Paul Hamel, 37 ans, du 375, rue St-Olivier, à Québec, et Mme Jean-Lemieux, 49 ans, de l'Isle-Verte. La tragédie aurait impliqué deux autos et un camion.

A Hébertville

M. Fernand Tremblay, 49 ans, du rang St-Isidore, à Notre-Dame-d'Hébertville, a connu une triste fin, vers 8 h., samedi soir, lorsqu'il a été happé par une automobile, alors qu'il déambulait sur la route, non loin de son domicile. Il aurait été heurté dans le dos.

Au lac Albanel

Une explosion de dynamite a été cause de la mort d'un individu de 32 ans, vers 3 h., samedi matin, sur la route reliant Cnibougama au lac Albanel. Il s'agit de M. Darius Proulx, 32 ans, du 117, rue Rouleau, à Rimouski.

Le corps de M. Proulx a été déchiqueté lorsque la lame du marteau pneumatique qu'il utilisait est entré en contact avec de la dynamite qui n'avait pas explosée, mais qui a éclaté sous les coups répétés de l'engin.

Me C. Wagner dénonce le jeu de l'alibi truqué en Cour

"À l'heure actuelle, les véritables erreurs judiciaires sont les acquittements de criminels. Dans ces acquittements, l'alibi truqué joue un rôle de premier plan. Il appartient à Ottawa et au Barreau de chercher les moyens propres à la disparition de ce fléau des faux alibis de dernière heure".

C'est ce qu'a déclaré l'hon. Claude Wagner, ministre de la Justice, du Québec, lors d'une causerie radiophonique dimanche.

Ottawa et le Barreau devraient s'ouvrir les yeux devant "l'inquiétante multiplication" des alibis de dernière heure, a déclaré le ministre de la Justice.

"Ne nous payons pas de mots: alibi de dernière heure, l'alibi qui ne surgit qu'au stade du procès, n'est trop souvent qu'un acte criminel destiné à tromper la justice et la société dans son ensemble", a affirmé M. Claude Wagner.

Dans une causerie prononcée sur les ondes d'un poste local, le ministre a fait valoir que rien dans le code pénal du Canada ne force un prévenu à établir sa preuve d'alibi le plus tôt possible après son arrestation.

Voilà pourquoi, à son avis, à mesure que la science policière et juridique parvient à rivaliser avec l'astuce criminelle, on voit se multiplier les faux alibis, les alibis truqués, les alibis de dernière heure qui sont autant de pièges tendus à une saine administration de la justice.

Le ministre a rappelé que le code pénal français, plus réaliste que le nôtre, n'admettait pas ce phénomène de "mémoire subitement rafraîchie" en vertu duquel un criminel se souvient plus facilement des faits et des personnes qui le disputent à son procès, c'est-à-dire plusieurs semaines ou plusieurs mois plus tard, qu'au moment de son arrestation.

Le ministre de la Justice s'est également interrogé sur les devoirs professionnels de l'avocat en telles circonstances. Tout en reconnaissant qu'on dépit des apparences, certains alibis de dernière heure peuvent être basés sur l'entière vérité, M. Wagner s'est demandé si un avocat pouvait "sans faire preuve d'indécence, pour ne pas dire plus", accepter de piloter devant une cour de justice une défense bâtie sur un tel alibi. N'est-il pas plutôt de son devoir de mener une enquête soignée et personnelle sur l'alibi qu'il invoque pour son client?

"Comme ministre de la Justice, a-t-il poursuivi, j'espère que le barreau, doté d'un syndicat salarié à plein temps, posera des actes positifs, à l'aide des tribunaux dont il dispose, pour empêcher chaque cas d'alibi de dernière heure présenté par un avocat de la défense au cours d'un procès".

Il y va de l'honneur de la profession, a dit M. Wagner. Il ne faut pas que l'on puisse imputer à l'un de ses membres une complicité tacite ou active, dans la préparation de ces "tricheries juridiques".

Mme Kirkland-Casgrain

Le vent n'a jamais
cessé de souffler nos
voiles, dit le ministre

MONTREAL (P.C.) — Le vent n'a jamais cessé de souffler nos voiles, a déclaré dimanche soir Mme Claire Kirkland-Casgrain, en parlant de l'ardeur et de l'enthousiasme au travail "dans la mise en vigueur dynamique de projets éclairés, élaborés et mûrs", par le parti libéral.

Le ministre des Transports et des Communications prenait la parole à l'occasion de la convention libérale qui a choisi un porte-étendard au parti dans le comté d'Oiler.

Quand à l'opposition, a dit "hésitante, enlisée dans ses préjugés qui lui interdisent de comprendre le Québec en marche". M. Fernand Picard, marchand et vice-président de la Fédération libérale du Québec, a été choisi comme candidat après deux tours de scrutins, triomphant de trois adversaires.

La nouvelle circonscription d'Oiler comprend les territoires des villes de St-Léonard et de St-Michel.

Le ministre s'est réjoui de ce qu'elle a qualifié "d'élan de 1960" manifesté tout autant par la population que par le gouvernement dans son œuvre de réforme.

Mme Kirkland-Casgrain a souligné que les obstacles rencon-

trés sur le chemin des réformes n'avaient en rien entamé la volonté du gouvernement en ce sens.

"En moins de six ans", a-t-elle dit, le Québec a rattrapé des "retards" qu'on croyait prendre 50 ans pour combler. Cela, dit-elle, c'est parce que le gouvernement considère les Québécois comme des adultes et non pas comme des enfants.

Les étudiants, les enseignants, voient maintenant de leur propre yeux, alors qu'avant 1960, ils croulaient.

M. Warren, un ancien combattant, est âgé de 51 ans et est courtier en assurances générales.

BAIE-ST-PAUL. — (P.C.)

M. Jean Warren, maire de Pointe-au-Pic et préfet du comté de Charlevoix, a été choisi à l'unanimité comme candidat de l'Union Nationale dans le comté de Charlevoix, en vue des prochaines élections provinciales.

M. Warren, un ancien combattant, est âgé de 51 ans et est courtier en assurances générales.



● GANT RETROUVE — Le gant de la main gauche du jeune Donald Gauthier, deux ans, a été retrouvé sur la rue principale à Aymer, Qué. La Police provinciale, qui recherchait ce gant depuis qu'on a trouvé le garçonnet assassiné, considère que c'est un indice important pour résoudre le crime. De gauche à droite, les constables Alain Courchesne, Gaëtan Bédard, le sergent Roland Gilbert et le caporal René Poirier, assis, comparent les deux gants du garçonnet.

Le PL et l'UN vont dans des directions totalement différentes

MONTREAL (P.C.) — Notant que "nous sommes à la veille d'une élection provinciale", M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative, s'est employé à établir dimanche que le Parti libéral du Québec et l'Union Nationale sont orientés "dans des directions totalement différentes".

L'Union Nationale, a affirmé M. Johnson, est le parti de l'évolution constitutionnelle du Québec, alors que le Parti libéral demeure le parti du statu quo constitutionnel.

La causerie de M. Johnson a eu lieu à l'occasion d'un dîner-bénéfice de son parti annonçant certains thèmes que l'Union Nationale exploitera durant la prochaine campagne électorale québécoise.

Le parti de l'Union Nationale, "100 pour cent québécois", avait résolu de donner à l'État du Québec "tout le prestige et tous les pouvoirs d'un véritable état national".

Au sujet de la formule Fulton-Favreau pour la modification au Canada de la constitution canadienne, qui est la formule "du statu quo, de l'immobilisme constitutionnel", M. Johnson a reproché au gouvernement de M. Jean Lesage de "laisser planer comme une menace sur l'avenir du Québec".

Soulignant que M. Lesage n'avait pas "tuté la formule, comme il aurait pu le faire, se contentant d'en ajourner l'étude", M. Johnson a déclaré: "Si, un jour, M. Lesage se sentait plus fort, qu'est-ce qui nous dit qu'il ne tenterait pas encore de l'imposer au Québec?"

La politique constitutionnelle du gouvernement de M. Jean Lesage était conditionnée par le fait que le "Parti libéral évolue à la fois sur la scène fédé-

rale et sur la scène provinciale". "Jouant sur deux tableaux à la fois, faisant partie d'un ensemble où nous ne sommes pas en majorité, les libéraux, a dit M. Johnson, doivent trop souvent faire passer les intérêts du Québec au second plan, même dans des domaines ou ces intérêts sont primordiaux".

Les plus sincères parmi les libéraux du Québec "se trouvent constamment écartelés entre deux conceptions, deux tendances, deux philosophies contradictoires qu'ils ne peuvent concilier qu'en surface à force d'opportunisme et de compromis boiteux".

M. Johnson a mentionné encore parmi les "différences essentielles" qui distinguent les deux principaux partis québécois, que "l'Union Nationale est un parti populaire, profondément enraciné dans le peuple, alors que le parti libéral reste un parti aristocratique et bourgeois". A cet égard M. Johnson a soutenu que le Parti libéral a peu évolué depuis l'époque du gouvernement Taschereau.

"Quatrième différence, a poursuivi M. Johnson: l'Union Nationale reste fermement attachée au principe que le Parti libéral encourage les investissements et fait fuir les capitaux par sa politique louvoyante et invertébrée. Le chef de l'Union Nationale a cité un passage du rapport de la Commission royale d'enquête Bélanger selon lequel "au Québec, la proportion des investissements affectés au secteur industriel était beaucoup moindre en 1964 qu'en 1965".

DIALOGUE VS MONOLOGUE "C'est l'avertissement le plus grave qui nous ait jamais été donné par une commission gouvernementale", a commenté M. Johnson. Le chef de l'opposition a réaffirmé son point de vue selon lequel le gouvernement québécois n'a pas de politique cohérente en matières économiques, ce qui découra-

geait les investissements. Autre différence essentielle, selon M. Johnson, l'Union Nationale "est le parti de la démocratie et du dialogue, alors que le Parti libéral est le parti de l'autocratie et du monologue". "Dialoguer, a-t-il expliqué, c'est avoir l'oreille bien tendue autant que la langue bien pendue".

"Il est clair, a ajouté le chef de l'opposition, que le gouvernement actuel ne sait pas et ne saura jamais dialoguer avec le peuple, parce qu'il n'a pas confiance en lui, parce qu'il le considère, du haut de sa grandeur, comme un assemblage de 'non-instruits', de mineurs".

DONC...

M. Johnson a conclu sa causerie disant: "Puisque, même dans l'opposition, l'Union Nationale a réussi à amorcer un dialogue constructif en provoquant la formation du comité parlementaire de la constitution; puisque, même dans l'opposition, l'Union Nationale a réussi à garder libre la voie de l'émancipation constitutionnelle en faisant échouer la formule Fulton-Favreau; puisque, même dans l'opposition, l'Union Nationale a été l'aiguillon qui a forcé le gouvernement à exercer au moins une partie de nos droits exclusifs ou prioritaires, c'est à l'Union Nationale que le peuple entend désormais confier la tâche de gouverner avec lui et pour lui".

PIERRE Beaulieu d.o.
VERRES de CONTACT LUNETTES
529 Boul. Charest-Est, Qué.
(Face à la Cie Paquet)
Téléphone: 529-9351

Campagne électorale du RIN

MONTREAL. — (P.C.) — Le Rassemblement pour l'indépendance nationale a ouvert dimanche sa campagne électorale en présentant à la population les 24 porte-étendards choisis jusqu'ici pour la prochaine campagne provinciale et en réclamant la nationalisation pure et simple de l'université McGill.

C'est M. Guy Pouliot, ex-président du RIN, qui a lancé cette idée devant les 1.500 personnes qui assistaient à l'assemblée.

Rappelant que Montréal a besoin d'une deuxième université de langue française et qu'il n'était pas sûr que la province puisse se l'offrir avant quelques temps, M. Pouliot, candidat du parti indépendantiste dans le comté de Montmagny, a recommandé la nationalisation de la fameuse université afin de la mettre au service de la nation québécoise.

Il avait auparavant cité des statistiques pour démontrer que l'université McGill ne servait pas beaucoup les intérêts de la province.

Le président du RIN, M. Pierre Bourgault, a lancé par sa part, un appel au premier ministre de la province, l'invitant à une confrontation télévisée.

Le Dr Ferron candidat

MONTREAL. — (P.C.) — Le Dr Jacques Ferron a été choisi samedi candidat du Rassemblement pour l'indépendance nationale dans le comté de Taillon.

Le président national du RIN, M. Pierre Bourgault, a déclaré à cette occasion en faisant état du dévouement du Dr Ferron, "c'est un professionnel qui, fidèle à ses principes, n'a jamais trahi la société québécoise en l'exploitant".

Incendie de \$100,000

DOLBEAU. — (P.C.) — Les flammes ont complètement rasé un super-marché de cette petite ville à 200 milles de Montréal et les dommages s'élèvent à \$100,000. Le magasin et le logement, à l'étage, étaient la propriété de M. Paul Spence.

C'est le troisième incendie survenu à Dolbeau au cours des dernières semaines. Les deux premiers ont causé des dommages estimés à \$1.250.000.

Malles d'AUTOS Malles d'AVIONS
Malles de tous genres de qualité supérieure. Vous soumettez en assurance votre malle pleine satisfaction.
Lachance
265, St-Paul, Québec, 522-6108

FAITS DIVERS

Fin de semaine Deux cambriolages

tranquille à Québec

Les plaintes qui ont été portées au poste de la police municipale, au cours de la fin de semaine, ont été beaucoup moins nombreuses que celles enregistrées lors de la fin de semaine dernière, alors que l'esprit carnavalesque était à son point culminant.

La S.M. n'a effectué que 12 arrestations, nombre qui n'avait pas été atteint depuis fort longtemps. De ce nombre, 5 personnes ont été incarcérées pour désordre, 2 pour ivresse, et deux pour facultés affaiblies au volant d'un véhicule. Une femme a été arrêtée pour vagabondage.

Les deux seuls vols qui ont été rapportés à la centrale de police ont été perpétrés au Dauphin, au 389 de la rue du Pont, et au Domino, 343 de la rue de l'Eglise.

Au premier endroit, les bandits se sont emparés d'une somme de \$736, en marchandant de toutes sortes. Au Domino, le montant du vol n'a pas été établi, mais il ne serait pas très élevé.

Un vol a été perpétré, dans le courant de la soirée, vendredi soir, à St-Romuald. Les bandits se sont attaqués à l'épicerie Paul-H. Couture, au 1089 de la rue Commerciale. Le montant du vol serait de \$200.

ALFRED HAMEL
HORLOGER-BIJOUTIER
575 St-Jean, Québec. Tél. 522-7539
Spécialité: Réparation de montres.
Horloges — Bijoux, etc.
Beau choix de cadeaux

Antoin-F. Belleau inc.
courtiers d'assurances agréés
Normand Harvey, adjoint
475 chemin Ste-Foy (suite 11)
Québec 6 — Tél.: 681-6279

AVANT D'ACHETER APPRENEZ LA VÉRITÉ SUR LE DIAMANT
TEL 524-4849
J.-R. MASSICOTTE
MAÎTRE HORLOGER-BIJOUTIER
239 E. BOUL. CHAREST, QUÉBEC
(à la Gare Centrale d'Autobus)

SPÉCIALISTE DE LA VUE
Dr Laurent Massicotte
OPTOMÉTRISTE
LENTILLES CORNÉENNES
1115, rue ST-JEAN, Québec — 522-2516

ARTICLES ET ÉQUIPEMENT POUR LE SPORT SERVICE ET QUALITÉ SONT NOTRE PUBLICITÉ
GUY MASSICOTTE Sports Inc.
915 est, rue ST-VALLIER, Québec — 529-4956

Il faut au Québec une constitution nouvelle (Bertrand)

Par BERNARD RACINE

MONTREAL (P.C.) — En portant sur la place publique le débat sur la formule Fulton-Favreau, après que M. Lesage eut refusé de vider la question à l'Assemblée législative, M. Daniel Johnson a fait échouer au gouvernement provincial qui était prêt à accepter la formule "qui disait non au Québec sur la question d'une nouvelle constitution", a affirmé dimanche soir M. Jean-Jacques Bertrand, au banquet de l'Union Nationale.

"Qui a soulevé l'opinion de la population, qui a porté le débat sur la place publique, qui a réussi à faire reculer M. Jean Lesage, c'est Daniel Johnson", a déclaré le député de Missisquoi.

"Il faut au Québec une nouvelle constitution, et la formule Fulton-Favreau était un obstacle à l'émission d'une nouvelle constitution" favorable au Québec", a dit le député.

C'est au cours de son voyage dans l'Ouest où il était allé se promener, que M. Lesage a découvert le Canada et qu'il a compris qu'il devait se rétracter en sourdine", a dit M. Bertrand.

Faisant probablement allusion à M. Yves Gauthier qui avait pris place à la table d'honneur, M. Bertrand a ensuite accusé les libéraux d'avoir déclenché une vendetta contre certains membres de l'Union Nationale.

Candidats

"Mais jamais on a pu mettre en doute l'intégrité de ceux qui

ont ainsi été traînés devant le public à la suite de la vendetta libérale", a-t-il déclaré.

M. Bertrand a rappelé qu'au cours de ses assises nationales tenues l'an dernier, l'Union Nationale avait institué un comité politique ainsi que 12 comités d'étude chargés de dresser un programme au parti, et que les "changements apportés à l'organisation de notre parti sont de nature à amener dans nos rangs les meilleurs candidats possibles... capables de diriger un Québec moderne... de rénover la politique, de moderniser le parlementarisme, et de présenter à la population un programme électoral qui répondra aux aspirations légitimes de la population du Québec".

Ces hommes permettront au Québec de travailler avec les autres provinces à la grande destinée du Canada", non pas seulement pour le bien du pays, mais pour le bien du Québec", a-t-il déclaré en terminant.

Assistez à notre REVUE DE MODES
printanières 1966
au Théâtre CAPITOL
les 1, 2 et 3 mars
(le 1er mars en soirée seule)
matinée 11.30 — soirée 8h.30
prix des billets: 1.25 — 1.00 — .75
Tous les billets sont actuellement en vente à notre magasin à notre kiosque situé à l'étage de la mode (2e)
AUCUNE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE
Seules les commandes avec mandat-poste sont acceptées — remplies immédiatement

LA COMPAGNIE PAQUET INC. QUÉBEC	
Ct-inclus un mandat-poste au montant de \$.....pour les billets suivants:	
Mardi 1 mars	
soirée seulement	
1.25	
1.00	
.75	
Mercredi	
matinée soirée	
Judi	
matinée soirée	
Nom	
Adresse	
Ville	
Tél.	

RETOUR FRACASSANT DES AS AU COLISEE

Ils ont tiré une salve de 10 buts

Par Jean POULIOT



Par Jacques Revelin

Les Américains vont-ils fausser les pronostics du tournoi mondial?



Peu encourageants sont les résultats obtenus jusqu'à maintenant par l'équipe nationale canadienne, partie en Europe pour prendre part au tournoi mondial de hockey qui débutera jeudi, en Yougoslavie. Après avoir fléchi à deux reprises devant les Tchéques, ce qui ne constituait pas une grande surprise, voici que les protégés du R.P. Bauer ont également baissé pavillon devant l'équipe américaine.

Même si c'est par 2 à 1 seulement que cette troisième défaite s'est soldée, elle demeure difficile à avaler, bien qu'il s'agisse aussi d'une rencontre hors-concours. En plus de craindre les Russes, les Tchéques et les Suédois, faudra-t-il redouter également les porte-couleurs de l'océan Sam, sur la scène du hockey international.

C'est justement contre eux que les Canadiens entameront le tournoi. Sans une telle confrontation préalable, il était permis de penser que le club de Jack McLeod disposerait facilement des Américains. Ce n'est plus certain maintenant et il faudra appréhender l'issue du tout premier match de notre équipe nationale.

Si le succès des Américains n'est pas accidentel, il est possible que leur équipe soit plus forte que prévu.

Dans ce cas elle pourrait donner également du fil à retordre aux autres formations, ce qui modifierait sensiblement les calculs des pronostics. Les représentants des États-Unis n'ayant pas pris part aux séries de confrontations survenues au mois de décembre, en Amérique du Nord, on peut difficilement évaluer leur potentiel. Ce serait toutefois très étonnant qu'ils causent une grande surprise, comme à Squaw Valley, quand ils remportèrent le tournoi de hockey olympique avec Jack McCartan devant leurs filets. Les Russes avaient brillé par leur absence, il est vrai, mais les Américains avaient quand même triomphé.

Ators que le temps était venu de supprimer les chances du Canada dans ce prochain tournoi mondial, cet échec est si difficilement explicable qu'il vaut mieux ne plus se faire d'illusions, même si tout peut arriver car, selon la loi de la moyenne, ce serait bien au tour d'une équipe nord-américaine de gagner...

Elle se reprendra en 1967



Venue de l'Ouest en pleine forme avec l'espoir de se distinguer lors des championnats juniors canadiens, cette jeune skieuse est repartie de Québec hier soir, avec un pied dans la pierre, sans avoir pu prendre part aux compétitions. Elle se blessa malheureusement deux jours avant le début des concours, en faisant une chute pendant son entraînement. Après avoir versé quelques larmes de dépit, elle encaissa «sportivement» ce coup du mauvais sort et c'est son sourire des plus beaux jours qu'elle dédia à notre photographie...

En souplesse...

Il est fort probable que l'une des manches du «du Maurier International 67» sera disputée au Mont Orford. Un représentant de la F.I.S. est demeuré au Canada pour examiner les pentes et surveiller l'organisation de «l'Adams Memorial», dans le but d'approuver ou non le choix de ce centre pour la tenue du grand concours mondial de l'an prochain.

C'est au Mont Sutton près de Granby, qu'auront lieu l'an prochain les championnats juniors canadiens de ski. L'Ouest ayant refusé de les organiser en 1966, c'est donc dans l'Est qu'ils seront tenus une nouvelle fois...

L'assemblée annuelle de la Division du Québec est prévue pour le début du mois de mai. Ce rendez-vous a été fixé à Sherbrooke et c'est à Québec que les dirigeants de l'Association Canadienne du Ski Amateur tiendront leurs assises, à la fin du même mois. On chuchote que Pierre Alain sera l'un des candidats à la présidence nationale alors que Robert Poitier pourrait prendre sa place à la tête de la Division du Québec. Il s'agit évidemment de simples présomptions...

Le fameux joueur Jean-Guy Lafleur passera-t-il le prochain hiver à Québec? Paul Dumont semble beaucoup s'intéresser à ce valeureux gamin qui fut le meilleur compteur de l'un des premiers tournois p.e.w. A Thurso, il n'y a plus de ligue de hockey au-delà du bantam et l'on trouverait facilement la place pour lui dans un club midjet de la cité de Champlain...

En plus de nous battre au hockey, les Américains viennent aussi de nous ravir une couronne, celle du patinage artistique féminin. La mère de Petra Burka doit regretter aujourd'hui de ne pas avoir passé des paroles aux actes, quand elle manifesta le désir de pousser sa fille dans le patinage professionnel. Maintenant qu'elle n'est plus «la fée des glaces», la somme d'un éventuel contrat risque d'être moins rondelette...

Les As de Québec ont salué leur retour au Colisée après une absence de 17 jours en écrasant les Bears de Hershey par 10 à 3, même si Bernard Geoffrion ne pouvait compter que sur le minimum de neuf avants, quatre défenses et un gardien. Cette victoire permet aux As de reprendre leur avance de trois points sur le Rochester qui a toujours trois parties en mains.

Samedi, les deux leaders de section de la ligue Américaine ont encaissé des échecs simultanés à 3,000 milles de distance. A Cleveland, Hoekstra, McCarthy et Needham ont donné une avance de 3-0 aux Barons, puis Wayne Hicks a sauvé les As du blanchissage à l'engagement final. Pendant ce temps, à Victoria sur la Côte du Pacifique, les deux clubs-fermes des Maple Leafs de Toronto en venant aux prises et Victoria l'emportait 6-4 sur les Américains de Rochester pour amener la défaite des As.

Au Colisée, Simon Nolet et Wayne Hicks menèrent l'attaque avec chacun deux buts, les autres compteurs étant Noël Price, Cleland Mortonson, Don Blackburn, Terry Gray, Ed Hoekstra et Gordie LaBosière. Les trois buts des visiteurs furent réussis par Wayne Rivers, Myron Stankiewicz et Ralph Keller, tous à la période finale.

Les deux mêmes clubs s'affronteront mardi soir et les Bears tenteront sûrement de faire meilleure figure devant leur Booster Club.

PREMIERE PERIODE

Tous les buts du premier vingt furent enregistrés avec un homme au cachot. Terry Gray marqua le premier pendant une mineure à Keller en effleurant le puissant lancer de Noël Price. Pendant une punition à Simon Nolet, Cleland Mortonson s'échappa et déjoua Baba Dufour avec une feinte vers la droite. Finalement, une mineure à Stankiewicz permit à Don Blackburn de porter le pointage 3-0 avec un lancer de 35 pieds.

DEUXIEME PERIODE

Les As mirent en pratique une attaque si dévastatrice au second vingt qu'on aurait cru à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'un jeu de puissance avec un Bear au cachot. Tel n'était pas le cas, et le nombre de 14 lancers contre deux est d'autant plus significatif que les locaux écoperent de la seule punition de la période. Ed Hoekstra marqua au tout début de la période avec un lancer de près si puissant que la rondelle resta prise dans le cordage à trois pieds de haut. Keke Mortonson s'en prit au juge de buts, mais sans succès, mais Wayne Hicks avec un revers de 15 pieds porta le compte 5-0 à la fin du vingt.

TROISIEME PERIODE

Pour tenter de sortir ses joueurs de leur torpeur, Frank Mathers changea de cerbère

Rogatien Vachon obtient le droit de se dédoubler

Le président de la C.A.H.A., Lionel Fleury, a donné la permission au cerbère Rogatien Vachon de continuer à garder les filets des As sans perdre son statut amateur, tant que durera la situation actuelle d'urgence. Vachon avait épuisé hier soir ses essais de cinq et de trois parties, mais le président a utilisé de ses pouvoirs discrétionnaires pour déclarer la situation «d'urgence».

Après avoir obtenu la permission du président du Thetford Mines, Emile Couture, les As pourront même utiliser Vachon durant les éliminatoires juniors, les soirs où son équipe ne jouera pas.

Le détail junior doit commencer cette semaine, mais on attend la décision d'une cour de Sorel concernant une injonction de l'équipe de l'endroit. Les Eperviers ont terminé au 4e rang, mais ont été relégués hors des éliminatoires par la Q.A.H.A. en perdant plusieurs joutes pour avoir aligné un joueur trop âgé. C'est donc le St-Jérôme qui doit remplacer Sorel dans le détail, mais on attend la décision légale dans cette affaire.

Boxe

NEW YORK (AFP) — Selon Dewey Fraggata, promoteur new yorkais, le Vénézuélien Carlos Hernandez serait d'accord pour mettre son titre de champion du monde des poids welters en jeu le 1er avril à Rome, face à l'Italien Sandro L'Opolito. Les pourparlers sont en cours.



Gerry McNeil et Jean Marois étaient au nombre des instructeurs qui ont aidé les jeunes de la région à apprendre leur sport national lors d'une clinique tenue au Colisée sous l'égide de la jeunesse athlétique Steinberg's. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)



Keke Mortonson brisa les reins de ses anciens coéquipiers, les Bears de Hershey, en s'échappant pendant une punition aux As pour déjouer Baba Dufour avec une feinte magistrale et donner aux locaux une avance de 2-0 qu'ils ne devaient jamais perdre. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

Pittsburgh gagne à Springfield et Baltimore aussi à Providence

de hockey. L'un de ces buts, crédités à Ken Block, fut, en fait, le résultat d'une fausse manœuvre du gardien Ross Brooks, qui remplaçait Marcel Paillé malade.

Un but de Murray Hall, à 17:20 du dernier engagement hier soir, a procuré un gain de 3-2 aux Hornets de Springfield dans la ligue Américaine de hockey.

Dave Amadio avait d'abord ouvert le pointage au profit des locaux, mais Billy Harris avait égalé le compte quelques minutes plus tard.

Bill White a redonné l'avantage aux locaux, mais André Pronovost a de nouveau égalé les chances trois minutes avant le but victorieux de Hall.

A SPRINGFIELD	
Première période	
1-Springfield, Amadio	14:34
(Lucas, Ménard)	
2-Pittsburgh, Harris	18:05
(Jarrett, McCord)	
Punition: Goetzan 0:37	
Deuxième période	
3-Springfield, White	11:52
(Lucas, Molard)	
Punition: Cardiff 11:52	
Troisième période	
4-Pittsburgh, Hall	14:41
(Hall, Beaudin)	
5-Pittsburgh, Hall	17:20
(Goetzan)	
Punitions: White 1:04, Amadio 5:15, Beaudin et Rolfe 5:39	
Arrêts: Gardner 16 12 13 - 40	
Caron 9 11 9 - 29	
Assistance: 2,343	

BUFALO (P.A.) — En dépit d'un truc du chapeau par Bob Courcy dans la troisième période hier soir, les Barons de Cleveland ont cédé 5-4 devant les Bisons de Buffalo dans la ligue Américaine de hockey.

Pat Hannigan a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts tandis que Mel Pearson, Gerry Ouellette et Dave Richardson complétaient leur total.

Joe Szura, évoluant sur le même trio que Courcy, a réussi l'autre but des vaincus.

A BUFFALO	
Première période	
1-Buffalo, Pearson	3:07
(Caron, Carter)	
2-Buffalo, Hannigan	14:04
(Van Impe, Deau)	
3-Buffalo, Hannigan	16:10
(Van Impe, Deau)	
Punitions: Attwell 13:00, Mattiussi 4:40, Zeidel 15:21, Cushman 18:13	
Deuxième période	
4-Buffalo, Ouellette	2:59
(Wilson, Stanfield)	
Punitions: Schultz 11:30, Lafrenière 14:56, Pearson et Elliott 18:22, Chevrier 19:24	
Troisième période	
5-Cleveland, Courcy	1:16
(Saura, Lanyon)	
6-Cleveland, Courcy	15:12
(Saura, Mattiussi)	
7-Buffalo, Richardson	17:12
(Dea)	
8-Cleveland, Courcy	18:01
(Saura, Elliott)	
9-Cleveland, Saura	19:31
(Courcy, Elliott)	
Punitions: Mattiussi 11:24	
Arrêts: Hinkley 15 11 15 - 41	
Edwards 7 8 11 - 26	
Assistance: 5,113	

Le calendrier régulier doit prendre fin ce soir, mais la troisième place n'est pas encore déterminée. L'équipe qui remporte Montmorency conserve une priorité de deux points sur cette équipe. Deux rencontres sont à reprendre.

Si Montmorency l'emporte, le pilote Raymond Touchette insistera pour que ces parties soient disputées. Advenant une défaite de l'équipe de la Côte de Beaupré, les séries éliminatoires commenceront dès mercredi soir.

Ce soir, la lutte pour les compteurs sera à l'honneur. Henri Genois du Québec-Ouest, devance Yvon Drapeau, du C.T.R. par deux points.

La grande vedette individuelle dans le premier match a été Gilbert Boly du Montmorency, qui enfilait six des 8 buts de son club. Gilbert Tremblay et Jacques Roy ont réussi les autres. De plus, Tremblay a participé à quatre filets.

Gilles Renaud, Jean-Charles Hamel et Réjean Robitaille ont dirigé l'offensive du Québec-Ouest avec chacun deux buts. Marcel Gauthier, André Pelchat et Jean Rioux contribuent aux autres. Le but gagnant est allé à Jean Rioux, à la dernière minute de jeu de la rencontre.

QUÉBEC-OUEST 9 — MONTMORENCY 8	
Première période	
1-Montmorency, Boly	1:31
(Beaulieu, Tremblay)	
2-Montmorency, Roy	3:20
(Beaulieu, Massiotte)	
3-Québec-O., Renaud	6:34
4-Montmorency, Boly	8:59
5-Tremblay, Gauthier	
(Rioux)	
6-Québec-O., Robitaille	9:36
(Rioux, Pelchat)	
Punitions: Thibierge et D. Hamel 8:39	
Deuxième période	
7-Montmorency, Boly	3:06
(Tremblay, Beaulieu)	
8-Québec-O., J.-C. Hamel	4:09
9-Québec-O., Robitaille	5:52
10-Montmorency, Tremblay	9:27
(Desjardins, Nadeau)	
11-Montmorency, Boly	12:13
(Nolet, Desjardins)	
12-Montmorency, Boly	

Dog Derby

LACONIA PA — Le Dr Charles Belford champion actuel, a gagné hier la première épreuve du derby de chiens, qui durera trois jours.

Il a conduit ses 14 chiens à un temps de 1:28.40 heure sur le parcours de 20 milles.

Raymond Fortin, de Québec, a pris le 5e rang en 1:38.09, suivi de Jean Bastien, du village Huron de Québec, en 10e place en 1:47.12.

A PROVIDENCE	
Première période	
1-Baltimore, Schinkel	3:01
(Regan, Taylor)	
2-Baltimore, Block	3:40
(Cosselle, Cullen)	
3-Baltimore, Taylor	6:35
(Schinkel, Regan)	
4-Providence, Creighton	9:19
(Kachur, Bouchard)	
Punitions: Guidolin 4:45, 11:13, MacQueen et Stephenson 8:24, Bouchard 9:25, Bartlett 16:52	
Deuxième période	
5-Baltimore, Cosselle	2:39
(Dufour, Cullen)	
Punitions: Ford 4:48, Block 13:04, Muloin 19:31	
Troisième période	
6-Baltimore, Dufour	1:24
(Cullen)	
7-Providence, Bartlett	4:30
(Creighton, Walsh)	
8-Providence, Mikol	13:18
(Staub, Creighton)	
Punitions: Ingram 8:39 Taylor et Bartlett 9:43, Boudreault 15:16	
Arrêts: Boisvert 9 9 18 - 36	
Brooke 10 16 5 - 31	
Assistance: 2,883	

Clubs de Pêche

Je désirerais faire partie d'un club de pêche et serais acheteur d'un chalet sur les lieux.

M'écrire au Casier No 7949, L'ACTION, Québec, P.Q.

COLISEE

TEL: 525-9979 - 525-5129

LIGUE AMERICAINE

(30e Joute de la saison)

MARDI - 8.15 P.M.

★ HERSHEY ★

— VS —

★ AS de QUEBEC ★

● Rés.: Loges \$3.00
Mez. (4 prem. rang.) .. \$2.50
(4 dern. rang.) .. \$2.00
Balcon \$1.60
● ADM. GEN.: 2e Balcon, 285
sièges — Entrée Nord-O.
Adult. \$1.00 — Ent. 50¢
(Taxe & Ch. de Service incl.)

BILLET DE SAISON et billets L.B. RES. dans Dépot jusqu'à 1h. demain. Au COLISEE jusqu'à 5h. aujourd'hui et demain. Com. 3e ouvert à 7h. demain soir. (1-8)

CIGARETTES
EXPORT
BOUT UNI
ou FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

PARTAGE DES HONNEURS ENTRE LES SKIEURS DU QUÉBEC ET DE L'ALBERTA

Première victoire d'équipe pour la division du Québec

Par Jacques REVELIN

Résultats

P. Nom	Division	Tot.
1-B. Becker,	Alberta	91.80
2-S. Lattley,	Western	94.0
3-B. Irwin,	Western	97.85
4-J. Taylor,	Québec	99.2
5-N. Baker,	Québec	100.7
6-P. Wellstein,	Ontario	101.3
7-J. Luffreane,	Québec	102.1
8-S. Ross,	Alberta	105.75
9-D. F. Tweddie,	Alberta	106.85
10-J. Ritchie,	Sup.	106.95
11-P. Peyto,	Alberta	107.15
12-D. Deslauriers,	Québec	107.6
13-B. Brunet,	Québec	108.55
14-B. Honeywell,	Québec	109.65
15-J. Gadbois,	Québec	110.75
16-P. Schludermann,	Manit.	110.75
17-L. Leinweber,	West.	111.3
18-A. Tabor,	Sup.	111.85
19-H. Moser,	Ontario	112.55
20-M. Brown,	Alberta	113.3
21-B. Strain,	Ontario	113.7
22-R. Griffith,	Québec	113.7
23-B. Brough,	Québec	114.5
24-D. Mitchell,	Val.	115.65
25-T. Fryer,	Sup.	116.3
26-G. Trafford,	Western	127.25
27-G. Tutill,	Manitoba	129.3
28-F. Beattie,	Ontario	129.3
29-W. Colborne,	Alberta	132.15
30-P. Kotyk,	Ontario	132.90
31-C. Kehl,	Manitoba	132.95
32-S. Becker,	Alberta	131.65
33-B. Duchart,	Manitoba	131.9
34-R. Richardson,	West.	139.05
35-D. Wilder,	West.	142.45
36-K. MacDonald,	Ontario	143.60
37-M. Duffus,	Ontario	144.4
38-D. Irwin,	Sup.	153.7
39-D. Robinson,	Ontario	177.8
40-D. Kilbert,	Manitoba	202.9
41-E. Reid,	Manitoba	214.9

D.N.F. Jean Crépau, Québec; Mike Sheppard, Western; Peter Spence, Lake Superior; Rick Simpson, Manitoba.

DISQ. J. François Gadbois — Bob Langmaid — Patrick Kennedy — Rob Stephenson — Bruce Henry — Robin Philip — Doug Alford — James Bond.

N.P.F. G. Humphreys — Harry Levant — Pie. Savoye — Bill McKay.

COMBINÉ ALPIN (Garçons)

P. Nom	Division	Tot.
1-B. Becker,	Alberta	24.32
2-S. Lattley,	Western	27.34
3-B. Irwin,	Western	31.70
4-J. Taylor,	Québec	31.70
5-P. Peyto,	Alberta	36.30
6-D. Deslauriers,	Québec	37.30
7-J. Ritchie,	Sup.	39.14
8-N. Baker,	Québec	39.55
9-D. Brunet,	Québec	100.75
10-P. Wellstein,	Ontario	104.64
11-J. Gadbois,	Québec	121.74
12-B. Honeywell,	Québec	121.75
13-D. F. Tweddie,	Alberta	125.05
14-L. Leinweber,	Western	139.95
15-P. Schludermann,	Manit.	140.34
16-A. Tabor,	Sup.	143.60
17-S. Ross,	Alberta	146.39
18-R. Griffith,	Ontario	149.30
19-D. Brough,	Québec	152.22
20-H. Moser,	Ontario	154.98
21-B. Strain,	Alberta	156.58
22-D. J. Mitchell,	Sup.	165.90
23-T. Fryer,	Sup.	173.27
24-M. Brown,	Ontario	175.62
25-G. Trafford,	Western	177.25
26-W. Colborne,	Alberta	180.62
27-J. Luffreane,	Québec	183.90
28-E. Beattie,	Ontario	185.06
29-S. Becker,	Alberta	204.12
30-P. Kotyk,	Ontario	225.60
31-B. Richardson,	Western	240.40
32-B. Stephenson,	West.	254.51
33-D. Wilder,	Western	254.51
34-B. Duchart,	Manitoba	258.56
35-G. Tutill,	Manitoba	271.24
36-C. Kehl,	Manitoba	290.21
37-M. Duffus,	Ontario	323.06
38-D. Irwin,	Sup.	371.09
39-D. Robinson,	Ontario	654.35
40-E. Reid,	Manitoba	757.80

SLALOM

P. Nom	Div.	Cl.	Tot.
1-J. Leinweber,	Wes. Kim.	104.3	
2-A. Sevensma,	Wes. Kim.	107.7	
3-J. Workman,	Wes. Apex.	115.8	
4-C. McCarty,	Qué.	116.7	
5-K. Sorenson,	Wes. Kim.	116.7	
6-B. Chambers,	Sup. P.E.	126.3	
7-A. Valda,	Wes. Van.	119.5	
8-D. Colvert,	Qué.	125.2	
9-N. Maheux,	Québec	127.1	
10-S. Hunt,	Sup. Loch.	127.45	
11-R. Gauthier,	Qué.	128.15	
12-J. Crawford,	Ont. Nich.	129.65	
13-J. Halliday,	Ont. Nich.	130.3	
14-S. Byron,	Ont. Geo.	130.3	
15-E. Peat,	Sup. Loch.	130.9	
16-L. House,	Ont. Geo.	132.2	
17-B. Brown,	Alb. Edm.	135.9	
18-M. MacDonald,	Ont. Nich.	140.1	
19-J. Crawford,	Ont. Geo.	142.7	
20-L. Murray,	Sup. P.W.	151.6	
21-T. McCullough,	Ont. Nich.	153.1	
22-K. Taylor,	Alb. Calg.	154.10	
23-L. Cantin,	Man. McR.	155.1	
24-A. Fontaine,	Ont.	198.4	
25-J. Flak,	Qué.	254.5	

DISQ. K. Akinwale, Sup. P.L.R. M. Kelly, Alb. Banff. C. Sevensma, West. Kin. S. Cliff, Qué.

COMBINÉ ALPIN (Filles)

P. Nom	Division	Pts
1-J. Leinweber,	Western	2.02
2-A. Sevensma,	Western	25.26
3-B. Chambers,	Superior	68.72
4-C. McCarty,	Québec	74.46
5-N. Sorenson,	Western	74.90
6-J. Workman,	Sup.	77.45
7-S. Hunt,	Superior	113.24
8-A. Vajda,	Western	118.75
9-B. Gauthier,	Québec	128.22
10-D. Colvert,	Québec	128.96
11-S. Dyon,	Ontario	180.40
12-J. Brown,	Alberta	187.42
13-J. Halliday,	Ontario	188.20
14-L. Couze,	Ontario	170.28
15-J. Crawford,	Ontario	174.54
16-E. Peat,	Superior	181.26
17-N. MacDonald,	Ontario	204.16
18-T. McCullough,	Ontario	204.30
19-K. Taylor,	Alberta	218.14
20-J. Crawford,	Ontario	233.17
21-L. Cantin,	Manitoba	230.96
22-J. Flak,	Québec	281.06

OFFICIELS

Chronomètre: Chef: Luc Gourdeau — Pierre Girish, Roland Carreault, Jacques Verreault, Raymond Normandeau, André Laberge, Thérèse Laberge.
Préposé au départ: Raymond LeMieux.
Juges de Départ: Joe Faucher.
Juges d'arrivée: Ted Powell, Walter Moisan.
Contrôleurs: Chef: Peter Oht, André Sobitallie, M.F. Gauthier, Monique Desrochers, Louise Woods, Michelle Giroux, Monique Gingras, C. Morneau, M. Bernier, M. Vallière, D. Gais, L. Giguère, Y. Descoeur, L. Doucet, C. Bureau, J. Amyot, C. Bergeron, M. Allen, M. Labrie, H. Thibault.
Communication: Louis Wood, Claude Bernier.
Tracure: C.F. Jacques Desmeules.
Larry Nelles.
Équipements: Chef: André Moisan, Claude Bureau, John Semples, Robert Hardy, François Moisan, Ivan Larouche, Lane Dubois, Claude Auzer, Marthe Sirois.
Sécurité: Lorne Mulroney, Denis Paquet, (Patrouille Canadienne de ski).
Secrétariat d'Arrivée: Danielle Nadeau, Anne Lemoine, M. Gillespie, Z. yne Maher, Céline Blondeau, Jean-Paul Sanfacion.
Compilations: Jacques Nadeau, Lise Rallé, Louise Bodry, Roland Moisan, Claudette Labrie.
Bien-être: Mme Aline Casault, Mme P. Normandeau, Mrs Yvette Lefebvre, Claire Légaré, Hélène Gagnon.
Chronométrage électronique: Don Robert — Gary Tisdler, Ottawa Ski Club.

Une autre grande confrontation de ski s'est terminée hier dans la région de Québec où les meilleurs compétiteurs juniors du Canada étaient rassemblés depuis une semaine. Ils étaient venus prendre part aux championnats nationaux dont l'organisation avait été confiée au club de Ski Stoneham. Sanctionnées par l'A.C.S.A. et commanditées par "Pepsi Cola", toutes les épreuves qui se succéderont durant quatre jours ne manqueront pas d'animation, particulièrement lors des concours de slalom disputés samedi. Beaucoup plus contestés que prévu, ces championnats ne furent pas dominés par les représentants de l'Ouest, comme autrefois. C'est en effet par un large partage de victoires et trophées que ce grand duel des jeunes skieurs canadiens a pris fin, sans que l'on puisse concéder la moindre supériorité à l'une des six divisions, celle du Manitoba étant la seule n'ayant pu remporter un triomphe. Les résultats indiquent toutefois que la lutte fut surtout ardente entre les représentants du Québec et de l'Alberta. Chacune de ces provinces a remporté quatre triomphes. L'Ouest en a collectionné deux, alors que l'Ontario et le Lac Supérieur se divisèrent les deux autres succès. L'excellente performance d'ensemble des porte-couleurs du Québec constitue néanmoins un précédent digne d'être souligné. Ceux de l'Ouest ou du centre avaient pris l'habitude d'imposer leur suprématie, ce qui ne fut pas le cas cette année. Ce sont en effet les représentants de l'Est (division du Québec) qui, pour la première fois, ont obtenu le premier rang du grand combiné par équipe. Au terme de ce duel au sommet des espoirs du ski canadien, il est donc intéressant de constater une déconcentration des valeurs. Elle découle d'un entraînement généralisé. Désormais, c'est à travers le Canada que les sélectionneurs de l'A.C.S.A. pourront donc recruter les futurs membres de notre équipe nationale. Les championnats juniors qui viennent de se dérouler au Lac Beauport et à Stoneham ont permis d'entrevoir une encourageante relève.

Trop de skieurs spécialisés

Comme le vainqueur du décatathlon est reconnu comme le meilleur athlète des Jeux Olympiques, le skieur ayant remporté le grand combiné (alpin-nordique) de ces championnats juniors doit lui aussi être considéré le plus vaillant concurrent de cette compétition. Ce skieur complet fut Paul Peyto, membre de l'équipe de l'Alberta. Son nom figura en excellente position dans les classements des quatre épreuves masculines, principalement dans le fond et le slalom. Ce fut lui par ailleurs qui remporta le championnat du combiné nordique, sans avoir gagné une seule des deux disciplines.

Pas un compétiteur québécois s'avéra un rival sérieux à Paul Peyto. Axant leurs efforts sur une seule spécialité, les skieurs de l'Est ne semblaient pas convoiter les honneurs du grand combiné. C'est dommage. On vit notamment Pierre Savoie remporter la descente masculine puis s'élancer complètement dans le slalom. Jocelyn Dufresne fit le

Compétitions masculines

Les quatre épreuves confrontant les garçons furent remportées par des skieurs différents. On vit tout d'abord Kari Jamsa, de la division du Lac Supérieur, gagner la course de fond. Pierre Savoie, de Québec, enleva ensuite la descente.

Tenue prometteuse de Denis Deslauriers

Des compétiteurs de la région, celui ayant affiché la tenue la plus régulière fut Denis Deslauriers qui se classa 6e dans la descente et obtint le même rang au combiné alpin, en finissant 12e du slalom. Sa performance est la meilleure réalisée par un porte-couleurs de la zone de la Vallée du St-Laurent et, comme il aura encore l'âge jeune l'an prochain, il sera à n'en pas douter un candidat sérieux à l'un des titres des championnats canadiens de 1967.

Tableau des victoires

Championnats nordiques :

Course de fond (filles) :	Jackie Crawford, Ont.
Course de fond (garçons) :	Kari Jamsa, Lac. Sup.
Saut (garçons) :	Zdenek Mezil, Québec
Combiné (garçons) :	Paul Peyto, Alberta

Championnats alpins :

Descente (filles) :	Sue Cliff, Québec
Slalom (filles) :	Judi Leinweber, Ouest
Combiné (filles) :	Judi Leinweber, Ouest
Descente (garçons) :	Pierre Savoie, Québec
Slalom (garçons) :	Brian Becker, Alberta
Combiné (garçons) :	Brian Becker, Alberta

Grand combiné

Individuel :	Paul Peyto, Alberta
Par équipe :	Québec

Compétitions féminines

Si une Montréalaise avait remporté la descente, vendredi, trois skieuses de l'Ouest monopolisèrent les honneurs du slalom, samedi, alors qu'on assista aussi au déclin d'une championne. Antoinette Sevensma se fit en effet détrôner par sa coéquipière Judi Leinweber qui réussit les plus rapides descentes à travers les fanions. C'est Carol McCarty qui défendit le mieux le prestige du ski féminin de la division du Québec en méritant le 4e rang du combiné.

Écartée de la compétition en ayant pas été sélectionnée, Nicole Maheux obtint quand même la permission de prendre part au slalom. Elle devait en surprendre plusieurs en se classant 9e, prouvant ainsi qu'elle aurait pu représenter dignement sa zone dans cette confrontation nationale.

Les trois nouvelles championnes du ski junior sont donc: Jackie Crawford (nordique), Sue Cliff (descente), Judi Leinweber (slalom et combiné alpin).

Température idéale et parfaite organisation

Durant les quatre jours de compétitions, la température fut vraiment idéale, ce qui ne manqua pas d'accentuer les performances des compétiteurs nullement handicapés par un excès de froid ou de chaleur, ni par les rafales de vent.

Parfaite aussi fut l'organisation, même s'il fallut déménager de centres à deux reprises. Walter Moisan et Marc Blondeau furent magnifiquement épaulés par de précieux collaborateurs dont l'expérience ne manqua pas d'être évidente. Plusieurs officiels des clubs Redskin et de l'Union Commerciale apportèrent leur utile contribution lors des épreuves disputées au Relais. Dans l'ensemble, ce fut donc une grande contribution couronnée d'un grand succès.



● Pour la quatrième année consécutive, Paul Peyto a démontré qu'il est le skieur junior le plus complet au Canada en décrochant le premier rang du grand combiné des championnats juniors nationaux. Il s'est classé 7e dans la descente, 11e dans le slalom, 5e dans le combiné alpin, 4e dans la course de fond, 12e dans le saut et 1er dans le combiné nordique. Sur ce montage photographique on reconnaît en arrière plan 1. grand chalet de la station de Stoneham où se dérouleront les épreuves alpines.

Les Norvégiens sont redevenus les maîtres du ski nordique

Samedi, ce fut un représentant de l'Alberta qui se distingua dans le slalom, enlevé par Brian Becker. Enfin, dimanche matin, le concours de saut confirma la classe du Montréalais Zdenek Mezil.

Les meilleurs temps réalisés dans la double épreuve masculine de slalom disputée samedi, à Stoneham, laissent entrevoir le triomphe du champion de 1964, Bill McKay.

En dépit d'un protêt qu'il logea et d'une reprise qu'on lui consentit, il devait malheureusement se faire disqualifier, ce qui permit à Brian Becker de monter au premier rang, alors qu'il devança le champion de l'an dernier, Steffen. Beaucoup de skieurs chutèrent lors des deux manches dont les tracés étaient difficiles. Pierre Savoie fut parmi les "accidentés" alors qu'il accrocha à deux reprises dans la première descente. Se sachant plus faible dans cette discipline et constatant qu'il ne pouvait pas obtenir un bon rang, il tenta faiblement sa chance dans la deuxième manche pour subir une disqualification le rayant du classement du combiné.

Son camarade Jocelyn Dufresne qui avait été décevant la veille en descente, confirma ses talents dans le slalom en obtenant le 7e rang. Il ne fut pas le seul québécois à se distinguer dans cette compétition car sept se classèrent parmi les quinze premiers, et six d'entre-eux se retrouvèrent massés en tête du combiné alpin, ce qui devait rapporter la victoire d'équipe aux représentants de l'Est.

Selbkk sauta 80 mètres et obtint de très bonnes notes, mais ensuite le Japonais Fujisawa prenait la tête avec également 80 mètres dans un meilleur style. Lesser sautait 82 m. 50 dans un bon style.

La brume qui avait gêné le premier saut se dissipa brusquement pour faire place à une abondante chute de neige. La neige s'amoncelant, les sauts devenaient plus courts et les chutes nombreuses. On dut la piste de réception puis le jury décida alors d'annuler les sauts au second essai des 33 premiers et de faire repartir le concours à partir du numéro un.

Écartée de la compétition en ayant pas été sélectionnée, Nicole Maheux obtint quand même la permission de prendre part au slalom. Elle devait en surprendre plusieurs en se classant 9e, prouvant ainsi qu'elle aurait pu représenter dignement sa zone dans cette confrontation nationale.

Les trois nouvelles championnes du ski junior sont donc: Jackie Crawford (nordique), Sue Cliff (descente), Judi Leinweber (slalom et combiné alpin).

mais tombait à la réception perdant ainsi toute chance. Wirtkalo s'imposait finalement avec seulement 78 m. 50 dans un style parfait et remportait le titre.

COURSE DE FOND

Les Norvégiens tiennent en Gjermond Eggen le nouveau roi du ski de fond qui a détrôné, samedi, le Finlandais Eero Maentyranta, maître incontesté de cette spécialité depuis les jeux olympiques de 1964. Au cours de ces 26e

championnats du monde, Eggen a remporté deux titres, ceux des 15 et 50 km après avoir contribué à la victoire de la Norvège dans le relais 4 x 10 kms. Eggen n'a été décevant que dans le 30 kms où il a dû se contenter de la 16e place.

Samedi, Eggen a causé de vives émotions à ses supporters qui dépassaient les 100,000 qui dépassaient les 100,000 tout le long de la piste. Au 20e kilomètre, il n'était que 9e

à 2-42" du Soviétique Vedenin qui allait très fort. Mais Eggen regagna progressivement du terrain alors que Vedenin commençait à donner des signes de fatigue.

Au 40e kilomètre, il était 3e précédé seulement par Vedenin qui s'effondrait complètement en raison de son départ trop rapide. Le jeune Norvégien poursuivait son effort et littéralement porté par le public l'emportait finalement devant Tiainen et Maentyranta.

Victoires prévues des "ténors" de l'équipe canadienne de ski

Par la Presse Canadienne — Nancy Greene, de Rossland, C.B., et Peter Duncan, de Mont-Tremblant, ont remporté hier les championnats du combiné alpin lors du premier concours annuel Peter Campbell.

Mlle Greene a triomphé de huit concurrentes dans les deux épreuves du slalom hier en s'assurant la coupe Collingwood. De plus, elle avait triomphé également dans le slalom géant samedi, se méritant ainsi le trophée Peter Campbell.

Quant à Duncan, sa victoire facile dans le slalom dimanche lui a assuré la coupe Collingwood, tout en lui permettant de devancer Dan Irwin, de Fort William, qui avait gagné le slalom géant samedi, en vue du trophée Campbell.

Mlle Greene et Duncan, deux membres de l'équipe nationale de ski, étaient enchantés des pistes en dépit du manque de neige.

Quelque 11 skieurs, dont 3 de l'équipe nationale, ont subi la disqualification dimanche.

TEMPS — Duncan a effectué des descentes de 63.6 et 64.4 secondes hier alors que Gerry Rinaldi, Wayne Henderson et Kelly Flack, de l'équipe nationale, ont subi la disqualification.

Mlle Greene a complètement éclipsé ses rivales en remportant les quatre descentes du combiné.

Ann Rowley, d'Ottawa, et Stéphanie Townsend, de Banff, toutes deux membres de l'équipe nationale, ont pris les places suivantes même si elles

affichaient un retard considérable sur la championne qui a réussi des temps de 68.3 et 67.7 hier.

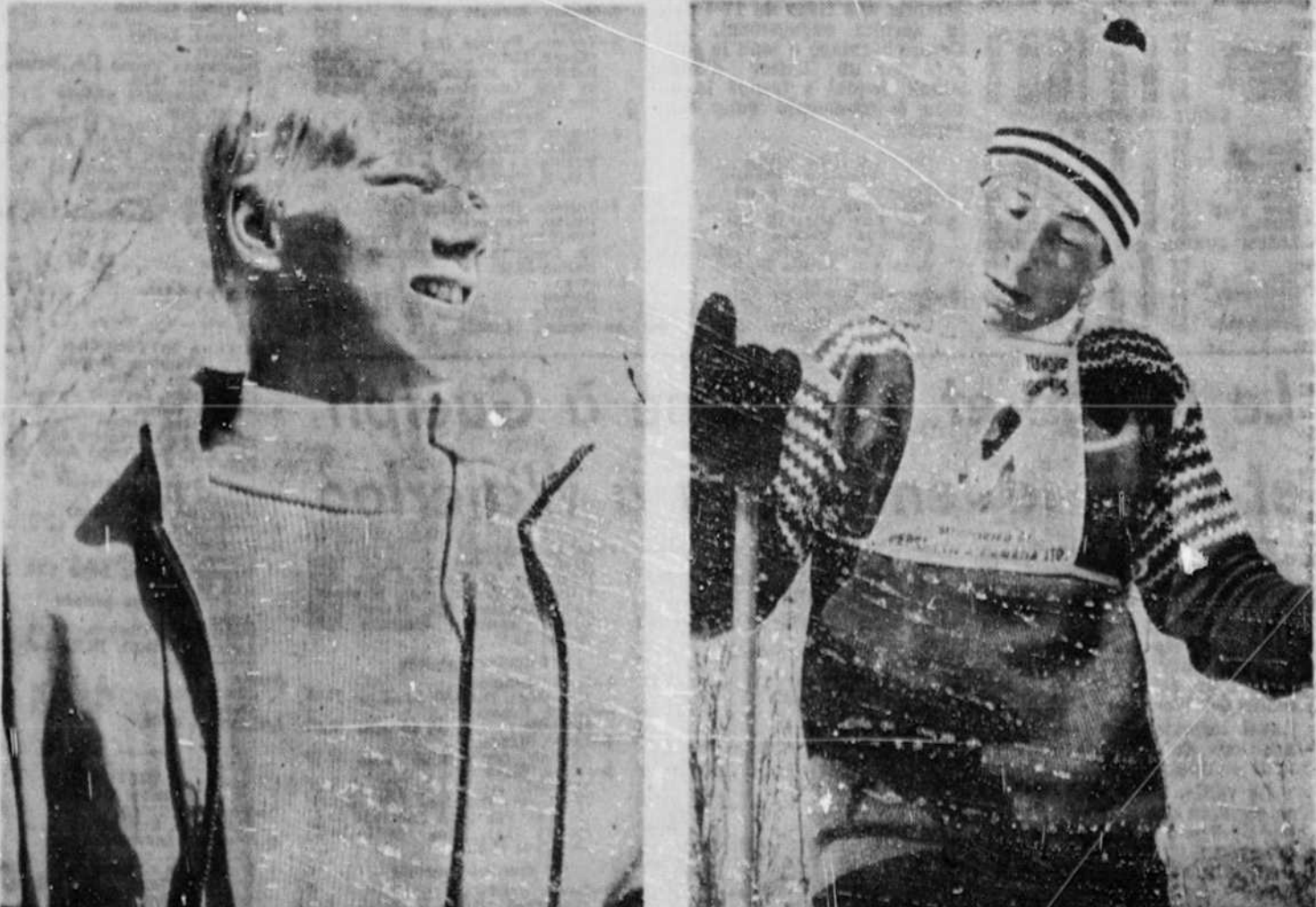
Peter Campbell est un ancien sénateur qui a toujours encouragé le sport du ski au Canada.

MONT ORFORD — Rod Hebron, de Vancouver, a remporté la médaille d'or dans la descente et le slalom masculins lors des compétitions du trophée Adams en fin de semaine.

Karen Dokka, de Burnaby, C.B., l'a imité chez les dames.

Scott Henderson, de Vancouver, s'est classé deuxième, suivi d'André Pommerle, de Thetford-Mines.

André Crépau, de Sherbrooke, a fini deuxième, suivi de Heather Quipp, d'Ottawa, chez les dames.



● Tchécoslovaque d'origine mais Canadien depuis sa plus tendre enfance, Zdenek Mezil a été couronné champion national junior de saut. Il ne parvint pas à remporter le combiné nordique à cause d'une faible performance dans l'épreuve de fond. L'étudiant du collège Stanislas de Montréal a admis qu'il est légèrement paresseux mais a promis qu'il améliorera son endurance en vue des championnats nordiques de l'an prochain.

● Bata de justesse par Pierre Savoie dans la descente, Bill McKay espérait prendre sa revanche dans le slalom pour reconquérir le championnat qu'il détenait en 1965. Malheureusement pour lui, il fut disqualifié en dépit d'un protêt, alors qu'il prétendait avoir été ralenti par un obstacle barrant la piste au moment de sa descente. Le voici photographié juste après sa décevante performance.



Raidissement des lanceurs

Les meilleures équipes dans les ligues Nationale et américaine de baseball éprouvent certaines difficultés à embaucher leurs lanceurs pour 1966.

Les Giants de San Francisco ouvrent leur camp d'entraînement à Casa Grande, Arizona, aujourd'hui en l'absence de leurs as Juan Marichal et Bob Shaw.

Sandy Koufax et Don Drysdale se font également tirer l'oreille pour accepter les termes des Dodgers de Los Angeles et leurs demandes sont beaucoup plus considérables que celles de Marichal et Shaw.

Alvin Griffith, président des Twins de Minnesota, a admis samedi qu'il avait gagné très peu de terrain dans ses négociations avec Mudcat Grant. Grant exigeait un contrat de \$550,000, après avoir conduit les Twins au championnat de la ligue l'an dernier grâce à ses 21 gains, en comparaison de \$21,000 la saison dernière. Griffith lui a offert \$30,000 et il semble qu'une différence de \$10,000 existe entre les deux parties.

Le receveur Jerry Zimmerman est également gréviste dans le camp des Twins, de même que Zoilo Versalles et Tony Oliva.

La recrue de l'année dans la ligue, Curt Blefary, a signé son contrat samedi, mais Brooks Robinson, Jerry Adair et Bob Johnson n'ont pas encore accepté les conditions des Orioles de Baltimore.

Gardella
Danny Gardella, un des nombreux joueurs de baseball qui ont été suspendus pour s'être joints à la ligue du Mexique, a révélé samedi soir que le baseball organisé lui avait versé \$60,000 pour abandonner sa poursuite anti-trust en 1949.

"On m'a versé \$60,000, mais mon avocat en a reçu \$31,000", a précisé Gardella, qui avait rejoint la ligue mexicaine en 1946.

"J'étais intéressé à poursuivre jusqu'au bout, mais vous réalisez pour de l'argent parce que c'est réel et vous devez manger. Un principe est immatériel même s'il est très précieux."

"J'avais l'impression d'avoir vendu un principe".
Gardella, ancien voltigeur des Giants de New York et du St-Louis, avait été suspendu pour cinq ans par le commissaire Harvey Chandler.

Autres joueurs
Parmi les autres joueurs, qui avaient ainsi joint la ligue mexicaine, on notait les lanceurs Max Lanier et Fred Martin, du St-Louis, ainsi que Sal Maglie, des Giants.

Gardella n'avait jamais révélé avant samedi le montant de l'entente.
Lanier et Martin avaient également intenté des poursuites, mais les ont abandonnées dès qu'ils furent réinstallés en 1949.

La poursuite de Gardella avait atteint la cour Suprême avant le règlement hors cour. Gardella espère que l'Etat du Wisconsin l'emporte dans sa poursuite anti-trust contre les Braves de la ligue Nationale, qui doit être entendue à partir d'aujourd'hui. Il s'est mis à sa disposition.

Gardella, qui avait affiché une moyenne de .272 à sa seule saison complète dans les majeures avec les Giants en 1945, est revenu dans le baseball en 1950, mais fut envoyé à Houston, de la ligue du Texas, par St-Louis et a abandonné un mois plus tard.

Gardella avait intenté une poursuite de \$300,000 au baseball. La cause a d'abord été rejetée par une cour inférieure, mais une cour supérieure avait renversé cette première décision, ce qui remettait tout en cause devant la cour Suprême.

Ainsi que la cause progressait, Chandler a annoncé que tout joueur suspendu pouvait faire une demande de réhabilitation et revenir au baseball organisé.

Lakeland, Floride (P.A.) — Les Tigers de Detroit ont réduit de moitié leur liste de grévistes en embauchant Don Demeter et la recrue Bill Graham. Seuls, Norm Cash et Julio Navarro n'ont pas encore accepté les termes des Tigers.

MIAMI (P.A.) — Curt Blefary, recrue de l'année dans la ligue Américaine en 1965, sera mis à l'essai comme receveur par les Orioles de Baltimore, qui sont privés des services de Dick Brown, victime de maux de tête.

Rebondissement juridique pour le baseball majeur

Un grand procès débute au Wisconsin

Par Mike TATHET

MILWAUKEE (P.A.) — Le baseball subira un procès aujourd'hui. Dans une cause qui mettra vraisemblablement à l'épreuve la structure entière du baseball, l'Etat du Wisconsin demandera au juge Elmer W. Roller, de la Cour de circuit, de statuer que la Ligue Nationale a violé les lois contre les cartels en démantelant les Braves de Milwaukee à Atlanta. L'importance de la cause ne réside pas uniquement dans l'effet qu'elle aura sur la date de la première joute régulière des Braves inscrites au calendrier pour le 12 avril, mais également sur les ramifications qu'elle pourrait avoir sur le statut spécial anticombine du baseball.

Le procès, qui pourrait se prolonger pendant un mois ou se terminer dans moins d'une semaine est le point culminant d'une bataille légale dont l'escalade n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis que les Braves ont obtenu des directeurs de la Ligue Nationale, 21 octobre 1964, l'autorisation de déménager.

La Ligue Nationale a interdit aux Braves d'évoluer à Milwaukee et elle a refusé d'élargir ses cadres pour inclure Milwaukee en 1966 et l'Etat du Wisconsin insiste pour qu'il y ait un autre club dans la Ligue Nationale cette saison ou bien les Braves ou une autre équipe.

Arguments de la poursuite
Dans sa poursuite, le Wisconsin allègue que les Braves et la Ligue Nationale ont violé la loi contre les combines de l'Etat en abandonnant Milwaukee comme ville d'une ligue majeure sans avoir recouru à un autre club pour remplacer les partants.

La demanderesse soutient que la Ligue Nationale est organisée de telle sorte qu'elle constitue un monopole dans l'embauchage des joueurs de calibre des majeures de même qu'en ce qui a trait au calendrier des joutes et à la diffusion des parties sur les ondes de la radio et de la télévision.

Le Wisconsin dénonce également les droits du commissaire du baseball et l'unique clause de réserve des clubs de baseball permettant à ces derniers d'exercer un contrôle complet

sur les joueurs comme s'il s'agissait d'un droit de propriété.

Conséquences
On affirme en effet que cette cause pourrait avoir des conséquences très grandes puisque le baseball, tout actuellement de certaines exemptions vis-à-vis de la loi contre les cartels à titre de sport plutôt qu'à titre d'entreprise commerciale.

Arguments de la défense
La défense soutiendra vraisemblablement que le baseball n'est pas un commerce interne à l'Etat et que, par conséquent, il n'est pas soumis aux lois contre les cartels. Cette argumentation découle d'un jugement de la Cour suprême des E.-U. datant de 1922 qui accordait au baseball certaines exemptions en ce qui a trait aux clauses des lois interdisant les cartels.

La cause pourrait éventuellement aboutir devant la Cour suprême des E.-U. Quelle que soit la décision rendue par le juge Roller.

Dans le courant du conflit légal qui s'est déroulé jusqu'à maintenant, le juge Roller a ordonné à la Ligue Nationale de prendre les dispositions nécessaires pour que les joutes locales soient disputées à Milwaukee si la Cour l'ordonne.

Injonction
Cependant, le juge Sam Phillips McKenzie, de la Cour supérieure du comté de Fulton, en Georgie, a émis une injonction permanente ordonnant aux Braves de respecter un contrat de 25 ans stipulant qu'ils doivent jouer à Atlanta. Jusqu'à maintenant, le juge Roller

n'a pas rendu son jugement, se sont adressés à un juge de juridiction fédérale pour qu'il se prononce dans cet imbroglio juridique.

Commentaires de Warren Giles
ATLANTA (P.A.) — Les amateurs, qui n'auraient pas vu les meilleurs joueurs des Braves, Tommy Aaron et Eddie Matthews, à l'œuvre, ne supporteraient probablement pas une équipe de baseball, a déclaré hier, Warren Giles, président de la Ligue Nationale.

"On a prétendu que la raison qui a poussé les gens de Milwaukee à s'abstenir de voir Aaron et Matthews évoluer la saison dernière était leur haine à l'endroit des propriétaires", a dit Giles dans une déclaration qui sera produite lors de la poursuite de l'Etat du Wisconsin contre les Braves lundi prochain.

"Je crains que les amateurs de Milwaukee n'aient pu voir Willie Mays, du San Francisco, à l'œuvre parce qu'ils n'aimaient le propriétaire Horace Stoneham, des Giants."

"Je crois que les gens de Milwaukee n'aiment pas la Ligue Nationale, car les assistances ont été très décevantes à Milwaukee la saison dernière alors que les Braves alignaient une bonne équipe."

Giles est d'avis que le déménagement de l'équipe à Atlanta s'est fait dans les meilleurs intérêts du circuit. Il a mentionné d'autres facteurs.

"J'ai été beaucoup influencé par la venue d'une équipe de la Ligue Américaine à Minneapolis, à 320 milles au nord-ouest de Milwaukee."

"Je crois que ce fait a été un facteur important dans le déclin des foules à Milwaukee, car les assistances ont diminué graduellement dès que Minneapolis a obtenu sa franchise majeure."

Au cours d'une période de huit ans jusqu'en 1961, Milwaukee affichait un total d'assistances qui était 20 pour cent de celui du circuit entier. De 1961 à 1964, l'assistance à Milwaukee était seulement 8 pour cent de celle du circuit.

ST-JOSEPH SURPREND
Dans les équipes un peu plus éloignées de Québec, notons la performance du St-Joseph qui se rend au tournoi pour la première fois. Les jeunes Beauceron ont atteint la 3e ronde, qu'ils disputeront à 11 heures samedi matin, avec une victoire dramatique sur le Buckingham grâce à trois buts en 16 secondes à la période finale.

En première ronde, le St-Joseph avait vaincu le Notre-Dame de Trois-Rivières 6-2 sur un tour du chapeau de Simon Bourque et deux buts d'Alain Veilleux.

Pour les autres équipes de l'Est de la province, notons que Princeville a perdu 5-4 contre Buckingham en première ronde et les Ramblers de Cap-Saint-Jacques ont été éliminés par le Cornwall 12-1 devant Cornwall.

Les équipes les plus impressionnantes du tournoi jusqu'ici sont, outre les Castors, Cornwall, Asbestos, Rosemont et il reste encore un tiers des équipes qui n'ont pas joué.

LORETTEVILLE MALCHANCEUX
Le cerbère George Andrew a brillé dans les filets du Loretteville, mais cette équipe a joué de malchance en perdant 2-1 à 40 secondes de la fin. Michel Garand a marqué le but victorieux pendant que l'arbitre indiquait une punition au Loretteville. Le lancer du joueur du Victoriaville est monté très haut dans les airs après avoir été arrêté par la jambe d'Andrew, mais il est retombé dans le filet en descendant. Roger Charland avait marqué l'autre but des vainqueurs durant un jeu de violence avec un lancer voilé. Normand Cormier égalisa les chances en couronnant une montée individuelle d'un bon lancer de côté.

Claude Parent, du Loretteville, se mérita la médaille de bronze.

ILS SAUVENT LE BLANC
Le St-Sacrement, qui hésitait à se rendre au tournoi, quand il apprit qu'il devait affronter la puissante équipe d'Asbestos, n'a pas fait un voyage blanc puisqu'il a réussi un but contre les porte-couleurs de la ville de l'Amiante qui triomphèrent 14-1. Tous les joueurs des vainqueurs participèrent au pointage, alors qu'Yvon Fournel

Le Casting Club de Québec tiendra une autre soirée éducative le 1er mars 1966, à la salle St-Vallier sur le boulevard Hamel à Québec-Ouest.

A cette occasion de magnifiques films seront au programme dont un sur la pêche au saumon sur la rivière Matane et un autre film sur la chasse à l'original à Terre-Neuve.

Le conférencier invité pour cette occasion est nul autre que M. Richmond Pelletier, directeur du club de pêche Molson, avantageusement connu de tous les pêcheurs et chasseurs de la province. Il a intitulé sa conférence "La situation de la pêche au Québec".

JUDO
Voici les résultats du tournoi de judo qui a eu lieu au Lac L'Abigian, samedi 12 février. Dans la catégorie des poids-lourds, le vainqueur a été M. Arnold Bienvenue, du Club Hakudokan de St-Hyacinthe. Dans la catégorie des poids-moyens, le vainqueur fut M. Normand Breaux du club Hakudokan de Montréal. Dans la classe des poids-légers, les deux finalistes furent M. J.-Marc Lavoie et Guy St-Gelais du club St-Sacrement de Québec. C'est finalement J.-Marc Lavoie qui remporta la victoire sur son compagnon du même club.

Albert Verret, également du club St-Sacrement, fut vaincu à son premier combat dans sa classe (poids-lourds) mais, par la suite, il a remporté trois victoires dans le tournoi "consolation".

Rénauld Pélipin et Gilles Ouellet n'ont pu faire le voyage.

rendre son jugement, se sont adressés à un juge de juridiction fédérale pour qu'il se prononce dans cet imbroglio juridique.

Commentaires de Warren Giles
ATLANTA (P.A.) — Les amateurs, qui n'auraient pas vu les meilleurs joueurs des Braves, Tommy Aaron et Eddie Matthews, à l'œuvre, ne supporteraient probablement pas une équipe de baseball, a déclaré hier, Warren Giles, président de la Ligue Nationale.

"On a prétendu que la raison qui a poussé les gens de Milwaukee à s'abstenir de voir Aaron et Matthews évoluer la saison dernière était leur haine à l'endroit des propriétaires", a dit Giles dans une déclaration qui sera produite lors de la poursuite de l'Etat du Wisconsin contre les Braves lundi prochain.

"Je crains que les amateurs de Milwaukee n'aient pu voir Willie Mays, du San Francisco, à l'œuvre parce qu'ils n'aimaient le propriétaire Horace Stoneham, des Giants."

"Je crois que les gens de Milwaukee n'aiment pas la Ligue Nationale, car les assistances ont été très décevantes à Milwaukee la saison dernière alors que les Braves alignaient une bonne équipe."

Giles est d'avis que le déménagement de l'équipe à Atlanta s'est fait dans les meilleurs intérêts du circuit. Il a mentionné d'autres facteurs.

"J'ai été beaucoup influencé par la venue d'une équipe de la Ligue Américaine à Minneapolis, à 320 milles au nord-ouest de Milwaukee."

"Je crois que ce fait a été un facteur important dans le déclin des foules à Milwaukee, car les assistances ont diminué graduellement dès que Minneapolis a obtenu sa franchise majeure."

Au cours d'une période de huit ans jusqu'en 1961, Milwaukee affichait un total d'assistances qui était 20 pour cent de celui du circuit entier. De 1961 à 1964, l'assistance à Milwaukee était seulement 8 pour cent de celle du circuit.

ST-JOSEPH SURPREND
Dans les équipes un peu plus éloignées de Québec, notons la performance du St-Joseph qui se rend au tournoi pour la première fois. Les jeunes Beauceron ont atteint la 3e ronde, qu'ils disputeront à 11 heures samedi matin, avec une victoire dramatique sur le Buckingham grâce à trois buts en 16 secondes à la période finale.

En première ronde, le St-Joseph avait vaincu le Notre-Dame de Trois-Rivières 6-2 sur un tour du chapeau de Simon Bourque et deux buts d'Alain Veilleux.

Pour les autres équipes de l'Est de la province, notons que Princeville a perdu 5-4 contre Buckingham en première ronde et les Ramblers de Cap-Saint-Jacques ont été éliminés par le Cornwall 12-1 devant Cornwall.

Les équipes les plus impressionnantes du tournoi jusqu'ici sont, outre les Castors, Cornwall, Asbestos, Rosemont et il reste encore un tiers des équipes qui n'ont pas joué.

LORETTEVILLE MALCHANCEUX
Le cerbère George Andrew a brillé dans les filets du Loretteville, mais cette équipe a joué de malchance en perdant 2-1 à 40 secondes de la fin. Michel Garand a marqué le but victorieux pendant que l'arbitre indiquait une punition au Loretteville. Le lancer du joueur du Victoriaville est monté très haut dans les airs après avoir été arrêté par la jambe d'Andrew, mais il est retombé dans le filet en descendant. Roger Charland avait marqué l'autre but des vainqueurs durant un jeu de violence avec un lancer voilé. Normand Cormier égalisa les chances en couronnant une montée individuelle d'un bon lancer de côté.

Claude Parent, du Loretteville, se mérita la médaille de bronze.

ILS SAUVENT LE BLANC
Le St-Sacrement, qui hésitait à se rendre au tournoi, quand il apprit qu'il devait affronter la puissante équipe d'Asbestos, n'a pas fait un voyage blanc puisqu'il a réussi un but contre les porte-couleurs de la ville de l'Amiante qui triomphèrent 14-1. Tous les joueurs des vainqueurs participèrent au pointage, alors qu'Yvon Fournel

Le Casting Club de Québec tiendra une autre soirée éducative le 1er mars 1966, à la salle St-Vallier sur le boulevard Hamel à Québec-Ouest.

A cette occasion de magnifiques films seront au programme dont un sur la pêche au saumon sur la rivière Matane et un autre film sur la chasse à l'original à Terre-Neuve.

Le conférencier invité pour cette occasion est nul autre que M. Richmond Pelletier, directeur du club de pêche Molson, avantageusement connu de tous les pêcheurs et chasseurs de la province. Il a intitulé sa conférence "La situation de la pêche au Québec".

JUDO
Voici les résultats du tournoi de judo qui a eu lieu au Lac L'Abigian, samedi 12 février. Dans la catégorie des poids-lourds, le vainqueur a été M. Arnold Bienvenue, du Club Hakudokan de St-Hyacinthe. Dans la catégorie des poids-moyens, le vainqueur fut M. Normand Breaux du club Hakudokan de Montréal. Dans la classe des poids-légers, les deux finalistes furent M. J.-Marc Lavoie et Guy St-Gelais du club St-Sacrement de Québec. C'est finalement J.-Marc Lavoie qui remporta la victoire sur son compagnon du même club.

Albert Verret, également du club St-Sacrement, fut vaincu à son premier combat dans sa classe (poids-lourds) mais, par la suite, il a remporté trois victoires dans le tournoi "consolation".

Rénauld Pélipin et Gilles Ouellet n'ont pu faire le voyage.



● C'est cette équipe de Lachute qui représentera la province de Québec au championnat national de curling mixte pour la coupe d'Or O'Keefe. Le rink composé de Florence Pollock, Bobbie McFaul, Don McFaul et Art Lobel a disposé en finale provinciale de l'équipe d'Elmer Black, de Howick par 7-4. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

L'équipe de Lachute a remporté le tournoi provincial de curling mixte

Un équipe de Lachute, pilotée par Art Lobel, représentera la province de Québec dans le championnat canadien de curling mixte O'Keefe qui se tiendra à Fort William, du 21 au 26 mars.

Lobel qui avait terminé sur un pied d'égalité avec Ken Wel-

don, du Montréal Caledonia, en tête de la deuxième division a facilement vaincu cet adversaire par 12 à 2 dans un match concédé après six bouts.

Puis l'après-midi, affrontant l'invincible Elmer Black, de Howick, vainqueur de la première division, il lui infligea son premier échec de la semaine

par 7 à 4. Le match se décida au 8e bout, alors que Black joua trop faiblement sa pierre finale et laissa à Lachute deux points pour une avance de 7-3 au lieu de 5-4 qu'il aurait pu faire.

Voici le sommaire du match:
Lachute 000 202 120 0-7
Howick 110 010 001 0-4

PETRA BURKA A ÉTÉ DÉTRÔNÉE PAR UNE PATINEUSE AMÉRICAINE

DAVOS PC-PA-AFF — L'une des meilleures patineuses que le monde de la glace a sans doute jamais connue a été couronnée championne du monde '66 à Davos en présence de 5,000 spectateurs enthousiastes et sous un magnifique soleil. Il s'agit de la petite brune américaine Peggy Fleming, née en juillet 1948 et qui réside à Colorado Springs, pratiquement au bord de la patinoire où la canadienne Petra Burka avait été sacrée championne il y a un an.

En 1965, Fleming ne s'était classée que troisième. Elle a désormais gravi tous les échelons et le règne de cette nouvelle "fée de la glace" semble devoir durer malgré les progrès accomplis par nombres d'autres concurrentes qui ont fait de ce championnat un concours des plus relevés.

Peggy Fleming enchanta littéralement, réussissant tous ses sauts et pirouettes, cependant que ses pas de transition allèrent la science du patinage et la grâce d'une ballerine. Déjà première dans les exercices imposés, Fleming a également terminé en tête dans les figures libres. Dans ce dernier domaine pourtant, elle fut presque égale par la blonde Allemande Gabrielle Siefert qui totalisa finalement pour ses seules figures libres 1,054 points contre 1,058 à l'Américaine.

Cette brillante exhibition de la patineuse de Karl Marxstadt lui valut de venir souffler la deuxième place à la championne sortante Petra Burka. Cette dernière fut excellente également, elle accrocha pourtant la glace à la réception d'un saut, mais ainsi qu'on le pensait elle fut légèrement moins bonne qu'il y a un an.

La blonde française Nicole Hassler fut également très bonne.

MILLE BURKA
Mille Burka, dirigée par sa

mère, ancienne championne hollandaise, semblait enroulée vendredi soir quand Mille Fleming a pris une bonne avance dans les deux premières épreuves imposées.

Mme Burka a expliqué que la patinoire en plein air avait handicapé sa fille.

"C'est la patinoire en plein air et la glace très dure, a dit Mme Burka. Elle aurait au besoin d'un mois d'entraînement pour s'habituer à la glace et elle aurait eu besoin d'une autre coupe à ses patins également."

La championne canadienne se serait aussi ressentie des efforts d'une diète prolongée pour perdre 35 livres au cours des récents mois.

Mille Fleming a récolté 9.0 points ordinaires et un total de 2,291.0 points; Mille Seyfert, 22.0 et 2,228.7; Mille Burka, 22.0 et 2,222.

DANSE
Une fois encore la danse sur glace a vu une victoire britannique. A Davos, en présence de 5,000 spectateurs, le couple londonien Diana Towler - Bernard Ford a, en effet, remporté le championnat du monde devant deux couples américains qui n'ont finalement pu que les contraindre à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Un moment interrompue par

les Tchécoslovaques Pavel et Eva Roman devenus depuis professionnels, la suprématie britannique, dans cette spécialité du patinage, s'est de nouveau affirmée. Toutefois, venant des États-Unis, des danseurs de talent l'apprenti à leur disputer la victoire et, en fait, Fortu-Svun et Dyer-Carrel n'ont été défaits que de bien peu et il est certain que, pour un certain nombre de spectateurs, ils ont pour le moins égalé leurs vainqueurs.

L'élégant couple français Brigitte Martin - Francis Gamichon a fourni une très brillante exhibition.

Carole Forest et Kevin Lethbridge, de Toronto, champions canadiens à la danse, ont terminé au 9e rang avec 226.1 points et 59 ordinaires en comparaison de 254.3 et 106.8 des champions.

Enfin, Wayne Paimier et Gail Snyder, de Toronto, ont terminé au 12e rang avec 211.5 et 91.

BOXE

LONDRES (P.C.) — Vic Emery, capitaine de l'équipe nationale de boxe du Canada, épousera Jennifer Wontner, fille du directeur et gérant du luxueux hôtel Savoy de Londres.

Emery, âgé de 32 ans, est à l'emploi d'une compagnie d'aviation de Montréal. Il a déjà été champion olympique de 1964 dans les épreuves de boxe à quatre. Il a conduit la même équipe au championnat mondial en 1960.

Mlle Wontner, une mannequin professionnelle, a joué divers rôles au cinéma.



FUGGY FLEMING

par Lee Falk et Ray Moore

LE FANTÔME

B.P. 7... monsieur Walker. Je vais lui envoyer un mot immédiatement lui disant que vous êtes ici. Merveilleux.

Walker... pour esprit qui marche.

Envoyez ce message... amenez-moi cette créature masquée tel: Ha... vous servez d'elle comme appât?

Il a fait un feu de moi dans la jungle! Je veux me revanche!

Mais "monsieur Walker" est déjà en route!

Le palais d'Hall!

CONF'D



● Toe Blake, qui a effectué la mise au jeu lors de la joute d'ouverture du 5e tournoi international de hockey bantam a dit en parlant des Castors (dont on voit ici le 60 12 Bruno Samson): "Ils ont effectué des jeux qu'on ne voit pas souvent chez des juniors." Blake était accompagné de Jacques Plante, Emile Francis, Jean Batelle et les officiels du tournoi.

ciné BULLETIN

BIENVILLE. — La charge de la Se brigade (A) à 7.30. Les nuits d'orient à 9.30 hres.

CANARDIERE. — Je ne suis qu'une femme (AR) à 1.30, 4.40, 7.50. Amélie, marquise des anges (D) à 2.40, 5.00, 9.10. Continuu de 1.30 à 11.50. (10e semaine).

CARTON. — Goldfinger (AR) (version française) à 1.30, 4.40, 7.50. 6.10. Courts métrages dont le Tour du St-Laurent à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Continuu de 1.30 à 11.50. (2e semaine).

CARTIER. — Sujets courts à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Les nuits d'orient (D) à 1.30, 4.40, 7.50. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

CINEAC. — Sujets courts à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Les nuits d'orient (D) à 1.30, 4.40, 7.50. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

CLASSIC. — Le bouc du bague (A) à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. La venue au monde (D) à 1.30, 4.40, 7.50. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

COMEDIE QUEBECOISE. (Annie Lebert) — Continuu de 1.00 à 11.30. Taux Bulba (A) à 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. Continuu de 1.00 à 11.30 hres.

EMPIRE. — Le Cornard (A) à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Les nuits d'orient (D) à 1.30, 4.40, 7.50. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

IMPERIAL. — Les nuits d'orient (A) à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Les nuits d'orient (D) à 1.30, 4.40, 7.50. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

LAURET. — Nouvelles et sujets courts à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Continuu de 1.30 à 11.50 hres.

TUILES - TAPIS - PRELARTS

N'achetez pas vos couvre-planchers sans demander nos prix

TUILES VINYL AMIANTE épaisseur 0.30 LA TUILE **10**

PRELARTS de VINYL solide REDUITS à **1/2 PRIX**

Plusieurs MODELES de TAPIS réduits de **30%**

Carte Four un estimé gratuit à domicile, tél. 683-0402

ROBERT SIMARD

COUVRE-PLANCHERS

614 rue Christophe-Colomb Ouest, Qué.

25 ans d'expérience à votre service

Ouvrir tous les soirs jusqu'à 10 hres

Nous vous invitons à utiliser le coupon ci-dessous. Un représentant se rendra à votre domicile avec des échantillons et vous fournira un estimé sans aucune obligation de votre part. Représentant dans toute la province.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

LA TÉLÉVISION A QUÉBEC

4 CFCM-TV 5 CKMI-TV 11 CBVT-TV

CANAL	9.00 A.M.	1.00 P.M.	5.00 P.M.	9.00 P.M.	11.00 P.M.
1	Musée	6.00	1.00	1.00	1.00
2	9.25	6.30	1.05	1.05	1.05
3	9.35	6.40	1.10	1.10	1.10
4	9.45	6.50	1.15	1.15	1.15
5	9.55	7.00	1.20	1.20	1.20
6	10.05	7.10	1.25	1.25	1.25
7	10.15	7.20	1.30	1.30	1.30
8	10.25	7.30	1.35	1.35	1.35
9	10.35	7.40	1.40	1.40	1.40
10	10.45	7.50	1.45	1.45	1.45
11	10.55	8.00	1.50	1.50	1.50
12	11.05	8.10	1.55	1.55	1.55
13	11.15	8.20	1.60	1.60	1.60
14	11.25	8.30	1.65	1.65	1.65
15	11.35	8.40	1.70	1.70	1.70
16	11.45	8.50	1.75	1.75	1.75
17	11.55	9.00	1.80	1.80	1.80
18	12.05	9.10	1.85	1.85	1.85
19	12.15	9.20	1.90	1.90	1.90
20	12.25	9.30	1.95	1.95	1.95
21	12.35	9.40	2.00	2.00	2.00
22	12.45	9.50	2.05	2.05	2.05
23	12.55	10.00	2.10	2.10	2.10
24	1.05	10.10	2.15	2.15	2.15
25	1.15	10.20	2.20	2.20	2.20
26	1.25	10.30	2.25	2.25	2.25
27	1.35	10.40	2.30	2.30	2.30
28	1.45	10.50	2.35	2.35	2.35
29	1.55	11.00	2.40	2.40	2.40
30	2.05	11.10	2.45	2.45	2.45
31	2.15	11.20	2.50	2.50	2.50
32	2.25	11.30	2.55	2.55	2.55
33	2.35	11.40	2.60	2.60	2.60
34	2.45	11.50	2.65	2.65	2.65
35	2.55	12.00	2.70	2.70	2.70
36	3.05	12.10	2.75	2.75	2.75
37	3.15	12.20	2.80	2.80	2.80
38	3.25	12.30	2.85	2.85	2.85
39	3.35	12.40	2.90	2.90	2.90
40	3.45	12.50	2.95	2.95	2.95
41	3.55	1.00	3.00	3.00	3.00
42	4.05	1.10	3.05	3.05	3.05
43	4.15	1.20	3.10	3.10	3.10
44	4.25	1.30	3.15	3.15	3.15
45	4.35	1.40	3.20	3.20	3.20
46	4.45	1.50	3.25	3.25	3.25
47	4.55	2.00	3.30	3.30	3.30
48	5.05	2.10	3.35	3.35	3.35
49	5.15	2.20	3.40	3.40	3.40
50	5.25	2.30	3.45	3.45	3.45
51	5.35	2.40	3.50	3.50	3.50
52	5.45	2.50	3.55	3.55	3.55
53	5.55	3.00	3.60	3.60	3.60
54	6.05	3.10	3.65	3.65	3.65
55	6.15	3.20	3.70	3.70	3.70
56	6.25	3.30	3.75	3.75	3.75
57	6.35	3.40	3.80	3.80	3.80
58	6.45	3.50	3.85	3.85	3.85
59	6.55	4.00	3.90	3.90	3.90
60	7.05	4.10	3.95	3.95	3.95
61	7.15	4.20	4.00	4.00	4.00
62	7.25	4.30	4.05	4.05	4.05
63	7.35	4.40	4.10	4.10	4.10
64	7.45	4.50	4.15	4.15	4.15
65	7.55	5.00	4.20	4.20	4.20
66	8.05	5.10	4.25	4.25	4.25
67	8.15	5.20	4.30	4.30	4.30
68	8.25	5.30	4.35	4.35	4.35
69	8.35	5.40	4.40	4.40	4.40
70	8.45	5.50	4.45	4.45	4.45
71	8.55	6.00	4.50	4.50	4.50
72	9.05	6.10	4.55	4.55	4.55
73	9.15	6.20	4.60	4.60	4.60
74	9.25	6.30	4.65	4.65	4.65
75	9.35	6.40	4.70	4.70	4.70
76	9.45	6.50	4.75	4.75	4.75
77	9.55	7.00	4.80	4.80	4.80
78	10.05	7.10	4.85	4.85	4.85
79	10.15	7.20	4.90	4.90	4.90
80	10.25	7.30	4.95	4.95	4.95
81	10.35	7.40	5.00	5.00	5.00
82	10.45	7.50	5.05	5.05	5.05
83	10.55	8.00	5.10	5.10	5.10
84	11.05	8.10	5.15	5.15	5.15
85	11.15	8.20	5.20	5.20	5.20
86	11.25	8.30	5.25	5.25	5.25
87	11.35	8.40	5.30	5.30	5.30
88	11.45	8.50	5.35	5.35	5.35
89	11.55	9.00	5.40	5.40	5.40
90	12.05	9.10	5.45	5.45	5.45
91	12.15	9.20	5.50	5.50	5.50
92	12.25	9.30	5.55	5.55	5.55
93	12.35	9.40	5.60	5.60	5.60
94	12.45	9.50	5.65	5.65	5.65
95	12.55	10.00	5.70	5.70	5.70
96	1.05	10.10	5.75	5.75	5.75
97	1.15	10.20	5.80	5.80	5.80
98	1.25	10.30	5.85	5.85	5.85
99	1.35	10.40	5.90	5.90	5.90
100	1.45	10.50	5.95	5.95	5.95

1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50 1.00 1.10 1.20 1.30 1.40 1.50 2.00 2.10 2.20 2.30 2.40 2.50 3.00 3.10 3.20 3.30 3.40 3.50 4.00 4.10 4.20 4.30 4.40 4.50 5.00 5.10 5.20 5.30 5.40 5.50 6.00 6.10 6.20 6.30 6.40 6.50 7.00 7.10 7.20 7.30 7.40 7.50 8.00 8.10 8.20 8.30 8.40 8.50 9.00 9.10 9.20 9.30 9.40 9.50 10.00 10.10 10.20 10.30 10.40 10.50 11.00 11.10 11.20 11.30 11.40 11.50 12.00 12.10 12.20 12.30 12.40 12.50

A Québec aujourd'hui

Convocations

CLUB PROGRES DU CANADA
— à la Porte St-Jean à 6 h.30 p.m. conférence de M. Max Grosjean.

SEMAINE DES SCIENCES FORESTIERES
— ouverture officielle du congrès au local 114-A de la Faculté de Foresterie et de Géodésie à 8 h. p.m.

FEDERATION DES LIGUES DE CITOYENS
— réunion à la salle paroissiale St-Fidèle à 8 h. p.m.

ECOLE SUPERIEURE DES FILLES
— 1088, route de l'Eglise, Ste-Foy — colloque ayant pour thème: Ecole professionnelle et société pluraliste à 8 h. 15 p.m.

ASSOCIATION CONTRE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE
— conférence du Dr. P. R. Drouin sur l'aspect médical de la maladie, à l'école supérieure des filles, route de l'Eglise Ste-Foy à 8 h. 30 p.m.

PONCTIONNAIRES PROVINCIAUX
— assemblée au Patro Roc-Amadour à 8 h. p.m.

OPTIMISTE STE-FOY
— au Grand Boulevard à 8 h. 30 p.m.

CLUB VENTE-PUBLICITE
— dîner chez Marino à 6 h. 45, conférence du colonel Yves Bourassa "Le marketing au niveau du détail".

CLUB LIONS QUEBEC METROPOLITAIN
— au Baril d'Huîtres à 7 h. p.m. conférence de M. Charles

2.32, 6.10, 9.34. Films à venir à 1.30, 4.40, 7.50. Fin à 11.10 hres.

ST-MICHAEL. — Quatre garçons dans le vent (AR) à 1.30, 4.40, 7.50. Le glorieux conquérant (A) à 9.05 hres.

STUDIO 9. — L'été avec Monika (D) à 1.30, 4.40, 7.50. (Version française).

VICTORIA. — La chatte au fouet (D) à 1.30, 4.40, 7.50, 9.40. Les années sauvages (AR) à 2.25, 5.10, 8.05. Fin à 11.05.

Décès de M. Léo Paquin

M. Léo Paquin, époux de Annancia Couture, est décédé le 26 février à l'hôpital du Saint-Sacrement, à l'âge de 59 ans. Il demeurait au No 660 rue St-Amable.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil : ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs : M. et Mme Louis-Philippe Paquin, M. et Mme Adolphe Cloutier, M. et Mme Adolphe Audet, M. et Mme Lucien Fiset, M. et Mme Joseph Larochelle, M. et Mme Léopold Couture, M. et Mme Arthur Renaud, Mme Simone Couture.

Décès de Mme Horace Plante

Mme Horace Plante née Marie Hébert et demeurant à St-Rédempteur, est décédée le 26 février à Québec.

La défunte laisse dans le deuil, son fils, Paul, de Québec; ses beaux-frères et belles-sœurs, M. Samuel Plante de Montréal, Mme J.-A. Leblond (Philomène), de Montréal, Mlle Marie-Louise Plante, de Montréal.

Robitaille "Possibilités du Centre d'Affaires St-Roch".

ROTARY
— au Château Frontenac à 12 h. 30 p.m. conférence de M. Roger Dussault, "La décoration intérieure d'hier et d'aujourd'hui".

Arts

MUSEE DU QUEBEC
— exposition de 6 collectionneurs de Québec et des oeuvres de Philip Surrey.

GALERIE ZANETTIN
— exposition des toiles de Pauline Marcotte.

MUSEE DU QUEBEC
— lancement de la revue Poésie à 8 h. 30 p.m.

Activités féminines

THEATRE DE L'ESTOC
— réunion du comité féminin à la Maison Maillo, mardi, le 1er mars, à 2 h. p.m.

SERVICES SPÉCIAUX

Fleurs José

523-6901 623-2950

12-2 (1 fe) 8.8.

DIAMANTS BAGUES DE FIANÇAILLES

les plus belles AUX PLUS BAS PRIX A QUÉBEC



ACHETEZ DE L'IMPORTATEUR ET ÉPARGNEZ PLUS DE 50%

Derniers modèles de Paris et New York

Omer Rousseau

802 Est rue ST-JOSEPH Québec COIN MGR-GAUVEREAU

28-2 (1 fe) 8.8.

Décès de Mme Marc Lévesque

ARivière-du-Loup, le 25 février 66, à l'âge de 76 ans et un mois, est décédée Mme Marc Lévesque, née Rose-Emma Morin.

Elle laisse dans le deuil ses filles, Thérèse, Suzanne et Ghislaine, institutrices. Ses fils et belles-filles : M. et Mme Georges Lévesque, (Rita Ouellet), opérateur CNR à Rivière-du-Loup; M. et Mme Albert Lévesque (Jacqueline Beaulieu) machiniste CNR à Campbellton; M. et Mme Jean-Charles Lévesque (Jacqueline Pomerleau) du Service national de placement à Rivière-du-Loup; ses petits-enfants : Francine, Jacques, Claude, Claire, Julie et Michel Lévesque; ses frères sœurs et belles-sœurs : M. Nérée Morin, M. et Mme Albert Morin, Mlle Blanche et Eva Morin, tous d'Abitibi, M. Eugène Morin, M. et Mme Camille Morin, Ste-Hélène de Kamouraska, Mme Alexis Lévesque, St-Anselme de Dorchester; plusieurs neveux et nièces parmi lesquels on compte Son Exc. Mgr Charles-Henri Lévesque, évêque auxiliaire de Ste-Anne, M. le chanoine René Lévesque, Amos, M. l'abbé Léon Morin, Amos, et Sœur Denise de Jésus.

Les funérailles auront lieu mardi le 1er mars, à St-Ludger de Rivière-du-Loup, à 10 hres a.m.

Décès de M. L. Morency

M. Lorenzo Morency, fils de feu M. J.-Edmond Morency, et de dame Anna Lépine, est décédé à l'hôpital St-François d'Assise, le 27 février 1966, à l'âge de 57 ans et 4 mois. Il demeurait à 1571, rue Bardy.

Il laisse dans le deuil sa mère Mme Vve J.-Edmond Morency; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs : M. et Mme Jean-Charles Drapeau (Antoinette), M. et Mme Yvan Bousquet (Françoise), de Montréal, M. et Mme Laval Morency, M. Gaston Morency, M. et Mme Jean-Marie Morency, du Lac Beauport, M. et Mme Paul Morency; ses oncles et tantes : Mme Vve Edmond Morency, Mme Vve Arthur Morin, M. Joseph Morency, M. Philippe Lépine, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

Décès de M. Benoît Girard

M. Benoît Girard, contrôleur adjoint à la Cie de Peinture Sico, demeurant au 800 de la Colombyère-Est, est décédé subitement, à l'âge de 41 ans. Il était l'époux de dame Bertha Shappard.

Outre son épouse, il laisse ses enfants : Lynda, Sylvie et Alain; sa belle-mère, Mme William Sheppard; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs : M. et Mme Gérard Girard (Fernande Paquet), Mlle Georgette Girard, M. et Mme Edouard Bédard (Jacqueline Girard), M. et Mme Jacques Martel (Dorothy Sheppard), M. et Mme Laurie Raymond (Béatrice Sheppard), de London, Ont. Il comptait aussi plusieurs neveux et nièces.

Décès de M. Ad. Lemay

M. Adélard Lemay, époux de dame Azilda Audet, est décédé à l'hôpital St-Joseph de Beauceville, à l'âge de 87 ans et 9 mois. Il était l'époux de dame Azilda Audet. Autrui de Lac Mégantic, il était domicilié au foyer de l'hôpital de Beauceville.

Outre son épouse, il laisse ses frères et belles-sœurs : MM. et Mmes Antonio et Albert Lemay, de Montréal; ses beaux-frères et belles-sœurs : Mme Ephrem Lévesque, de St-Lazare, MM. et Mmes J.-Arthur Buteau, de Québec, Alphonse Audet, de St-Lazare, ainsi que plusieurs neveux et nièces de Québec, Montréal et l'Ouest canadien.

Les restes mortels ont été transportés à Québec sous les soins de la maison J. Bouchard & Fils Ltée et sont exposés aux funérailles au 1290, 1ère Avenue.

NOUVELLES D'OTTAWA

NOUVELLES D'OTTAWA

NOUVELLES D'OTTAWA

NOUVELLES D'OTTAWA

Limites des circonscriptions électorales: long débat prévu

Les Canadiens français ne peuvent tourner le dos à la fiducie

— Faribault

(Par Benoit Houle de la P.C.)
OTTAWA. — Le président du Trust général du Canada, M. Marcel Faribault, estime que les Canadiens d'expression française ne peuvent tourner le dos à un instrument aussi bien adapté que la fiducie au mode de vie contemporain.

Parlant devant les délégués au troisième congrès juridique des étudiants en droit civil réunis à Ottawa, M. Faribault a expliqué le rôle de la fiducie du Québec et retra-

cé l'histoire de ce système de finance dans la province. "Il est clair, a-t-il conclu, que les Canadiens d'expression française ne peuvent se permettre de tourner le dos à un instrument aussi bien adapté que la fiducie au mode de vie contemporain, avec son accent sur les intérêts des groupes, sur les innovations mais en même temps sur le besoin de sécurité et de permanence".

"La fiducie, dit-il encore, concourt à tout cela et nous pouvons même nous réclamer du fait que la province de Québec est probablement le seul pays de droit civil qui a réussi l'assimilation du trust".

La fiducie au Québec

"Alors que d'autres pays cherchent désespérément à s'en rapprocher, l'adaptation est déjà faite chez nous, non pas sans doute de façon parfaite, mais à tout le moins de façon pratique. Il ne reste à vaincre que certaines résistances obstinées pour que la fiducie puisse rendre à nos compatriotes d'importants services".

M. Faribault a expliqué que la fiducie est d'abord une institution de droit civil, mais aussi une institution de droit financier, de droit privé et de droit commun coutumier.

"La fiducie dont nous parlons s'est d'abord introduite dans la province de Québec pour le financement des chemins de fer. De là elle a gagné graduellement les entreprises industrielles et commerciales, a passé de ces dernières entreprises à d'utilités publiques, puis aux emprunts des syndicats de fabriques et, enfin, aux communautés et aux congrégations religieuses".

Le directeur de la Société générale de financement du Québec, M. Jean Deschamps, a déclaré de son côté, en traitant de l'entreprise d'état au Québec, qu'il y a peu d'entreprises d'état au Québec, ne signalant à toute fin pratiques que la Société générale de financement, la Société québécoise d'exploitation minière, l'Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et de placement.

Rôle de la société d'état

"Il ne faut pas confondre avec ces sociétés d'état des organismes appelés régies ou commissions, comme la Régie des marchés agricoles, la Régie des transports, la Commission des accidents du travail et l'Office des autoroutes".

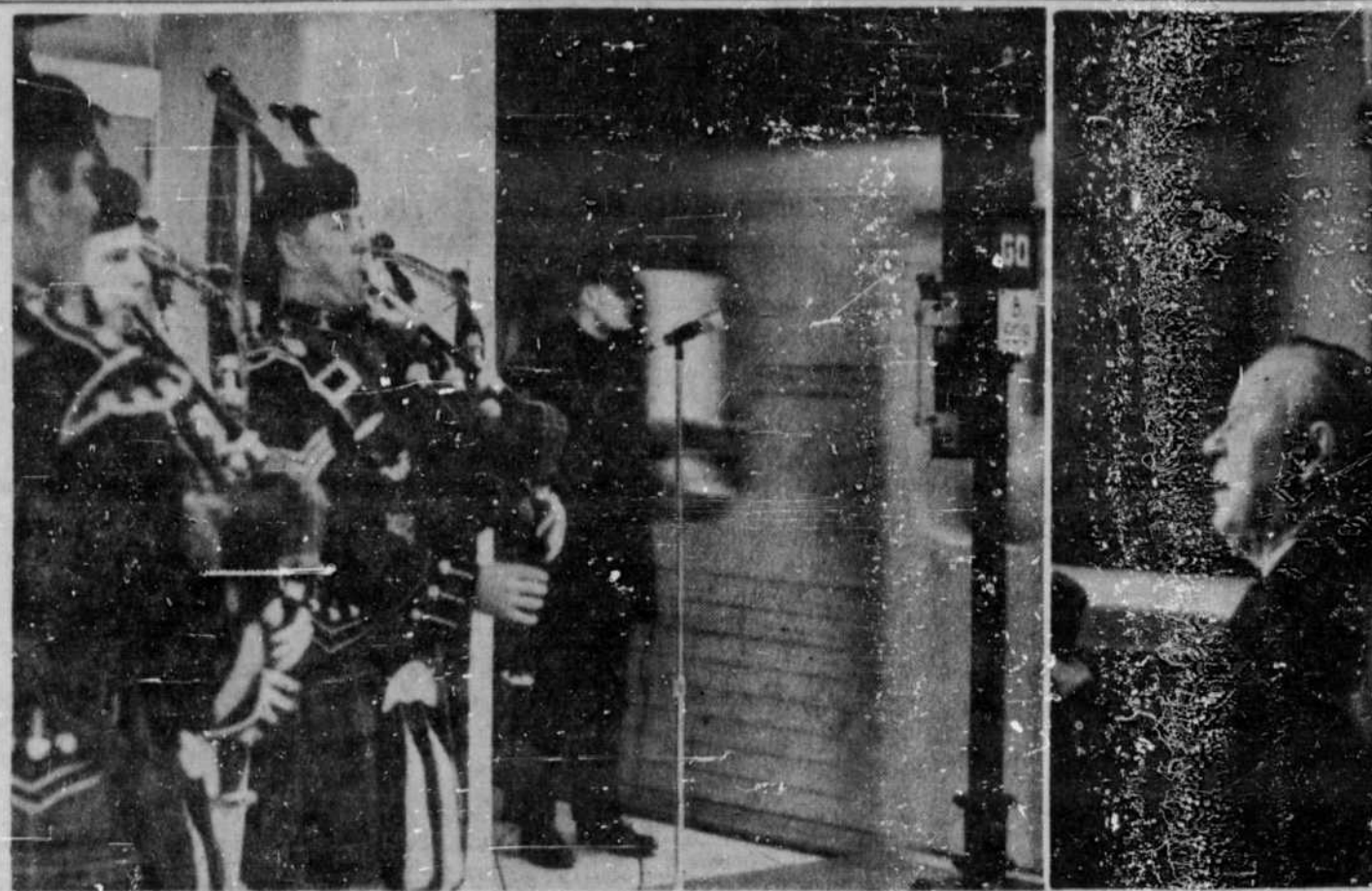
Parlant du rôle de la SGF, M. Deschamps a ajouté que même si elle n'avait "qu'empêché le passage de quelques-unes de nos entreprises entre des mains étrangères, elle aurait justifié sa création".

"Plus que cela, elle a participé à un regroupement d'entreprises, et, en leur injectant des capitaux à dose massive, leur a permis de prendre un nouvel élan".

Le conférencier donne comme exemple la Marine Industries, la Volcano, la Forano.

"Ces dernières réalisations nous fournissent une excellente illustration de la vocation de la SGF: ce regroupement de ressources donne une puissance nouvelle qui décuple les possibilités de chacune des entreprises du consortium".

"Trois mille employés, des ventes de \$30.000.000, par année, des bénéfices nets qui dépassent 2.000.000, voilà un bel exemple de ce que nous appelons au Québec un levier de commande. Et ce n'est là qu'un début".



● INAUGURATION — Le premier ministre Pearson a inauguré un prolongement de huit milles du métro de Toronto récemment. Les cornemuseurs ont continué à jouer après que le premier ministre eut pris place dans le train (à droite). Cette nouvelle section de métro n'a rien de luxueux mais est, comme le reste du métro torontois, d'une propreté unique (Téléphoto UPI)

Projet de réforme municipale

Opposition "d'un petit groupe de gens nantis et influents" (Robichaud)

TORONTO (P.C.) — Le premier ministre Louis J. Robichaud a déclaré samedi qu'un "petit groupe de gens nantis et influents" a fait opposition au projet gouvernemental de réforme municipale qui a pris force de loi mardi dernier.

Parlant devant l'Association libérale de York-Scarborough, M. Robichaud a souligné que cette loi avait pour objet de régulariser la situation à travers la province.

Cette loi, qui a suscité une

vive controverse tant dans le public que dans les rangs de l'opposition parlementaire confère au gouvernement provincial la juridiction administrative et financière sur toutes les questions afférentes à l'éducation, à la santé, à la justice et au bien-être social.

M. Robichaud a noté que l'opposition conservatrice progressiste "avait retardé pendant des semaines l'adoption d'un seul article de la loi".

"A l'extérieur de la Chambre, de violentes attaques contre moi-même et mon gouvernement étaient dirigées par un petit groupe de gens nantis et influents qui ne pouvaient tout simplement pas envisager la

possibilité de perdre leurs privilèges et bénéfices immérités. "Depuis que je suis devenu premier ministre, j'ai lutté contre les inégalités au Nouveau-Brunswick. Ces inégalités n'existent pas en fonction de groupes ethniques, mais bien entre les privilégiés et ceux qui n'ont pas eu la chance de le devenir".

Les 623.000 habitants de la province se répartissent environ comme suit: 60 pour cent d'Anglophones et 40 pour cent d'Acadiens francophones. M. Robichaud est lui-même Acadien.

Mythe ridicule

Il a noté "qu'un mythe ridi-

cule avait pour effet d'associer la pauvreté aux secteurs francophones du Nouveau-Brunswick. Ce mythe est contraire à la réalité, a-t-il dit car on retrouve des foyers de pauvreté un peu partout à travers la province".

Le premier ministre a souligné que cette nouvelle loi était le premier pas en vue de régler un vieux problème que les administrations précédentes ont ignoré ou éludé. "La nécessité d'affronter et de corriger une situation aux implications très étendues et plus profondes du point de vue tant éducatif qu'administratif était devenue évidente. Les dirigeants municipaux du Nouveau-Brunswick réclamaient de l'aide depuis plusieurs années... Ils affrontaient des problèmes dont la solution dépassait le cadre de leur stricte juridiction".

"La taxation pour fins d'éducation est au cœur du problème et il est devenu nécessaire de faire une révision complète des modalités régissant les relations provinciales-municipales ainsi que l'appareil judiciaire et le bien-être social".

Selon M. Robichaud, le système municipal, depuis longtemps torpillé en désuétude qui était celui du Nouveau-Brunswick favorisait une caste.

Le Nouveau-Brunswick fait, au chapitre de la réforme municipale ce que d'autres provinces aimeraient réaliser.

Contrat de \$134,248

Ottawa (P.C.) — Le ministre fédéral des Pêcheries annonce l'octroi d'un contrat de l'ordre de \$134.248 à St. Mary's Bay Industries Ltd. de Meteghan, N.E. pour la construction d'un bateau patrouilleur qui sera mis en service dans la Baie de Fundy.

Ce bateau de 75 pieds de long remplacera le navire Lismandra et sera en service au large de Digby, N.E.

Déjà 27 oppositions reçues; Terre-Neuve est satisfaite mais Québec et la Colombie-Britannique sont opposées aux modifications apportées

Par Benoit ROULE

OTTAWA (P.C.) — La Chambre des Communes sera le théâtre, d'ici six semaines, d'un débat qui s'annonce assez long sur le projet de révision des limites des circonscriptions électorales.

Une loi adoptée en 1964 prévoit que la Chambre étudie 15 jours après la date limite prévue pour soumettre des objections au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions présentées par les députés.

Mais, on n'est attendu pour rendre ce délai à six semaines, devant le travail considérable qui attend les députés pour le moment.

On se demande toutefois si le débat doit être commencé, ou terminé, quand ce délai de six semaines sera expiré. L'opposition prétend qu'il suffira de l'avoir commencé.

D'après le rapport soumis par la Commission, à peu près tous les comités fédéraux du Canada seront modifiés. Et le président de la Chambre a reçu 27 oppositions de députés à ces modifications.

Seuls ceux de la province de Terre-Neuve semblent satisfaits du rapport de la Commission, et n'ont pas soumis d'opposition.

Par ailleurs, on s'oppose aux modifications apportées à toutes les circonscriptions du Québec et à toutes celles de la Colombie-Britannique.

M. Ian Watson, député libéral de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie, a soumis une opposition au rapport visant tous les comités du Québec.

REPRESENTATION RURALE MENACÉE

Après un débat sur l'Ontario, la question sera à nouveau soumise à la Commission indépendante qui a reçu les propositions pour chaque province. La Commission pourra alors modifier son rapport, mais rien ne l'oblige à le faire.

En général, on accuse la Commission québécoise de n'avoir pas tenu compte des considérations géographiques, de la croissance démographique et des problèmes des transports et communications dans l'établissement des nouvelles circonscriptions.

Selon certains députés, des régions que l'on devrait unir sont séparées, alors que selon d'autres, le fait que l'on désire abandonner des noms compliqués, comme celui de St-Jean-Léonville-Napierville, par exemple, cause des gens désemparés.

Le député libéral de Lotbinière, M. Auguste Choquette, estime peu sa part que la voix du cultivateur est menacée par ce problème de remaniement.

M. Choquette apporte comme exemple que son comité de Lotbinière, essentiellement rural pour le moment, deviendra en grande partie urbain après l'adoption de la nouvelle carte électorale.

La même constatation s'appliquera pour les comités de Beloeil, qui englobent sous peu la ville de Montmagny, et de Nicolet-Yamaska, qui sera absorbé en partie par celui de Drummond.

ENTIERE SATISFACTION A TERRE-NEUVE

Le député ajoute qu'il s'efforcera "avec tous ses collègues qui représentent des comités ruraux, de faire en sorte que cette menace que la voix du cultivateur ne soit plus entendue soit écartée".

Les députés de Colombie-Britannique déplorent que la Commission, chez eux, a oublié les facteurs géographiques et que par suite de l'adoption de la nouvelle carte électorale, il sera pratiquement impossible pour eux de garder contact avec leurs commettants.

A Terre-Neuve, on semble heureux. Les sept députés, tous des libéraux, le ministre des Transports en tête, n'ont formulé aucune opposition au projet de remaniement de la carte électorale.

M. J. W. Pickerswell avait d'ailleurs été le premier à saluer ce projet de loi comme une étape importante en vue d'enlever la tâche de la révision électorale des mains des politiciens pour la remettre entre celles de juges et de commissions indépendantes.

Certains observateurs politiques croient tout de même que le problème n'a pas tout à fait été écarté de la scène politique.

Des députés luttent farouchement pour qu'on ne touche pas à leur comité: il est parfait comme il est, et actuellement semble-t-il dire.

Dr A. Dion
Chirurgien-dentiste
24, Côte du Palais
en face Hôtel-Dieu
TEL: 522-2153

Yvon Tassé, ing.
conseiller et mandataire
2052 Boissjoli, Québec 6
Tel: 681-4862

AIDE FAMILIALE
Quartier Belvédère, famille de 4 enfants de 11 à 22 ans
On exige une personne avec références et certaines connaissances culinaires. Chambre privée, téléviseur, vacances, bon salaire pour personne qualifiée.
Téléphonez entre 9 h. a.m. et 1 h. p.m. à 527-3174

ATTENTION!
PAYEZ MEILLEUR MARCHÉ POUR VOS MATERIAUX
Voici quelques exemples: (Taxe fédérale incluse)
BOIS - PLOMBERIE - PEINTURE - etc.

USAGES	EN SPECIAL
Matériaux usagés de toutes sortes provenant en grande partie du camp militaire de Valcartier.	Nouveaux pour SOUS-SOLS
"Veneer", poutres, châssis de bois et de métal, isolants, électricité, bardeaux d'amiante, poutres d'acier, plomberie de toute sorte telle que: toilette, lavabo, baignoire, tuyaux de 1/2" à 6", calorifères, chauffage à l'eau et chauffage à air chaud, fournaises de plomberie, rétroviseurs à eau chaude, laveuses de vaisselle.	"Veneer" 4" x 8" en feuille \$3.75 "FOAM" isolant M.P. TUBES A PLAFOND .11 1/2 et .13 1/2 Isolation Fiberglass 2" \$39.50 - 3" \$59.50
	CONTRE-PLAQUE à l'épreuve de l'eau, feuille 4" x 8"
	"Sheeting" 1/2" \$2.65 \$3.30 3/4" \$3.35 \$3.80 1" \$4.35 \$4.95 5/8" \$5.59 \$5.95

MODERN PLYWOOD REG'D
74 Boul. Pie-Xi - Ville de Beloit
(Chemin du Camp Valcartier)
OUVERT LE SOIR Livraison: Québec et environs
TEL: 842-1969 — TEL: 842-1969 — TEL: 842-1969

M. Dunton au lancement de la campagne des Fonds de construction de l'U. de Moncton

Moncton (P.C.) — M. A. Davidson Dunton sera le conférencier invité mardi au dîner de lancement de la campagne en faveur des Fonds de construction de l'Université de Moncton, a annoncé hier le Dr Alexandre Boudreau, vice-pré-

sident de la campagne pour les provinces de l'Atlantique. "Je ne puis dire à quel point nous nous considérons favorisés d'avoir un orateur comme M. Dunton pour marquer cet événement, a déclaré le Dr Boudreau. Il nous aurait été diffi-

cile de trouver un homme plus qualifié", a-t-il dit, après avoir rappelé que l'Université Carleton, à Ottawa, dont M. Dunton est le vice-chancelier, venait également de lancer une campagne de souscriptions. M. Dunton est aussi co-président de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

A Moncton, centre du transport ferroviaire des provinces maritimes, on espère que la nouvelle université stimulera la croissance industrielle de la région.

Les autorités municipales ont déclaré que les travaux de construction en cours sur le futur campus de 200 acres ont déjà sensiblement favorisé l'économie, en haussant le niveau d'emploi et le chiffre de ventes au détail.

On s'attend à ce que la nouvelle université française ait 4.000 étudiants, en 1973, contribuant ainsi près de \$5.000.000 par année à l'économie de la ville.

Plusieurs conciergeries sont en voie de construction dans la région. M. George Inglis, secrétaire administratif de la Chambre de Commerce de Moncton, a souligné, entre autres avantages que procurera l'université à la ville, que l'université offrira à l'industrie locale la possibilité de faire mener des recherches par les spécialistes universitaires.

On estime à \$10.780.000 le coût total de l'université. Quatre édifices sont déjà terminés et la résidence de 10 étages, devant loger 320 étudiants, le sera sous peu.

Le coût des travaux de construction effectués à Moncton au cours de 1965 s'est élevé à \$12.000.000, dont une large part représente les travaux de l'université.

M. Jules-A. Brillant, de Rimouski, qui a offert une somme importante au fonds de construction de l'université, a déclaré récemment que la nouvelle institution contribuerait à une augmentation des revenus dans les provinces maritimes.

M. L. Spencer, ancien député, est décédé

Windsor, Ontario (P.C.) — M. Norman Leonard Spencer, ancien député conservateur progressiste de Essex, West sur Communes est décédé samedi à l'hôpital à l'âge de 64 ans. Elu aux Communes en 1958, M. Spencer avait été élu par le candidat libéral Herbert Gray aux élections générales de 1962.

Nkrumah et l'emprisonnement de ses adversaires politiques

OTTAWA (P.C.) — "Ils ne sont pas très gentils; ils ne sont pas d'accord avec moi". C'est en ces termes que Kwame Nkrumah avait tenté d'expliquer à l'intention de M. John Diefenbaker, qui était alors premier ministre du Canada la raison de l'emprisonnement de ses adversaires politiques.

Evocant ce souvenir, M. Diefenbaker a ajouté que c'est cet autoritarisme qui a conduit Nkrumah à sa perte.

S'adressant samedi soir à un groupe de jeunes kiwanais, le leader conservateur a rappelé qu'il avait questionné Nkrumah à la conférence de 1957 des premiers ministres du Common-

wealth à Londres au sujet de son esprit sectaire.

Ce dernier lui aurait alors répondu: "Quand je dis de quelqu'un qu'il est un vilain personnage, c'est qu'il l'est. Les gens n'ont pas à demeurer éternellement en prison simplement parce qu'ils sont en désaccord avec moi".

"Pour combien de temps alors?", lui demanda M. Diefenbaker.

"Seulement quatre ans", lui répondit Nkrumah.

Et M. Diefenbaker de dire à ses jeunes auditeurs: "Aujourd'hui il est fini. Il est impossible de bâtir un pays en partant de tels principes".

Il succombe à ses blessures

OTTAWA (P.C.) — M. Donald W. Buchanan, qui était administrateur de la Galerie nationale du Canada après en avoir été le directeur adjoint a succombé samedi aux blessures subies lorsqu'il a été heurté par un automobile. Il était âgé de 57 ans.

On croit qu'il aurait immobilisé sa propre voiture en vue de récupérer un enjoliveur qui était tombé au moment où il avait traversé un passage à niveau sur la route Alta Vista, près du Chemin de la Reine.

Alors qu'il se dirigeait vers le passage à niveau, une automobile, conduite, au dire de la police par un nommé Marcel Cardinal, 35 ans, de Cyrville l'aurait heurté.

Fils de feu le sénateur William Buchanan, ancien président du Lethbridge Herald, M. Donald W. Buchanan avait abandonné ses fonctions à la Galerie nationale en 1960 afin de voyager, écrire et agir en qualité de conseiller artistique.

Il était coordonnateur des travaux de construction du Pavillon des Beaux-Arts à l'Exposition de Montréal.

Avant d'étudier l'histoire moderne à l'Université de Toronto, il se vit octroyer une bourse l'autorisant à poursuivre ses études à Oxford et voyagea à travers l'Europe pendant un an.

A son retour au Canada, il fut scripteur à la pige avant de rallier la société de Radio-Canada où il demeura pendant trois ans en qualité de directeur du service des conférences. Par la suite, il passa au service de l'Office national du film. Il avait rallié la Galerie nationale en 1947.

CALENDRIER

LUNDI, 28 FEVRIER 1966
SS. Romain et Lupien
Demain:
S. Léon et ses Compagnons

SOLEIL: Lever: 6.41
Coucher: 5.47
LUNE: Lever: 11.08
Coucher: 2.38

PHASES DE LA LUNE DE MARS
Pleine lune le 6 à 8h. 45 p.m.
Dern. quartier le 13 à 7h. 19 p.m.
Nouvelle lune le 21 à 11h. 46 p.m.
Premier quart le 29 à 3h. 43 p.m.

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

NON HUMBLE CONVICTION
Il n'est pas très difficile à Dieu qu'un homme se convertisse, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, que d'être l'auteur de cet ouvrage SANS FIN dans lequel se trouvent des milliers et des milliers d'autres de citations qui dépassent l'imagination.
(Espace payé par H.P.)

Québec-Montréal en 3h10
(Ste-Foy—Montréal en 2h 40)
par le **CHAMPLAIN**
Départ quotidien de la gare du Palais (sauf le dimanche) à 7h a.m.; le samedi, départ à 9h a.m.
L'Océan, le Scotian et le Chaleur assurent un service quotidien entre Lévis et Montréal. (Service de traversiers entre Québec et Lévis).
CN

Eug. Desroches
Huile à fournaises — Huile à poêles
TRAITE AU "KLEEN-FLO"
SERVICE DE 24 HEURES ET ENTRETIEN GRATUIT SUR BRULERS AVEC CONTRAT D'HUILE A FOURNAISE
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE
569, St-Vallier-Ouest — Tel: 525-4946

les radios d'autos
on connaît ça!
DROIT RADIO D'AUTO
195, ST-JACQUES, QUÉBEC — 529-0301